SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER

Registre des délibérations, des décisions du Bureau et des décisions du Président

ANNEE 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1ER TRIMESTRE 2021

SOMMAIRE

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
COMITES SYNDICAUX		
Comité syndical du 30 mars 2021		
2021-66	Désignation d'un secrétaire de séance	Administration
2021-67	Installation de nouveaux délégués siégeant au Comité Syndical	Administration
2021-68	Décisions du Président	Administration
2021-69	Décisions du bureau	Administration
2021-70	Modification de l'organigramme du SDE 18	Administration
2021-71	Modification du tableau des effectifs pour l'année 2021	Administration
2021-72	Compte Épargne Temps - Modification du règlement	Administration
2021-73	Budget Primitif 2021 : décision modificative n°1	Finances
2021-74	Règlement de la commission d'appels à projets sur l'environnement	Électrification
2021-75	Compétence électrification - règlement technique et financier	Électrification
2021-76	Compétence électrification - marché de fourniture de transformateurs électriques lancement de l'appel d'offre	Éclairage public
2021-77	Compétence IRVE - avenant n°3 de la prolongation de la DSP	IRVE

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU PRESIDENT		
2021-01	Contrat traitement des supports aériens déposés	Electrification
2021-02	Abonnement DALLOZ année 2021	Administratif
2021-03	Assistance juridique permanente	Administratif
2021-04	Contrat abonnement SELECT société BENTLEY	Administratif
2021-05	Mise à disposition de véhicule à titre gracieux	Administratif
2021-06	Recours à la centrale d'achat UGAP	Administratif

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU BUREAU		
2021-01	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux - restitution des reseaux de télécommunication au lieu-dit rue des Ormes à BAUGY	Electrification
2021-02	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux - restitution des reseaux de télécommunication au lieu-dit Route de la Chapelle à TROUY	Electrification
2021-03	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux - restitution des reseaux de télécommunication au lieu-dit route de Chaon à BRINON SUR SAULDRE annule et remplace la convention du 18/12/2018	Electrification
2021-04	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux - restitution des reseaux de télécommunication au lieu-dit chemin de Champ d'Hyver à NANÇAY	Electrification
2021-05	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – ancienne école primaire à VILLABON	Energie
2021-06	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : réhabilitation et extension de la mairie à COURS LES BARRES	Energie
2021-07	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation complète de la mairie de VILLECELIN	Energie

2021-08	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Médiathèque à MERY ES BOIS	Energie
2021-09	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication route d'Azy à RIANS	Electrification
2021-10	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de menuiseries dans le logement de la Mairie à ASSIGNY	Energie
2021-11	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de menuiseries -Salles de musique et de réunions à MARMAGNE	Energie
2021-12	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de menuiseries - Mairie à SAINT-THORETTE	Energie
2021-13	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de la chaudière – Ecole à RAYMOND	Energie
2021-14	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication _ Poste École à CERBOIS	Electrification
2021-15	Convention raccord vidéoprotection sur EP_SAINT-SATURNIN	Eclairage Public
2021-16	Convention raccord vidéoprotection sur EP_SAINTE-THORETTE	Eclairage Public
2021-17	Convention raccord vidéoprotection sur EP_BAUGY	Eclairage Public

Le présent recueil est disponible en consultation au siège du SDE 18 aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – 16h30 le vendredi)

Un exemplaire papier peut être adressé sur simple demande, par courrier (Technopole Lahitolle – 7 rue Maurice Roy – CS 60021 – 18021 BOURGES CEDEX) ou par mail (info@sde18.com).

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_66-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 66 : Désignation d'un secrétaire de séance

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_66-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_66-DE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président expose :

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de désigner Monsieur Pierre GUILLET, Délégué de la commune de Saint-Doulchard, en tant que secrétaire de séance.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_67-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 67: Installation de nouveaux délégués siégeant au Comité Syndical

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_67-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le Délibération n° 2021-67
ID : 018-241800549-20210406-2021_67-DE

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL

M. le Président expose :

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher est administré par le Comité syndical. Conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le choix des délégués au Comité syndical peut « *porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal* ».

Quelques changements sont intervenus au sein du conseil municipal des communes de MOULIN SUR YEVRE et JOUET SUR L'AUBOIS imposant la désignation de nouveaux délégués pour siéger à l'assemblée du SDE 18.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu les délibérations des communes de MOULIN SUR YEVRE et JOUET SUR L'AUBOIS, désignant leurs représentants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Il est procédé à l'appel des délégués de ces collectivités :

COLLECTIVITÉ(S) ADHÉRENTE(S) AU SDE 18	PRÉNOM	NOM	DÉLÉGUÉ
MOULIN SUR YEVRE	Gérard	RIPARD	Suppléant
JOUET SUR L'AUBOIS	Karine	BOULANDET	Suppléant
CDC BERRY LOIRE VAUSIVE	Olivier	LE CAM	Titulaire

Les délégués suppléants nouvellement désignés comme représentants des communes de MOULIN SUR YEVRE, JOUET SUR L'AUBOIS et de la CDC BERRY LOIRE VAUSIVE, sont déclarés installés dans leurs fonctions.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_68-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 68 : Décisions du Président

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_68-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_68-DE

DECISIONS DU PRESIDENT

Compte-rendu des décisions prises par le Président Philippe MOISSON, conformément à la délibération n° 2020-26 du 22 septembre 2020.

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT	Dépôt Préfecture
2020-31	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché de services de télécommunications Contrat n°2020-SI-19	C-ISOP SAS 112 rue Anatole France 69100 VILLEURBANNE	4 561.19 €	09/12/2021
2020-32	Maintenance du système de sauvegarde des données Contrat 2021-SI-01 Durée 12 mois	ADISTA 9 rue Blaise Pascal 54320 MAXEVILLE	990.50 €	15/12/2021
2021-01	Contrat relatif au traitement des supports aériens bois et béton déposés Contrat n°2021-PBA-01 Durée 24 mois	Sté recyclage des Bétons SRB Lieu-dit Marlet, Route Nationale 07340 SERRIERES	Montant maximum de 40 000 € sur la durée totale du marché	07/01/2021
2021-02	Abonnement à la base de données juridiques des éditions DALLOZ Contrat n°2021-ADM-01 Durée 12 mois	DALLOZ 31-35 rue Froidevaux 75685 PARIS	2 487 €	20/01/2021
2021-03	Mission d'assistance juridique permanente Contrat n°2021-JUR-01 Durée 12 mois Renouvelable tacitement période de 12 mois	LLC et ASSOCIES Bureau de Paris 69 rue de la République 69002 LYON	Montant maximum de 40 000 € sur la durée totale du marché	20/01/2021
2021-04	Abonnement SELECT Bentley Contrat n°2021-SI-05 Durée 12 mois	Sté BENTLEY Advancing DUBLIN	2 221.00 €	16/02/2021
2021-05	Mise à disposition d'un véhicule au profit du SDE18 Durée 4 mois	DS-Store Bourges automobile, Route de la Charité 18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY	/	11/03/2021
2021-06	Recours à la centrale d'achat UGAP	1 boulevard Archimède Champs sur Marne 77444 Marne La Vallée	/	11/03/2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le Délibération n° 2021-68
ID : 018-241800549-20210406-2021_68-DE

Le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président, conformément à la délibération n°2020-26 du 22 septembre 2020.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_69-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix délibérative	165
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	165
Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 69 : Décisions du Bureau

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_69-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_69-DE

DECISIONS DU BUREAU

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical, conformément à la délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020 :

N°	OBJET	COLLECTIVITE / TITULAIRE	MONTANT	Dépôt Préfecture
2021-01	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication route de la Chapelle à TROUY	Commune de Trouy	14 099,17 €	26/01/2021
2021-02	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Rue des Ormes à BAUGY	Commune de Baugy	25 791,80 €	26/01/2021
2021-03	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication route de Chaon à BRINON SUR SAULDRE	Commune de Brinon Sur Sauldre	30 627,32 €	26/01/2021
2021-04	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Chemin de Champ d'Hyver à NANÇAY	Commune de Nançay	3 111,72 €	26/01/2021
2021-05	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Ancienne école primaire à VILLABON	Commune de VILLABON	2 377,40 €	26/01/2021
2021-06	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Réhabilitation et extension de la mairie à COURS LES BARRES	Commune de COURS LES BARRES	10 861,54 €	26/01/2021
2021-07	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation complète de la mairie à VILLECELIN	Commune de VILLECELIN	1 964,40 €	26/01/2021
2021-08	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation complète de la médiathèque à MERY ES BOIS	Commune de MERY ES BOIS	3 512,25 €	26/01/2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_69-DE

N°	OBJET	COLLECTIVITE / TITULAIRE	MONTANT	Dépôt Préfecture
2021-09	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – logement de la Mairie à ASSIGNY	Commune de ASSIGNY	833,25 €	19/03/2021
2021-10	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Salle de musique à MARMAGNE	Commune de MARMAGNE	886 ,86 €	19/03/2021
2021-11	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication _ Route d'Azy à RIANS	Commune de RIANS	46 168,82 €	19/03/2021
2021-12	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement menuiseries à SAINTE-THORETTE	Commune de SAINTE-THORETTE	306,60 €	19/03/2021
2021-13	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de la chaudière à RAYMOND	Commune de RAYMOND	1 788,99 €	19/03/2021
2021-14	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication _ Poste École à CERBOIS	Commune de CERBOIS	24 458,15 €	19/03/2021

Le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Bureau syndical, conformément à la délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020 :

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_70-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix délibérative	165
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	165
Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 70 : Modification de l'Organigramme du SDE18

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_70-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_70-DE

Décision SLO

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU SDE 18

M. le Président expose :

Dans le cadre des mouvements de personnel du 2nd semestre 2020, l'organisation interne des services du SDE 18 a été modifiée :

- Réorganisation des missions administratives entre la Direction et les services supports,
- Management des services techniques.

Cet aménagement a été soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cher en date du 29 mars 2021.

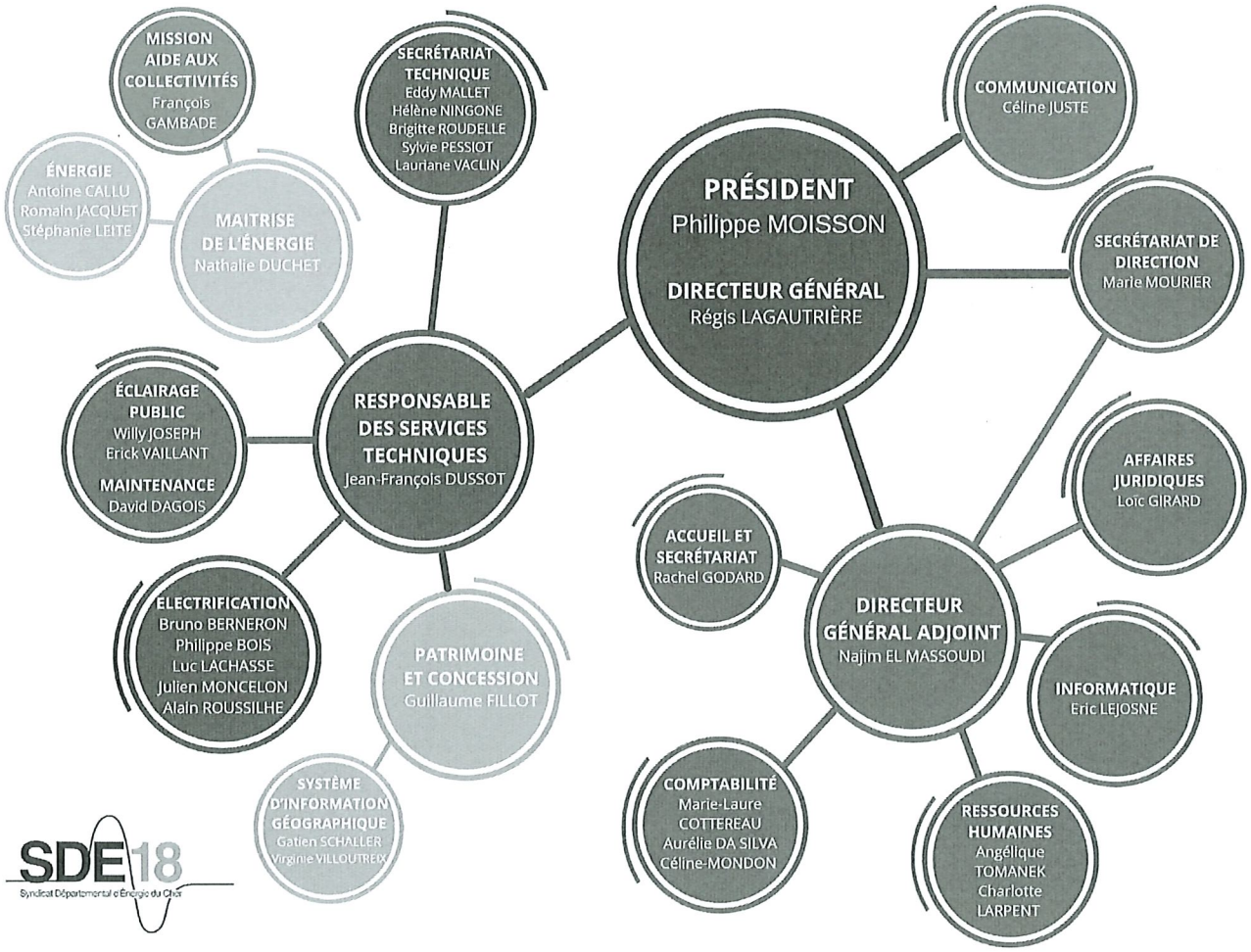

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée,
- Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics modifié,
- Vu l'avis du comité technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cher en date du 29 mars 2021,

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'approuver la modification de l'organigramme des services du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_71-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 71 : Modification du Tableau des Effectifs pour l'année 2021

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_71-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_71-DE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR L'ANNEE 2021

M. le Président expose :

Considérant le tableau des effectifs adopté par délibération n°2019-40 du Comité syndical le 15 octobre 2019,

Considérant les mobilités et les évolutions professionnelles, il est proposé de supprimer :

- **1** poste de **Directeur Général Adjoint,**
- **1** poste **d'ingénieur principal**,
- **2** postes **d'attaché territorial,**
- **1** poste de **rédacteur territorial.**

Considérant les postes occupés par les agents ayant bénéficié d'une évolution professionnelle lors de la campagne d'avancement de grades 2020, il est également proposé de supprimer :

- **1** poste d'**adjoint technique.**

Le Comité Technique du Centre de Gestion, s'est réuni le 30 novembre 2020 et le 29 mars 2021, pour rendre un avis sur ces suppressions.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	ETAT DES POSTES OUVERTS	Suppression de poste proposée	Création de poste proposée	TOTAL POSTES	POSTES POURVUS		TOTAL DES EFFECTIFS	Postes vacants
						Titulaires	Non titulaires		
EMPLOIS FONCTIONNELS									
Directeur Général des Services	A	1			1			0	1
Directeur général adjoint	A	3	1		2	2		2	0
sous-total		**4**	**1**	**0**	**3**	**2**	**0**	**2**	**1**
SECTEUR ADMINISTRATIF									
Attaché hors classe	A	1			1	1		1	0
Attaché principal	A	1			1	1		1	0
Attaché territorial	A	4	2		2	1	1	2	0
Rédacteur	B	5	1		4	4		4	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3			3	3		3	0
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	1			1	1		1	0
Adjoint administratif (C1)	C	4			4	3		3	1
sous-total		**19**	**3**	**0**	**16**	**14**	**1**	**15**	**1**
SECTEUR TECHNIQUE									
Ingénieur principal	A	1	1		0			0	0
Ingénieur	A	2			2	1	1	2	0
Technicien principal 1ère classe	B	6			6	5	1	6	0
Technicien principal 2ème classe	B	3			3	2	1	3	0
Agent de maîtrise principal	C	3			3	3		3	0
Agent de maîtrise	C	1			1	1		1	0
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	1			1	1		1	0
Adjoint technique (C1)	C	5	1		4	3	0	3	1
sous-total		**22**	**2**	**0**	**20**	**16**	**3**	**19**	**1**
TOTAUX		**45**	**6**	**0**	**39**	**32**	**4**	**36**	**3**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux modifié,

Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés modifié,

Vu les décrets pris en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR),

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Cher

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_71-DE

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président à prendre tous actes administratifs en ce sens.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_72-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 72 : Compte Épargne Temps : Modification du règlement

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_72-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_72-DE

COMPTE EPARGNE TEMPS : MODIFICATION DU REGLEMENT

M. le Président expose :

Rappel du dispositif : Le compte épargne-temps (CET) permet de conserver des jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, comme le prévoit la délibération, indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire.

Depuis la délibération n° 2009-59 du 21 décembre 2009 instituant la mise en place d'un compte épargne temps au SDE 18, les textes règlementaires ont fait évoluer les modalités d'utilisation de ce dispositif.

Ainsi, la présente délibération conduit aux modifications suivantes :

<table>
<tr><td>Alimentation du CET</td><td colspan="3">Report de congés et de RTT.
- Néanmoins, les agents doivent prendre au moins 20 jours de congés annuels chaque année.
- A noter que le CET ne peut pas être alimenté par le report des jours de congés bonifiés ni par des jours acquis pendant la période de stage.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Utilisation des droits</td><td></td><td>Jusqu'a 15 jours Épargnés</td><td>Au-delà des 15 premiers jours</td></tr>
<tr><td>Fonctionnaires CNRACL</td><td rowspan="2">Utilisation des jours uniquement en congés</td><td>L'agent doit choisir selon une ou plusieurs options :
- Maintien sur le CET (60 jours maxi) - 70 jours pour 2020
- Indemnisation
- RAFP</td></tr>
<tr><td>Agents contractuels</td><td>L'agent doit choisir selon une ou plusieurs options :
- Maintien sur le CET (60 jours maxi) - 70 jours pour 2020
- Indemnisation</td></tr>
<tr><td colspan="3">- Pour 2020, les jours épargnés en excédent du plafond global de jours peuvent être maintenus sur le compte épargne-temps ou être utilisés les années suivantes selon les modalités du décret 2004-878.</td></tr>
<tr><td rowspan="2"></td><td colspan="3">- Les congés pris au titre du compte épargne-temps sont assimilés à une période d'activité et sont rémunérés en tant que telle.</td></tr>
<tr><td colspan="3">- A compter du 1er mai 2020, à l'issue de l'un de ces congés :
▪ d'un congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant,
▪ d'un congé d'adoption,
▪ d'un congé de solidarité familiale (accompagnement d'une personne en fin de vie),
▪ d'un congé de proche aidant
l'agent qui en fait la demande bénéficie de plein droit des droits à congés accumulés sur son compte épargne-temps sans que les nécessités de service soient opposées.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Changement de situation</td><td>Situation</td><td>Maintien des jours</td><td>Utilisation des jours</td></tr>
<tr><td>Détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement privé</td><td>Oui</td><td>Oui selon les modalités en vigueur dans la collectivité d'accueil + possibilité de conventionnement entre les 2 collectivités</td></tr>
<tr><td>Détachement dans une autre fonction publique (Etat ou Hospitalière)</td><td>Oui</td><td>Oui selon les modalités applicables dans l'administration ou l'établissement d'accueil (concerne les agents dont la mobilité a commencé à compter du 30/12/2018)</td></tr>
<tr><td>Mise à disposition</td><td>Oui</td><td>Non sauf autorisation conjointe des administrations d'origine et d'accueil</td></tr>
</table>

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_72-DE

	Mise à disposition auprès d'une organisation syndicale	Oui	Oui selon les modalités en vigueur dans la collectivité ou l'établissement d'origine
	Congé parental, disponibilité, position hors cadres, accomplissement du service national et des collectivités dans la réserve opérationnelle, sanitaire et civile de la police nationale	Oui	Non – l'utilisation des jours CET par un agent placé dans l'une de ces positions impliquerait un rétablissement en activité pour la période correspondante. Cette situation n'est pas prévue réglementairement pour la FPT.
	Mutation / intégration directe	Oui	Oui + possibilité de conventionnement entre les 2 collectivités
Cessation définitive	Radiation / Retraite	-	Le CET doit être soldé au départ de l'agent
	Rupture conventionnelle d'un fonctionnaire	-	Les jours inscrits sur le CET sont utilisés dans les conditions fixées (3.1, 4 et 5 du décret n° 2004-878 du 26 août 2004) pour la fonction publique territoriale - pose et/ou indemnisation possible à compter du 16ème jour.
	Décès	-	Indemnisation des ayants droit : le nombre de jours (dès le 1er) est multiplié par le montant forfaitaire correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale modifié notamment par le décret n° 2020-287 du 20 mars 2020 relatif au bénéficie de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne temps les agents publics

Vu le décret n° 2020-723 du 12 juin 2020 portant dispositions temporaires en matière de compte-épargne temps dans la fonction publique territoriale pour faire face aux conséquences de l'état d'urgence sanitaire

Vu la délibération n° 2011-41 du 18 octobre 2011 modifiant les modalités d'utilisation du compte épargne temps

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Cher en date du 29 mars 2021,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser la modification du règlement du compte épargne temps institué au SDE 18 et de mettre à jour la partie du règlement intérieur qui lui est consacrée.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_73-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 73 : Budget Principal 2021 : Décision Modificative n°1

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_73-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le Décision n°2021-73
ID : 018-241800549-20210406-2021_73-DE

BUDGET PRINCIPAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Président expose :

Afin de tenir compte des besoins budgétaires de début d'année, il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits budgétaires suivants :

En section d'investissement :
En recettes :

- Afin de tenir compte des financements attribués par le Conseil régional Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale qui vise à prendre en charge une partie du coût lié à la rénovation de l'éclairage public, il est nécessaire d'inscrire 158 000€ au titre de la prise en charge du Conseil régional et 287 000€ pour le reste à charge des communes éligibles à ce dispositif.
- Les travaux de télécommunication réalisés sous convention de délégation de maitrise d'ouvrage du SDE18 requièrent 36 100€ de crédits nouveaux.

En dépenses, on retrouve :

- Les crédits liés à l'annulation des participations entrant dans le cadre du CRST pour un montant de 445 000€
- La contrepartie des recettes inscrites pour les travaux de télécommunication pour un montant de 36 100€.

Le tableau suivant retrace le détail des opérations mentionnées ci-dessus :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT		
13	13148	Annulation participations travaux d'éclairage public sous convention Conseil régional	445 000 €	
13	1312	Subvention travaux d'éclairage public - Conseil régional		158 000 €
13	13148	Participations travaux d'éclairage public		287 000 €
Opérations télécoms pour compte de tiers			**36 100 €**	**36 100 €**
4581037	4581037	BRINON SUR SAULDRE	6 200 €	
4581044	4581044	CERBOIS	3 500 €	
4581087	4581087	DUN SUR AURON	5 700 €	
4581159	4581159	NANCAY	3 000 €	
4581182	4581182	POISIEUX	2 700 €	
4581218	4581218	ST JUST	15 000 €	
4582037	4582037	BRINON SUR SAULDRE		6 200 €
4582044	4582044	CERBOIS		3 500 €
4582087	4582087	DUN SUR AURON		5 700 €
4582159	4582159	NANCAY		3 000 €
4582182	4582182	POISIEUX		2 700 €
4582218	4582218	ST JUST		15 000 €
TOTAL			**481 100 €**	**481 100 €**
TOTAUX			**481 100 €**	**481 100 €**

Les sections étant équilibrées en dépenses et en recettes, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal 2021 du Syndicat.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_74BIS-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 74 : Règlement de la Commission d'Appel à Projets sur l'Environnement

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_74BIS-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le Décision n°2021-
ID : 018-241800549-20210406-2021_74BIS-DE

REGLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL A PROJETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Madame Isabelle AZEVEDO, vice-presidente expose :

Le SDE 18 a souhaité que puissent être aidées des actions menées par des particuliers, des associations ou des collectivités en lien avec les questions liées à l'énergie, qu'il s'agisse de la promotion de nouveaux types d'énergie, de la mise en valeur d'une technologie « propre », nouvelle ou innovante, d'une action de communication à l'attention de publics cibles.

Ainsi le Comité syndical a, par délibération n° 2020-41 du 13 octobre 2020, décidé la création de la « Commission Appel à projets sur l'environnement ».

Cette commission composée de 2 vice-Présidents du SDE 18 désignés par le Bureau et de 5 délégués du SDE 18 désignés par le Comité syndical, a pour objet, d'une part, d'étudier les dossiers faisant l'objet d'une demande de financement et d'autre part, de transmettre au Président du SDE 18 les dossiers retenus. Ces derniers sont soumis à l'approbation du Comité syndical.

A l'occasion du Comité syndical du 8 décembre 2020, il a été décidé une enveloppe de 5 000 euros au titre de l'« appel à Projets sur l'environnement ». Par ailleurs, il a été alloué dans le budget primitif du SDE 18, au titre des dépenses d'investissement de travaux d'éclairage public, une somme de 100 000 € pour le financement d'expérimentations (Ci-après « Aide Innovation EP »).

Cette enveloppe de 100 000 € s'inscrit dans la volonté du SDE 18 de proposer à ses membres des « *solutions performantes à la fois économiques et respectueuses de l'environnement pour moderniser en profondeur la façon d'éclairer le territoire* ».

Comme l'indique le catalogue des prestations du SDE 18, ces 100 000 € seront répartis de la manière suivante : 20 000 € par lot géographique pour des projets mettant en œuvre des solutions innovantes en matière d'éclairage public.

La notion « d'innovation » ayant plusieurs acceptions, il semble opportun de se référer à la pratique de l'achat innovant telle qu'éclairée par la Direction des affaires juridiques de Bercy et l'Observatoire économique de la commande publique. Ces derniers préconisent de recourir à un faisceau d'indices afin de caractériser le caractère innovant d'un achat.

Les services du SDE 18 préconisent cette méthode pour déterminer si un projet est innovant ou non. Toutefois, si cette méthode permet d'identifier au mieux le caractère innovant ou non de la solution. Il n'existe pas de taux minimal de critère à remplir qui permettrait de garantir que l'on soit en présence d'un projet innovant.

Dans une volonté de transparence ainsi que de célérité dans le traitement des demandes, les membres du Bureau du SDE 18 ont souhaité que la Commission d'appel à Projets sur l'Environnement instruise et désigne les projets bénéficiant de l'Aide Innovation EP.

Par conséquent, il apparait nécessaire de modifier le règlement de ladite commission pour prendre en compte cette nouvelle prérogative.

Les modifications proposées sont de deux ordres. Le premier volet est essentiellement destiné à clarifier la lecture du règlement de ladite commission. Le second volet concerne les dispositions relatives à l'Aide Innovation EP.

Ce dernier précise notamment :

- Que l'enveloppe annuelle au titre de l'Aide Innovation EP est définie par le Comité syndical.
- Que la Commission s'efforce de répartir la somme, constituant l'enveloppe annuelle, de manière égale entre les différents lots.
- Que pour chaque projet, le financement ne pourra pas excéder 80 % du coût total dudit projet concerné par la demande. Etant précisé que le reste à payer à la charge du demandeur sera d'au minimum 20% du coût total du projet concerné par la demande d'Aide Innovation EP.
- Que la demande doit obligatoirement émaner et être pour le compte d'un membre du SDE 18.
- Que la demande devra être accompagnée d'un dossier comprenant à minima :
  - Un dossier décrivant précisément les caractéristiques du projet ;
  - Le budget envisagé, dont la part prise en charge par le SDE 18 ;
  - Tout élément démontrant le caractère innovant du projet.

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le Décision n°2021-74
ID : 018-241800549-20210406-2021_74BIS-DE

- Que pour l'instruction des dossiers, la commission pourra s'appuyer sur les services du SDE 18.
- Que la désignation des projets lauréats s'effectuera par un vote à la majorité simple selon les modalités suivantes :
  - Chaque membre de la Commission dispose d'une seule voix.
  - En cas d'égalité, la voix du Président de la Commission sera prépondérante.
- Que la Commission se réunira autant de fois que nécessaire.
- Qu'une information du Comité syndical sur les projets financés sera effectuée chaque fin d'année calendaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L. 5211-1 et L.2121-22,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher ;

Vu la décision du Comité syndical n° 2020-41 du 13 octobre 2020 portant création de la Commission Appel à projets sur l'environnement,

Considérant le projet de modification du règlement de la Commission d'appel à Projets sur l'environnement,

Le Comité Syndical, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la nouvelle mission de la Commission Appel à projets sur l'Environnement
- D'approuver la modification du règlement de fonctionnement de ladite Commission
- D'autoriser la Commission Appel à Projets à instruire et désigner les projets lauréats de l'Aide Innovation EP dans la limite de l'enveloppe inscrite au budget.
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_75-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 75 : Compétence Électrification – Règlement Technique et Financier

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_75-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_75-DE

COMPETENCE ÉLECTRIFICATION – REGLEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Monsieur Patrick RICHARD, vice-président expose :

Par délibération n° 2011-50 du 13 décembre 2011, le Comité syndical a approuvé le règlement technique et financier de la compétence électrification du SDE 18.

Il est rappelé que la compétence électrification, qui constitue le cœur de métier du SDE 18, recouvre différentes natures de travaux :

1. les travaux d'extension – raccordement, qui consistent à construire de nouvelles lignes électriques afin de desservir des usagers,
2. les travaux de renforcement, qui ont pour objectif de résorber les chutes de tension,
3. les travaux de sécurisation, qui consistent à résorber les coupures de courant sur les réseaux vétustes en fils nus,
4. les travaux d'enfouissement, qui ont pour objectif la sécurisation, mais aussi l'aménagement esthétique des centres bourgs,
5. les travaux de mise aux normes des réseaux électriques, obligatoires lors de modifications apportées au réseau d'éclairage public obsolète.

Le document annexé synthétise, pour chaque nature de travaux, les modalités d'intervention technique et financière du SDE 18, au sein d'un document unique.

S'agissant d'un document évolutif, il est nécessaire d'apporter régulièrement des précisions à ce règlement. Dans cette nouvelle version, elles portent en particulier sur :

- ***La répartition des communes entre le régime urbain et rural qui est défini par l'arrêté Préfectoral n°2020-1632 du 24 décembre 2020 applicable au 01 janvier 2021.***
  - ***19 communes en régime urbain : BOURGES, VIERZON, MEHUN/YEVRE, ST-AMAND-MONTROND, ST-FLORENT/CHER, AUBIGNY-SUR-NERE, AVORD, LA-CHAPELLE-ST-URSIN, DREVANT, DUN/AURON, FOECY, FUSSY, MEREAU, ORVAL, ST-DOULCHARD, ST-GERMAIN –DU-PUY, ST-MARTIN-D'AUXIGNY, TROUY, VIGNOUX-SUR-BARANGEON***
  - ***268 autres communes en régime rural***
- ***La répartition des maîtrises d'ouvrage entre le SDE18 et ENEDIS en fonction du type des communes et du type de travaux :***
  - ***Les Extensions, Renforcements et Sécurisations seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDE18 sur les communes rurales et d'ENEDIS sur les communes urbaines.***
  - ***Les enfouissements de réseaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDE18 sur l'ensemble des communes rurales ou urbaines.***

A noter, que les modalités financières restent inchangées pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE18.

Afin de conserver le principe de document unique synthétisant l'ensemble des dispositions, tant techniques que financières, mises en œuvre par le SDE 18 concernant sa compétence électrification, il est proposé que la présente délibération annule et remplace la délibération précédente.

Le Comité syndical décide à l'unanimité, d'approuver, le règlement technique et financier de l'électrification.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_76-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATINS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	165
	Nombre de pouvoirs	6
	Nombre de votants	165
	Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 76 : Compétence Électrification – Marché de Fourniture de Transformateurs Électriques : Lancement de l'Appel d'Offre

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_76-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_76-DE

Décision n° SLO

COMPETENCE ELECTRIFICATION - MARCHE DE FOURNITURE DE TRANSFORMATEURS ELECTRIQUES : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur Frédéric DURAND, vice-président expose :

La fourniture des transformateurs électriques fait l'objet d'un marché public distinct de celui des travaux d'électrification et d'éclairage public.

Le marché en cours, référencé n 2019-TF-01, a été conclu avec la société ORMAZABAL ainsi que la société CAHORS MVD - TRANSFIX en 2019. Ce marché arrive à son terme en juin 2021.

Le marché n° 2019-TF-01 offre la possibilité au SDE 18 de procéder à une reconduction expresse d'une durée de 24 mois.

Toutefois l'entrée en vigueur au 1er juillet 2021 de la nouvelle réglementation, prévue par la directive européenne n° 2009/125/CE dite *Ecodesign* ainsi que son règlement d'application n° 548/2014 du 21 mai 2014, conduira, selon les premières estimations, à une augmentation de l'ordre de 30% du prix unitaire d'un transformateur électrique.

Il est donc nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres qui aurait les caractéristiques suivantes :

- Marché de fourniture à bons de commande mono-attributaire en application de l'article L.2125-1 et des articles R.2162-1 et suivants du Code de la commande publique.
- Durée : 3 ans
- Au regard des caractéristiques des transformateurs, il n'est pas prévu de découpage en lot.
- Montant : Sans minimum et sans maximum. A titre d'information les services du SDE 18 estime le besoin à 800 000 euros HT pour la durée totale du marché.
- Procédure : Appel d'offres ouvert
- Critères d'attribution :
    - Critère prix pondéré à 50 sur 100 points
    - Critère valeur technique et impact environnemental pondéré à 30 sur 100 points
    - Critère délai de livraison pondéré à 20 sur 100 points.
- Attribution du marché : Marché attribué par la Commission d'Appel d'Offres suivant le procédé de l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique,

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ➢ D'autoriser le lancement de la consultation relative au marché de fourniture des transformateurs électriques du SDE 18.
- ➢ D'autoriser le Président à signer et attribuer le marché conformément à la décision d'attribution formulée par la Commission d'Appel d'Offres.
- ➢ D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Bourges, le 6 avril 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_77-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATINS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 30 MARS 2021

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix délibérative	165
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	165
Date de convocation	18/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente mars, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET, (commune de Saint-Doulchard)

N°2021- 77 : Compétence IRVE – Avenant n°3 de la Prolongation de la DSP

Etaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Marilène ALGRET ; Joël ANCELIN ; Nicolas ANCLIN ; Alain ANDRÉ ; Philippe ANDRIAU ; Claude AUBAILLY ; Serge AUDONNET ; Stéphane AUMEUNIER ; Isabelle AZEVEDO ; Jean-Pierre BARBILLAT ; Thierry BEAUJOIN ; Marie Solange BERGER ; Béatrice BEURDIN ; Philippe BIDAULT ; Jean-Louis BILLAUT ; Jean-Jacques BODIOT ; Sylvain BOUCHERAT ; Richard BOUDET ; Patrick BOUTON ;; Stéphanie BRET-POISSON ; Thierry BRUNET ; Yan CADIER ;Jean-Pierre CHALMIN ;Dominique CHAMPAGNE ; Guy CHANTEMILANT ; Gilles CHANTRIER ; Jean-Claude CHARONNAT ; François CHATAGNON ; Alain CHENE ; François CHESNE ; Aurélien CHOLLET ; Thierry CHOPLAIN ; Philippe COLDITZ ; Pascal COLLIN ; Patrice COMBAUD ; Olivier CROUZET ; Christian DESMARE ; Hubert de GANAY ; Sandrine DEBRABANDERE ; José DELFOLIE ; Lionel DELHOMME ; Jean-Claude DERBIER ; Alain DESJEAN ; Jean-Marc DESSEREY ; Jean-Luc DOIREAU ; Gérard DUC ; Bénédicte DUCATEAU ; Jean-Marc DUGUET ; Clarisse DULUC ; Jérémie DUPIN ; Etienne DURAND ; Gérard DURAND ; Frédéric DURANT ; Jean-Charles FEUILLET ; Eric GANZMANN ; Nicolas GAUSSERAN ; Claude GEFFARD ; Monique GENNETEAU ; Michel GILLET ; Jérôme GILOT ; Yannick GODARD ; Jean-Pierre GORGE ; Jean-Michel GROUSSON ; Didier GUICHARD ; Pierre GUILLET ; Christian HELIN ; Pierre HERAUD ; Gilles HERAULT ; Stéphanus HERMSEN ; Michelle IVANOW ; Patrice JACQUET ; Franck JANSONNIE ; Laurence JANVIER ; Jeanine JARRET ; Denis JAUBERT ; Christian KURZAWA ; Olivier LABRY ; Colette LALANNE ; Cyrille LAMOURET ; Jean-Pierre LARROZE ; Pierre LASKOWSKI ; Wilfrid LAUFRAIS ; Frédéric LAURIOL ; Alain LE GOURIEREC ; Patrick LEBRUN ; Violaine LEFEBVRE ; Patrice LEFEL ; Fabrice LEFOLL ; Alain LEMORT ; Corinne LEROY ; Marie-Claire LESIRE-BONIN ; Gilles LETOURMY ; Fabienne LEVACHER ; Hervé LEVERT ; Christian LYON ; Dominique MALLERON ; Olivier MARGUERITAT ; Claude MAROT ; Bruno MARTIN ; Jean MATHIEU ; Gabrielle MATTELLINI ; Mathieu MENAN ; Jean-Pierre MICOUREAU ; Philippe MOISSON ; Sandrine MUSIAL ; Igor OLSEVSCHI ; Daniel PASCAL ; Janick PATRIGEON ; Philippe PELLUCHON ; Guillaume PERDRIX ; Jérémy PERNIER ; Philippe PERRIN ; Marc PERRONNET ; Bernadette PERROT-DUBREUIL ; Christian PHILIPPON ; Philippe POLICARD ; Roger PORTMANN ; Thierry PORIKIAN . Didier PRUDENT ; Jacques RAFFAITIN ; Jean-Paul RENAUD ; Patrick RICHARD ; Delphine ROBLIN ; Dominique ROBLIN ; Gilles ROLIN ; Jeanne ROMERO ; François ROUX ; Antonietta SANTOSUOSSO ; Lucien SAUVETTE ; Claude SCHNÜRER ; Sébastien SIMON ; Guy TARDIVON ; Marinette THIROT ; Simone TRINQUET ; Bernard TROMPAT ; Pascal TOUZET ; Jean-Claude TURPIN ; Sabine VAGNAT ; Rémy VAN COSTER ; Régis VAULLERIN ; Solange VAUVRE ; Joël VIGNEL ; Eric VIGNERON ; Jean-Paul VOLUT ; Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Olivier LE CAM ; Jérôme BRENIER ; Jacques VIRLOGEUX ; Didier LERIQUE ; Roger DAGHER ;

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (Sancerres)
Jacques ROSSI (La Perche) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Dominique MATREPIERRE (Herry) à Stéphanie BRET-POISSON (Groises)
Philippe STROOBANT (Argent-Sur-Sauldre) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny-Sur-Nère)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_77-DE

Muriel LECLEIR (Cerbois) à Michelle IWANOW (Villeneuve-Sur-Cher)
Jacques DECOUT (Saint-Martin-Des-Champs) à Jean-Luc DUREAU (Lugny-Champagne)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 6 avril 2021

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210406-2021_77-DE

Décision n° 2021-77

COMPETENCE IRVE – AVENANT N° 3 DE PROLONGATION DE LA DSP

Monsieur Jean-Louis BILLAUT, vice-président expose :

Par délibération n° 2016-05 du 1er avril 2016, et à l'issue d'une procédure de consultation, le Comité syndical a autorisé la signature du contrat de délégation du service public pour l'exploitation des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE) qui a les caractéristiques suivantes :

- DSP qualifiée de régie intéressée.
- Durée : 5 ans à compter du 1er juillet 2016.
- Missions confiées :
  - Supervision et maintenance des bornes ;
  - Monétique ;
  - Services aux utilisateurs.
- Rémunération :
  - Une rémunération forfaitaire, proportionnelle au nombre de bornes exploitées ;
  - Un intéressement aux résultats de l'exploitation bonus/malus), qui dépendra de l'atteinte, par le Délégataire, de performances liées à :
    - L'exploitation technique : maintenance, service client, interface web ;
    - La maîtrise des charges d'exploitation ;
    - La fréquentation des bornes.

Le groupement d'entreprises désigné comme délégataire est composé de la société In'Energies (mandataire) et de son co-traitant la société Centre Électrique Entreprise.

En vigueur depuis le 1er juillet 2016, le contrat de DSP arrive à échéance au 30 juin 2021.

Toutefois, la situation sanitaire liée à la Covid-19 a conduit le SDE 18 à retarder considérablement la préparation du renouvellement de la DSP.

En effet il est apparu nécessaire de faire un point sur la pertinence de recourir ou non à une DSP. Pour mémoire le SDE 18 était une structure pilote du déploiement des IRVE en 2015, particulièrement au regard des autres MODALITES juridiques qui se sont développées depuis 2016.

Cependant, l'année 2020 correspondait au renouvellement des délégués du SDE 18 à la suite des élections municipales. Or avec la situation sanitaire liée à la Covid-19, ce renouvellement n'a pu intervenir qu'en septembre 2020.

Au regard notamment de l'enjeu sociétal de la mobilité électrique, il semblait opportun d'attendre le renouvellement des instances du SDE 18 pour acter les modalités du renouvellement de la DSP.

Toutefois le 28 octobre 2020, le Président de la République décidait d'un nouveau confinement généralisé. Ce nouveau confinement a à nouveau ralenti la prise de décision.

Dès lors, il apparait nécessaire de prolonger la durée d'exécution du contrat de DSP au-delà du 30 juin 2021 pour remettre en consultation dans de bonnes conditions l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques sur le territoire du département du Cher.

Le projet d'avenant n°3 soumis à l'approbation du comité syndical a pour objet d'allonger la durée du contrat de DSP jusqu'au 31 décembre 2021, soit une prolongation d'une durée de 6 mois.

Les services du SDE 18 considèrent que cette prolongation d'une durée de 6 mois permettra de réaliser la consultation dans de bonnes conditions et d'assurer aux usagers jusqu'au 1er janvier 2022 qu'il n'y ait pas d'indisponibilité des IRVE notamment s'il y a un changement de titulaire de l'exploitation desdites infrastructures.

Les services du SDE 18 ont évalué que le montant financier de la prolongation pour une durée de 6 mois s'élèverait à 40 500 euros hors taxes.

Envoyé en préfecture le 06/04/2021
Reçu en préfecture le 06/04/2021
Affiché le
Décision n° 2021-77
ID : 018-241800549-20210406-2021_77-DE

Le projet d'avenant prévoit que toutes les autres clauses et conditions du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques demeurent inchangées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.3135-5 ;

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'avenant n° 1 au contrat de DSP, approuvé par délibération du comité syndical n° 2016-55 du 9 décembre 2016 ;

Vu l'avenant n° 2 au contrat de DSP, approuvé par délibération du comité syndical n° 2017-13 du 23 mars 2017 ;

Vu l'avis de la Commission de délégation des services publics locaux réunie le 9 mars 2021,

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques joint à la présente délibération, consistant en une prolongation de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021, et s'élevant à 40 500 € HT.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

A Bourges, le 6 avril 2021

Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_01-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	15
	Date de convocation	13/01/21

L'an deux mille vingt et un le dix neuf janvier, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-01 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication, route de la Chapelle à TROUY

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Était excusé :

Hugo LEFELLE,

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2020-01-091	Commune	TROUY	Route de la Chapelle	14 099,17 € TTC	14 099,17 € TTC

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_01-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_02-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2021		
	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	15
	Date de convocation	13/01/21

L'an deux mille vingt et un le dix-neuf janvier, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-02 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication rue des Ormes à BAUGY

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Était excusé :

Hugo LEFELLE,

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2019-05-028	Commune	BAUGY	Rue des Ormes	25 791,80 € TTC	25 791,80 € TTC

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/2021

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_02-AU

Décision n° 2021-02

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/2021

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_03-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	15
	Date de convocation	13/01/2021

L'an deux mille vingt et un le dix-neuf janvier, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-03 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication, route de Chaon à BRINON SUR SAULDRE annule et remplace la convention, du dix huit décembre deux mille dix-huit .

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Était excusé :

Hugo LEFELLE,

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2018-02-032	Commune	BRINON SUR SAULDRE	Route de Chaon	30 627,32 € TTC	30 627,32 € TTC

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/2021

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
Décision n° 2021-03
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_03-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/2021

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_04-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	15
	Date de convocation	13/01/2021

L'an deux mille vingt et un le dix neuf janvier, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-04 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Chemin de Champ d'Hyver à NANÇAY

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Était excusé :

Hugo LEFELLE,

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2020-02-158	Commune	NANÇAY	Chemin de Champ d'Hyver	3 111,72 € TTC	3 111,72 € TTC

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
Décision n° 2021-04
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_04-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_05-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	15
	Date de convocation	13/01/2021

L'an deux mille vingt et un le dix neuf janvier, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-05 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – réparation des menuiseries à l'ancienne école primaire à VILLABON

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Hugo LEFELLE, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO et Gilles GONTHIER.

Était excusé :

Hugo LEFELLE,

Considérant le déport de Philippe FRERARD

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2020-FEE-25	Villabon	Ancienne école primaire	Remplacement des menuiseries	2 377,40 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
Décision n° 2021-05
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_05-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_06-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	15
	Date de convocation	13/01/2021

L'an deux mille vingt et un le dix-neuf janvier, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-06 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Réhabilitation et extension de la Mairie à COURS LES BARRES

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Hugo LEFELLE, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO et Gilles GONTHIER.

Était excusé :

Hugo LEFELLE,

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2019-FEE-25	COURS LES BARRES	Mairie	Réhabilitation et extension de la mairie	10 861,54 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
Décision n° 2021-06
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_06-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_07-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	15
	Date de convocation	13/01/2021

L'an deux mille vingt et un le dix neuf janvier, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-07 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation complète de la mairie à VILLECELIN

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Hugo LEFELLE, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO et Gilles GONTHIER.

Était excusé :

Hugo LEFELLE,

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2020-FEE-24	Villecelin	Marie	Rénovation complète	1 964,54 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_07-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_08-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	15
	Date de convocation	13/01/2021

L'an deux mille vingt et un le dix-neuf janvier, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-08 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Médiathèque de MERY ES BOIS

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Hugo LEFELLE, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO et Gilles GONTHIER.

Était excusé :

Hugo LEFELLE,

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2020-FEE-23	Mery es Bois	Médiathèque	Rénovation complète	3 512,25 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 26/01/2021
Reçu en préfecture le 26/01/2021
Affiché le
Décision n° 2021-08
ID : 018-241800549-20210119-BUREAU21_08-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/01/21

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_09-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 MARS 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	12/02/2021

L'an deux mille vingt et un le neuf mars, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-09 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication route d'Azy à RIANS

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Étaient absents :

Hugo LEFELLE
Violaine LEFEBVRE
Johann TRUMEAU

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2019-03-216	Commune	RIANS	Route d'Azy	46 168,82 € TTC	46 168,82 € TTC

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_09-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_10-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 MARS 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	12/02/2021

L'an deux mille vingt et un le neuf mars, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-10 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de menuiseries dans le logement de la Mairie à ASSIGNY

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Étaient absents :

Hugo LEFELLE
Violaine LEFEBVRE
Johann TRUMEAU

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-01	Assigny	Logement à la Mairie	Remplacement des menuiseries	833,25 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/21

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_10-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-41-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/21

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_11-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 MARS 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	12/02/2021

L'an deux mille vingt et un le neuf mars, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-11 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de menuiseries - Salles de musique et de réunions à MARMAGNE

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Étaient absents :

Hugo LEFELLE
Violaine LEFEBVRE
Johann TRUMEAU

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2020-FEE-05	Marmagne	Salle de musique et de réunions	Remplacement des menuiseries	886,86 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_11-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.57[illegible]

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_12-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 MARS 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	12/02/2021

L'an deux mille vingt et un le neuf mars, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-12 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de menuiseries - Mairie à SAINT-THORETTE

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Étaient absents :

Hugo LEFELLE
Violaine LEFEBVRE
Johann TRUMEAU

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2019-FEE-19	Sainte-Thorette	Mairie	Remplacement des menuiseries	306,60 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/21

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_12-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 [illegible],

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - SDE 18 - DU CHER -

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/21

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 20
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_14-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 MARS 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	12/02/2021

L'an deux mille vingt et un le neuf mars, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-14 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Poste école à CERBOIS

Étaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Étaient absents :

Hugo LEFELLE
Violaine LEFEBVRE
Johann TRUMEAU

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2020-02-124	Commune	CERBOIS	Poste Ecole	24 458,15 € TTC	24 458,15 € TTC

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_14-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_15-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 mars 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	12/02/2021

L'an deux mille vingt et le neuf mars, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-15 : Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'alimentation de matériel de vidéoprotection à SAINT-SATURNIN

Etaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Étaient absents :

Hugo LEFELLE
Violaine LEFEBVRE
Johann TRUMEAU

M. le Président expose :

La commune de Saint-Saturnin a sollicité le SDE 18 dans le cadre de l'alimentation de matériel de vidéoprotection sur le territoire de sa commune. Ce projet requiert le raccordement de l'alimentation du matériel sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Cette installation emporte occupation du domaine public de la commune, au sens des articles L.2122-1, L.2122-20 aliéna 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais relatifs à la pose et à la maintenance du matériel, ainsi qu'à son alimentation électrique depuis le réseau existant est intégralement pris en charge par la commune. Le SDE 18 conserve la pleine propriété du réseau d'éclairage public.

La convention est fixée pour une durée de trois ans à compter de sa signature, et est tacitement reconductible par période successive de trois ans sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites dans la convention.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention qui autorise la commune à raccorder ou faire raccorder l'alimentation du matériel de vidéoprotection sur le réseau d'éclairage public.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant la demande exposée ci-dessus, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'usage de supports d'éclairage public pour l'installation d'un matériel de vidéoprotection sur la commune de SAINT-SATURNIN.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_15-AU

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_16-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 mars 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	12/02/2021

L'an deux mille vingt et le neuf mars, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-16 : Convention relative à l'usage des supports d'éclairage public pour l'implantation d'un détecteur de véhicule à SAINTE-THORETTE

Etaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Étaient absents :

Hugo LEFELLE
Violaine LEFEBVRE
Johann TRUMEAU

M. le Président expose :

La commune de Sainte-Thorette a sollicité le SDE 18 dans le cadre de l'implantation d'un détecteur de véhicule sur le territoire de sa commune. Ce projet requiert l'apposition du matériel sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Cette installation emporte occupation du domaine public de la commune, au sens des articles L.2122-1, L.2122-20 aliéna 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais relatifs à la pose et à la maintenance du matériel, ainsi qu'à son alimentation électrique depuis le réseau existant est intégralement pris en charge par la commune. Le SDE 18 conserve la pleine propriété du réseau d'éclairage public.

La convention est fixée pour une durée de trois ans à compter de sa signature, et est tacitement reconductible par période successive de trois ans sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites dans la convention.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention qui autorise la commune à apposer ou faire apposer le détecteur de véhicule sur les supports d'éclairage public.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant la demande exposée ci-dessus, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'usage des candélabres pour l'implantation d'un détecteur de véhicule sur la commune de STAINTE-THORETTE.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_16-AU

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
Décision n° 202
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_17-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 mars 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	12/02/2021

L'an deux mille vingt et le neuf mars, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-17 : Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'alimentation d'un dispositif de vidéoprotection à BAUGY

Etaient présents :

Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Philippe ANDRIAU.

Étaient excusés :

Hugo LEFELLE,
Violaine LEFEBVRE
Johann TRUMEAU

M. le Président expose :

La commune de Baugy a sollicité le SDE 18 dans le cadre de l'alimentation d'un dispositif de vidéoprotection sur le territoire de sa commune de Baugy. Ce projet requiert le raccordement de l'alimentation du matériel sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Cette installation emporte occupation du domaine public de la commune, au sens des articles L.2122-1, L.2122-20 aliéna 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais relatifs à la pose et à la maintenance du matériel, ainsi qu'à son alimentation électrique depuis le réseau existant est intégralement pris en charge par la commune. Le SDE 18 conserve la pleine propriété du réseau d'éclairage public.

Le raccordement du matériel au réseau d'éclairage public a pour seul et unique objet de permettre son alimentation en électricité. Le SDE 18 fait du respect de cette stipulation une condition essentielle de son consentement. Toute modification de cette clause entrainera, de facto, la résiliation de ladite convention.

La convention est fixée pour une durée de trois ans à compter de sa signature, et est tacitement reconductible par période successive de trois ans sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites dans la convention.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention qui autorise la commune à raccorder ou faire raccorder l'alimentation du matériel de vidéoprotection sur le réseau d'éclairage public.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant la demande exposée ci-dessus, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'alimentation d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune de BAUGY.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 19/03/2021
Reçu en préfecture le 19/03/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210318-BUREAU21_17-AU

Décision n° 202

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 18/03/2021

Envoyé en préfecture le 07/01/2021
Reçu en préfecture le 07/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210105-DECISISON21_01-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-01 du 5 janvier 2021
Contrat relatif au traitement des supports aériens bois et béton déposés
Marché 2020-PBA-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant que dans le cadre des travaux de renforcement, enfouissement et extension du réseau électrique effectués par le SDE 18, les supports bois et béton déposés deviennent inutilisés et doivent être traités,

DÉCIDE

Article 1 : Un accord-cadre à bons de commande, référencé 2020-PBA-01, est conclu avec la Société de recyclage des bétons – S.R.B domiciliée lieu-dit Marlet, Route Nationale 86, 07 340 SERRIERES.

Article 2 : L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum de 40 000 € HT selon les modalités suivantes :

Désignation de la prestation	Prix unitaire HT
1. Collecte et recyclage de support béton (poteaux ou massifs)	46
2. Recyclage de support béton (poteaux ou massifs)	18
3. Collecte et recyclage de support bois (poteaux)	46.70
4. TGAP 2020 applicable sur les supports bois traités aux sels métalliques :	3.28

Article 3 : Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 6 janvier 2021.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce dernier seront imputées au compte 2315 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 5 janvier 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/01/2021
Reçu en préfecture le 20/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-DECISION21_02-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-02 du 19 janvier 2021
Abonnement à la base de données juridiques des éditions DALLOZ
Contrat n° 2021-ADM-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant le souhait de disposer d'une base de données juridiques afin d'améliorer la sécurité juridique du SDE 18,

DÉCIDE

Article 1 : De s'abonner à la base de données juridiques des éditions DALLOZ, dont le siège social est situé 31-35 rue Froidevaux à PARIS (75685).

Article 2 : Le montant de l'abonnement pour une durée de 12 mois s'élève à 2 487,00 € HT.

Article 3 : Le contrat est renouvelable par tacite reconduction d'année en année afin d'éviter toute discontinuité, sauf dénonciation écrite par lettre recommandée AR 2 mois avant la date d'échéance de l'abonnement, soit au plus tard le 31 octobre de chaque année.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat seront imputées au compte 6182 du budget principal.

Fait à Bourges, le 19 janvier 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/01/2021
Reçu en préfecture le 20/01/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210119-DECISION21_03-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-03 du 19 janvier 2021
Mission d'assistance juridique permanente
Marché n° 2021-JUR-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant le souhait du SDE 18 de pouvoir, dans le cadre de l'exercice de son activité, bénéficier d'une assistance juridique permanente,

DÉCIDE

Article 1 : Un accord-cadre à bons de commande n°2021-JUR-01 est conclu avec le cabinet LLC ET ASSOCIES BUREAU DE PARIS situé 69 rue de la République (Desko) – 69002 Lyon

Article 2 : L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum de 40 000 € HT selon les modalités suivantes :

Prestations	Montant HT
Missions de conseil juridique	
Prix unitaire à l'acte pour la rédaction d'une note juridique ou l'étude d'un point de droit	**800 € / note**
Prix forfaitaire pour la validation juridique des pièces administratives d'un dossier de marché public incluant le cahier des charges particulières, le règlement de la consultation, les avis de publicité	**500 € / dossier**
Prix forfaitaire pour la validation juridique d'un acte administratif isolé (tel qu'un arrêté administratif, un contrat de travail…)	**250 € / acte**
Prix unitaire à l'acte pour une recherche documentaire	**200 € / recherche**
Prix unitaire à l'heure pour toute autre prestation de conseil	**110€/ heure**
Missions de représentation en justice	
Prix unitaire à l'heure	**110 € / heure**

Article 3 : Le présent accord vaut pour les prestations du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 et sera renouvelable, tacitement, par période d'un an, sauf dénonciation auprès de l'autre partie 4 mois avant la fin d'une période.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat seront imputées au compte 6226 du budget principal.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Fait à Bourges, le 19 janvier 2021
Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/02/2021
Reçu en préfecture le 16/02/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210209-DECISION21_04-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-04 du 9 février 2021
Abonnement SELECT Bentley
Contrat n° 2021-SI-05

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité, pour le service du SIG du SDE 18, de disposer d'un droit d'usage de la plateforme SELECT Bentley dans la cadre de ses missions en matière de Système d'Information Géographique.

En application de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique, le contrat est passé sans publicité préalable ni mise en concurrence,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat, référencé 2021-SI-05, est conclu avec la société BENTLEY Advancing infrastructure dont le siège social est situé à DUBLIN.

Article 2 : La prestation proposée comporte les services suivants :

Désignation	Prix unitaire
MicroStation PowerDraft SELECT Sub	675.00 €
Bentley CONNECTIONS Passport - Annual	196.00 €
Microstation PowerDraft SELECT Sub	1 350.00 €
Total Dù	2 221.00 €

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois ferme à compter du 1er février 2021.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 616 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 9 février 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/03/2021
Reçu en préfecture le 11/03/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210311-DECISION21_05-AU

SDE18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N°2021-05 du 11 mars 2021

Mise à disposition d'un véhicule au profit du SDE18
MAPA n° 2021-ADM-05

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant le souhait du concessionnaire DS Automobile de mettre à disposition du SDE18, un véhicule de type DS 3 Crossback E-Tense ,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de prêt à titre d'usage d'un véhicule DS Crossback E-Tense - est conclu avec le concessionnaire DS STORE Bourges automobile, Route de la Charité, 18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY,

Article 2 : Le SDE18 prendra à sa charge les frais de fonctionnement dudit véhicule et assurera ce dernier.

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 4 mois à partir du 11 mars 2021.

Fait à Bourges, le

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/03/2021
Reçu en préfecture le 11/03/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210311-DECISION21_06-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-06 du 11 mars 2021
Recours à la centrale d'achat UGAP
Marché n° 2021-UGAP-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-2 et suivants,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de renouveler la location longue durée (36 mois) de deux véhicules au bénéficie d'une part de son Directeur Général Adjoint et d'autre part, de son Responsable des services techniques,

Considérant que l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), qui est une centrale d'achat au sens de l'article L. 2113-2 du Code de la commande publique, offre au SDE 18 la possibilité de bénéficier de son marché public à bons de commande, pour la réalisation de prestations de location longue durée (LLD) de véhicules particuliers, conclu avec la société ARVAL,

Considérant que les prix issus du marché de l'UGAP sont très avantageux par rapport à la gamme des véhicules souhaitée au regard de la qualité des agents du SDE 18 concernés par ladite location,

Considérant que préalablement à l'émission d'un bon de commande auprès de la société ARVAL, il est nécessaire de conclure une convention d'exécution avec l'UGAP,

DÉCIDE

Article 1 : Une convention d'exécution de prestations est conclue avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) dont le siège social est au 1, Boulevard Archimède – Champs-sur-Marne, 77444 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2.

Article 2 : La convention prend effet à compter de sa date de notification à l'UGAP et pour une durée allant jusqu'au terme de l'exécution des prestations de location longue durée de deux véhicules (36 mois à compter de la réception des véhicules).

Article 3 : Les bons de commande pourront être effectués jusqu'au 19 novembre 2021.

Article 4 : Sur le fondement de cette convention, le montant total des prestations ne pourra pas excéder 26 000 € HT.

Article 5 : Les dépenses liées à l'exécution du marché sont imputées aux comptes 6135 et 61551 du budget principal du SDE 18.

Fait à Bourges, le 11 mars 2021
Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - SDE 18 - DU CHER -

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SDE18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2ème TRIMESTRE 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2EME TRIMESTRE 2021

SOMMAIRE

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU PRESIDENT		
2021-07	Serveur de sauvegarde	Administratif
2021-08	Téléphonie mobile du SDE 18	Administratif
2021-09	Fibre optique SDE 18	Administratif
2021-10	Module d'entretien professionnel sur le logiciel ciril	Administratif
2021-11	Antivirus	Administratif
2021-12	Contrôle de concession	Contrôle de Concession
2021-13	Location longue durée 4 véhicules de service	Administratif
2021-14	Assistance contrôle de concession ER	Contrôle de Concession

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU BUREAU		
2021-18	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Rue du Feu de Joie à BOULLERET	Electrification
2021-19	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Route du Gravereau à BOULLERET	Electrification
2021-20	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Rue Louis Charby à SAINT-CAPRAIS	Electrification
2021-21	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de menuiseries à TROUY	Energie
2021-22	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation à BRECY	Energie
2021-23	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation Mairie à VILLECELIN	Energie
2021-24	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation à IDS SAINT ROCH	Energie
2021-25	Convention raccord vidéoprotection sur EP_SAUGY	Eclairage Public
2021-26	Subvention pour l'acquisition de deux véhicules électriques - Commune de BOURGES	IRVE
2021-27	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Pôle culturel rénovation ARGENT SUR SAULDRE	Energie
2021-28	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - Remplacement d'une porte - Mairie à FEUX	Energie
2021-29	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - Remplacement d'une porte - Salle des fêtes à FEUX	Energie
2021-30	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - Remplacement des menuiseries - Mairie à ASSIGNY	Energie
2021-31	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - Remplacement des menuiseries - Salle des fêtes à SOULANGIS	Energie
2021-32	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - Remplacement des menuiseries - Mairie à COURAGUES	Energie
2021-33	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - Rénovation - Mairie et salle des fêtes à MONTLOUIS	Energie

2021-34	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - Remplacement des menuiseries - Mairie à SANCOINS	Energie
2021-35	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - Remplacement des menuiseries - Maison des associations à SANCOINS	Energie
2021-36	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux - enfouissement des réseaux de télécommunication - Allée du BEUGNON à MEREAU	Electrification
2021-37	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux - enfouissement des réseaux de télécommunication - Rue du Haut Bourg à GENOUILLY	Electrification
2021-38	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux - enfouissement des réseaux de télécommunication - ZAC des Danjons à BOURGES	Electrification
2021-39	Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'alimentation de matériel de radar pédagogique à SURY PRES LERE	Eclairage Public

Le présent recueil est disponible en consultation au siège du SDE 18 aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – 16h30 le vendredi)

Un exemplaire papier peut être adressé sur simple demande, par courrier (Technopole Lahitolle – 7 rue Maurice Roy – CS 60021 – 18021 BOURGES CEDEX) ou par mail (info@sde18.com).

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_18-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 20 AVRIL 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-18 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Rue du Feu de Joie à BOULLERET

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU

Étaient excusés
Philippe FRERARD,
Christian LYON,

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2019-03-257	Commune	BOULLERET	Rue du Feu de Joie	16 992.67 € TTC	16 992.67 € TTC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_18-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 22.04.21 .

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_19-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 20 AVRIL 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-19 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Route du Gravereau à BOULLERET

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU

Étaient excusés
Philippe FRERARD,
Christian LYON,

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2019-03-256	Commune	BOULLERET	Route de Gravereau	29 990.47 € TTC	29 990.47 € TTC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
Décision n° 2021-19
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_19-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 22.04.21

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE · DU CHER · SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_20-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 20 AVRIL 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-20 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Rue Louis Charby à SAINT-CAPRAIS

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU

Étaient excusés
Philippe FRERARD,
Christian LYON,

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2020-01-104	Commune	SAINT-CAPRAIS	Route de Gravereau	20 757.64 € TTC	20 757.64 € TTC

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
Décision n° 2021-20
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_20-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 22.04.21

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_21-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 20 AVRIL 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un le vingt avril, le Bureau Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-21 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de menuiseries à TROUY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU

Étaient excusés
Philippe FRERARD,
Christian LYON,

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-06	TROUY	Logement	Remplacement des menuiseries	385.00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_21-AU

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 22.04.21.

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - SDE 18 - DU CHER -

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_22-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 20 AVRIL 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un le vingt avril, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-22 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation à BRECY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU

Étaient excusés
Philippe FRERARD,
Christian LYON,

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-07	BRECY	Commerce et logement	Rénovation	1 443.77 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_22-AU

Décision n° 2021-22

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 22.04.21.

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_23-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 20 AVRIL 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un le vingt avril, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-23 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation Mairie à VILLECELIN

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU

Étaient excusés
Philippe FRERARD,
Christian LYON,

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-24	VILLECELIN	Mairie	Rénovation	1 964.53 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_23-AU

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 22.04.21.

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_24-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 20 AVRIL 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un le vingt avril, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-24 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries à IDS SAINT ROCH

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU

Étaient excusés
Philippe FRERARD,
Christian LYON,

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-09	IDS SAINT ROCH	Logement boulangerie	Remplacement des menuiseries	135.50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 27/04/2021
Reçu en préfecture le 27/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_24-AU

Décision n° 2021-24

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 22.04.21

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 22/04/2021

Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210423-BUREAU21_25-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 20 avril 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un le vingt avril, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-25 : Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'implantation d'un radar pédagogique à SAUGY

Etaient présents :

Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU et Philippe ANDRIAU.

Étaient excusés :
Christian LYON,
Philippe FRERARD

M. le Président expose :

La commune de SAUGY a sollicité le SDE 18 dans le cadre de l'implantation d'un radar pédagogique sur le territoire sur son territoire. Ce projet requiert le raccordement de l'alimentation du matériel sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Cette installation emporte occupation du domaine public de la commune, au sens des articles L.2122-1, L.2122-20 aliéna 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais relatifs à la pose et à la maintenance du matériel, ainsi qu'à son alimentation électrique depuis le réseau existant est intégralement pris en charge par la commune. Le SDE 18 conserve la pleine propriété du réseau d'éclairage public.

La convention est fixée pour une durée de trois ans à compter de sa signature, et est tacitement reconductible par période successive de trois ans sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites dans la convention.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention qui autorise la commune à raccorder ou faire raccorder l'alimentation du matériel de vidéoprotection sur le réseau d'éclairage public.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant la demande exposée ci-dessus, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'usage de supports d'éclairage public pour l'installation d'un matériel de vidéoprotection sur la commune de SAUGY.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 23/04/2021

Envoyé en préfecture le 04/05/2021
Reçu en préfecture le 04/05/2021
Affiché le
Décision n
ID : 018-241800549-20210423-BUREAU21_25-AU

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 23.04.21.

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 23/04/2021

Envoyé en préfecture le 06/05/2021
Reçu en préfecture le 06/05/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210423-BUREAU21_26-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 30 AVRIL 2019	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	14
	Date de convocation	13/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt avril, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-26 : Subvention du SDE 18 pour l'acquisition de deux véhicules électriques – Commune de BOURGES

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Hugo LEFELLE, Violaine LEFEBVRE, Johann TRUMEAU

Étaient excusés
Philippe FRERARD,
Christian LYON,

M. le Président expose :

Dans le cadre du déploiement des bornes de recharge, et comme le permettent ses statuts, le SDE 18 souhaite aider les collectivités dans l'acquisition de véhicules électriques.

Ainsi, il est définit que *« le Syndicat exerce, sur demande expresse des collectivités adhérentes, et lorsque l'offre locale s'avère inexistante, insuffisante ou inadéquate, la compétence liée au service public d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables comprenant, notamment mais de manière non exhaustive :*

- *La définition d'un schéma cohérent de déploiement desdites infrastructures pour l'ensemble du département du Cher ;*
- *La maîtrise d'ouvrage des opérations de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ;*
- *Et toutes initiatives visant à promouvoir la mobilité électrique. »*

Le déploiement des infrastructures de recharge se poursuit dans le département du Cher. Le SDE 18 tient à promouvoir la mobilité électrique auprès de ses collectivités adhérentes en apportant son soutien financier à l'acquisition de véhicules électriques.

Par délibération n° 2018-30 du 9 juillet 2018, le Comité syndical a approuvé la mise en place d'une aide à l'acquisition de véhicule électrique au profit des collectivités adhérentes au SDE 18.

Les conditions sont les suivantes :

- Le véhicule devra être 100% électrique ;
- Une aide forfaitaire, sous forme de subvention d'équipement, sera attribuée pour un montant maximum de 1 500 € par véhicule, dans la limite de 80 % de subventionnements reçus par la collectivité ;
- L'aide est destinée aux collectivités du département du Cher qui font partie du schéma de déploiement des bornes de recharge,
- La collectivité qui bénéficiera de l'aide devra apposer sur son véhicule électrique le logo « E.Car'18 ».

Par délibération n° 2019-12 du 2 avril 2019, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à l'attribution de subventions aux collectivités adhérentes pour l'achat de véhicules électriques.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 23/04/2021

Envoyé en préfecture le 06/05/2021
Reçu en préfecture le 06/05/2021
Affiché le
Décision SLO
ID : 018-241800549-20210423-BUREAU21_26-AU

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet d'achat présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	PRIX D'ACHAT DE DEUX VEHICULES	MONTANT DE LA SUBVENTION DU SDE 18 POUR DEUX VEHICULES	TAUX DE FINANCEMENT DU VEHICULE APRES SUBVENTION DU SDE 18
2021-SVE-01	Commune de BOURGES	27 470.20 €	1 500,00 €	5.4 %
		27 470.20 €	1 500,00 €	5.4 %

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'attribuer une subvention de 3 000,00 €, à la commune de BOURGES pour l'acquisition de deux véhicules électriques.
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 3 000,00 € à la commune de BOURGES pour l'acquisition de deux véhicules électriques.

À Bourges, le 23 avril 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 23/04/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_27-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-27 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation – Pôle culturel à ARGENT SUR SAULDRE

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-05	ARGENT SUR SAULDRE	Pôle culturel	Rénovation	2 909,25 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_27-AU

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
Décision n° 2021-28
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_28-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-28 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement d'une porte – Mairie à FEUX

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-10	FEUX	Mairie	Remplacement d'une porte	1 380,70 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_28-AU

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,



Philippe MOISSON



Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_29-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-29: Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement d'une porte – Salle des fêtes à FEUX

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-11	FEUX	Salle des fêtes	Remplacement d'une porte	1 020.60 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_29-AU

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_30-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-30 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Mairie à ASSIGNY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-01	ASSIGNY	Mairie	Remplacement des menuiseries	774.89 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_30-AU

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_31-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-31 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Salle des fêtes à SOULANGIS

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-14	SOULANGIS	Salle des fêtes	Remplacement des menuiseries	7 398.32 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_31-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,



Philippe MOISSON



Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_32-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-32 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Mairie à COUARGUES

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-12	COUARGUES	Mairie	Remplacement des menuiseries	1 720.00 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_32-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_33-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-33 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation – Mairie et salle des fêtes à MONTLOUIS

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-13	MONTLOUIS	Mairie et salle des fêtes	Rénovation	3 158.00 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_33-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
Décision n° 2021-34
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_34-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-34 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Mairie à SANCOINS

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-03	SANCOINS	Mairie	Remplacement des menuiseries	879.68 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
Décision n° 2021-34
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_34-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
Décision n° 2021-35
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_35-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er juin 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-35 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Maison des associations à SANCOINS

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DE DOSSIER	COLLECTIVITE	BATIMENT(S) CONCERNE(S)	TRAVAUX A REALISER	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-04	SANCOINS	Maison des associations	Remplacement des menuiseries	566.05 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_35-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/21

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
Décision n° 2021-36
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_36-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er JUIN 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-36 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Allée du Beugnon à MEREAU

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous qui annule et remplace la convention du 6 octobre 2020 :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2020-02-020	Commune	MEREAU	Allée du Beugnon	Télécommunication : 42 873,12 € Fibre optique : 3 998,58 €	Télécommunication : 42 873,12 € Fibre optique : 3 998,58 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_36-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
Décision n° 2021-37
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_37-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er JUIN 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-37 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue du Haut Bourg à GENOUILLY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous qui annule et remplace la convention du 6 octobre 2020 :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2021-02-025	Commune	GENOUILLY	Rue du Haut Bourg	9 030.47 €	9 030.47 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_37-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_38-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er JUIN 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-38 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Zac des Danjons à BOURGES

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous qui annule et remplace la convention du 6 octobre 2020 :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2017-01-027	Commune	BOURGES	ZAC des Danjons	331 849.73 €	331 849.73 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_38-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_39-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 1er JUIN 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	26/05/2021

L'an deux mille vingt et un le premier juin, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-39 : Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'alimentation de matériel de radar pédagogique à SURY PRES LERE

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Isabelle AZEVEDO, Gilles GONTHIER et Violaine LEFEBVRE.

Étaient excusés :
Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD et Hugo LEFELLE

M. le Président expose :

La commune de Sury-Prés-Léré a sollicité le SDE 18 dans le cadre de l'alimentation de matériel de vidéoprotection sur le territoire de sa commune. Ce projet requiert le raccordement de l'alimentation du matériel sur le réseau d'éclairage public de la commune.

Cette installation emporte occupation du domaine public de la commune, au sens des articles L.2122-1, L.2122-20 aliéna 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais relatifs à la pose et à la maintenance du matériel, ainsi qu'à son alimentation électrique depuis le réseau existant est intégralement pris en charge par la commune. Le SDE 18 conserve la pleine propriété du réseau d'éclairage public.

La convention est fixée pour une durée de trois ans à compter de sa signature, et est tacitement reconductible par période successive de trois ans sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites dans la convention.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention qui autorise la commune à raccorder ou faire raccorder l'alimentation du matériel de vidéoprotection sur le réseau d'éclairage public.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant la demande exposée ci-dessus, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'usage de supports d'éclairage public pour l'installation d'un matériel de radar pédagogique sur la commune de Sury-Prés-Léré.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 03/06/2021
Reçu en préfecture le 03/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210603-BUREAU21_39-AU

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 3 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 03/06/2021

Envoyé en préfecture le 26/04/2021
Reçu en préfecture le 26/04/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210422-DECISION21_07-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-07 du 22 avril 2021
Serveur de sauvegarde
Contrat n° 2021-SI-11

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité, pour le service informatique du SDE 18, de disposer d'une solution de sauvegarde de données pour les environnements locaux et virtuel,

En application de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique, le contrat est passé sans publicité préalable ni mise en concurrence,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat, référencé 2021-SI-11, est conclu avec la société QUADRIA située, 2 rue Joliot Curie à Saint-Doulchard (18230),

Article 2 : La prestation proposée comporte les services suivants :

Désignation	Prix unitaire HT
Serveur de sauvegarde + accessoires	7 114.00 €
Installation et services complémentaires	1 900.00 €
Frais de gestion	31.00 €
TOTAL HT	9 045.00 €

Article 3 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 2183 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 22 avril 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/05/2021
Reçu en préfecture le 06/05/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210504-DECISION21_08-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-08 du 4 mai 2021
Téléphonie mobile
Contrat n° 2021-SI-08

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2016-27 portant adhésion du SDE 18 au Groupement d'intérêt Public Région Centre Interactive (GIP Recia)

Vu la convention constitutive du GIP Recia mise à jour de mai 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la nécessité, pour le SDE 18, de renouveler son contrat de services de téléphonie mobile,

Considérant que la convention constitutive du GIP Recia lui permet d'être « *le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services liées au numériques* »,

Considérant que le GIP Recia met à disposition de ses membres son marché de téléphonie mobile conclu avec la société SFR BUSINESS,

Considérant que les prix issus du marché du GIP Recia sont très avantageux par rapport au besoin exprimé par le SDE 18,

DÉCIDE

Article 1 : De recourir à la solution proposée en concluant un contrat référencé n° 2021-SI-08 avec le Groupement d'intérêt Public Région Centre Interactive située 151 rue de la Juine à OLIVET.

Article 2 : La prestation proposée comporte les services de téléphonie mobile suivant :

Désignation	Quantité	Prix abonnement mensuel HT	Total Prix abonnement mensuel HT
Forfait PERFORMANCE	18	4 ,00 €	72,00 €

Article 3 : Au-delà de 20 lignes des frais de gestion de 150,00 € seront imputés,

Article 4 : Le contrat est sans engagement de durée,

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6262 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 4 mai 2021
Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/05/2021
Reçu en préfecture le 06/05/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210504-DECISION21_09-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-09 du 4 mai 2021
Fibre Optique
Contrat n° 2021-SI-07

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2016-27 portant adhésion du SDE 18 au Groupement d'intérêt Public Région Centre Interactive (GIP Recia)

Vu la convention constitutive du GIP Recia mise à jour de mai 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la nécessité, pour le SDE 18, de renouveler son contrat de service internet pour la fourniture de la fibre optique,

Considérant que la convention constitutive du GIP Recia lui permet d'être « *le support d'expérimentations, de mutualisations et de prestations de services liées au numériques* »,

Considérant que le GIP Recia met à disposition de ses membres son marché de fourniture d'accès à internet conclu avec la société ADISTA,

Considérant que les prix issus du marché du GIP Recia sont très avantageux par rapport au besoin exprimé par le SDE 18,

DÉCIDE

Article 1 : De recourir à la solution proposée en concluant un contrat référencé n° 2021-SI-07 avec le Groupement d'intérêt Public Région Centre Interactive située 151 rue de la Juine à OLIVET.

Article 2 : La prestation proposée comporte les services suivants :

Désignation	Frais d'accès au service HT	Prix Abonnement/ mensuel HT	Garantie du Taux de rétablissement (base ou 24/7)	Prix Garantie du Taux de rétablissement /mensuel HT
SDE 18 - Collecte N°1 Accès Internet FTTO 100 Mbit/s à débit garanti + GTR 4h jours et heures ouvrés	1 000.00 €	396.00 €	Base option 24/7 à 60 € HT/mois	60.00 €
Adressage IPv4 fixe - tarif unitaire (Obligatoire pour lien @) - Soumi	€	40.00 €	€	€
Supervision avancée Netflow	€	€	€	€
Fibre FTTH KOSC 300 Mbs burst Internet ou VPN 36 Mois	45.00 €	69.00 €	€	€
Bascule automatique sur lien de secours	€	30.00 €	€	€
Option QoS 11 Mbs à 100 Mbs	€	€	€	€
Option WiFi (sur validation)	€	€	€	€
Total TTC 1er mois	**1 254,00 €**	**642,00 €**	**€**	**72,00 €**

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/05/2021
Reçu en préfecture le 06/05/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210504-DECISION21_09-AU

Total TTC 3 mois		**1926,00 €**		
Total TTC 12 mois		**7 704,00 €**		
Frais de gestion GIP (4.10 %)	**51.41 €**	**315,86 e**	**€**	**35,42 €**
Sous-total 2021	**1 305 ,41 €**	**8 019 ,86 €**	**€**	**899.42 €**
Total 2021 (12 mois)				**1 0224,00 €**

Article 3 : Le contrat est sans engagement de durée.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6262 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 4 mai 2021
Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/05/2021
Reçu en préfecture le 06/05/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210504-DECISION21_10-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-10 du 4 mai 2021
Module d'entretien professionnel avec fiche de poste
MAPA N°2021-SI-12

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-3,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de disposer d'un outil complémentaire pour son logiciel dédié à la gestion des ressources humaines,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat, référencé 2021-SI-12, est conclu avec la société CIRIL, située 49 avenue Albert Einstein – B.P. – 12074 à VILLEURBANNE Cedex (69603).

Article 2 : Le contrat concerne les prestations suivantes :

Définition des prestations	Quantité	Montant Unitaire € HT	Montant Total € HT
Prestations de mise en œuvre nouvelle version			
Réunion de projet à distance (à titre gracieux)	1 jour	0 €	0 €
Formation sur site : poste et effectifs	1 jour	1 125,00 €	1 125,00 €
Formation sur site : entretien professionnel	2 jours	2 250,00 €	2 250,00 €
Assistance sur site au démarrage	1 jour	1 125,00 €	1 125,00 €
		Total HT	**4 500,00 €**
		TVA	**900,00 €**
		Total TTC	**5 400, 00 €**

Article 3 : Les tarifs de la prestation sur site s'entendent frais de déplacement et de séjours inclus,

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6184 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 4 mai 2021
Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 06/05/2021
Reçu en préfecture le 06/05/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210504-DECISION21_11-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-11 du 4 mai 2021
Antivirus SENTINEL ONE
Contrat n° 2021-SI-03

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité, pour le SDE 18, de disposer d'un antivirus pour garantir sa sécurité informatique,

En application de l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique, le contrat est passé sans publicité préalable ni mise en concurrence,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat, référencé 2021-SI-03, est conclu avec la société ADISTA située, Parc d'activités Aéroport, 14 rue Didier Daurat à Bourges (18000),

Article 2 : La prestation proposée comporte les services suivants :

		Frais de mise en service	Abonnement mensuel	
Désignation	**Quantité**	**Prix total HT**	**Prix unitaire HT**	**Prix total HT**
Antivirus SentinelOne Poste de travail/ équipement	50		3.30 €	165.00 €
Antivirus SentinelOrne serveur/ équipement	10		4.20 €	42.00 €
Mise en service Antivirus SentinelOrne	1	850,00 €		
Total HT		**850.00 €**	**207.00 €**	

Article 3 : La durée du contrat est de 36 mois.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat seront imputées au compte 2051 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 4 mai 2021
Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/06/2021
Reçu en préfecture le 22/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210622-DECISION21_12-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-12 du 22 juin 2021
Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution publique de gaz pour les données de l'année 2020
Marché 2021-GAZ-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26 du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2123-1,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de disposer d'une assistance afin de mener la mission de contrôle annuel de la concession du réseau public de distribution de gaz,

DÉCIDE

Article 1 : Un marché de prestation de services, référencé 2020-GAZ-01, est conclu avec la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL, située 18 rue de la Pépinière à Paris (75008).

Article 2 : Le marché concerne une prestation d'assistance du SDE 18 pour le contrôle annuel du service public de la distribution de gaz.

Article 3 : Le prix de la prestation s'élève à 9 650 euros hors taxes. Il est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.

Article 4 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et, en tout état de cause, jusqu'à la livraison du rapport définitif d'audit.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6226 du budget principal.

Fait à Bourges, le 22 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/06/2021
Reçu en préfecture le 22/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210622-DECISION21_13-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021–13 du 22 juin 2021
Location longue durée de 4 véhicules de service
MAPA N° 2021–ADM-02 - Lot 1

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26 du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant que pour assurer de manière optimale les compétences dévolues au SDE 18, ses agents sont quotidiennement amenés à parcourir le département en véhicule.

Considérant que la location longue durée de quatre véhicules de service arrive à échéance au second semestre de l'année 2021 et la nécessité de renouveler ladite location.

DÉCIDE

Article 1 : Un marché de location longue durée de véhicules est conclu avec un groupement composé, d'une part, par la société CLV – SA enseigne Commerciale Free2Move Lease, sise 2-10 Boulevard de l'Europe, 78300 POISSY et d'autre part, par la société Générale Automobile de Bourges, sise route de la Charité, 18390 SAINT GERMAIN DU PUY.

Article 2 : Le marché concerne la location longue durée et la maintenance de quatre véhicules de service pour une durée de 36 mois.

Article 3 : Le montant du marché est réparti de la manière suivante :

Intitulé	Montant HT mensuel
Nouvelle C3 BlueHDI 100 S&S BVM6 Feel Business	212,61 €
Nouvelle C3 BlueHDI 100 S&S BVM6 Feel Business	212,61 €
Nouvelle C3 BlueHDI 100 S&S BVM6 Feel Business	212,61 €
Nouvelle C3 BlueHDI 100 S&S BVM6 Feel Business	212,61 €
Total	850,44 €

Article 4 : Pour chaque véhicule, la durée de 36 mois commence à courir à compter de la livraison dudit véhicule.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce marché sont imputées aux comptes 6135 et 61551 du budget principal du SDE 18.

Fait à Bourges, le 22 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/06/2021
Reçu en préfecture le 24/06/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210624-DECISION21_14-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-14 du 24 juin 2021
Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution d'électricité pour les données de l'année 2020
Marché 2021-ER-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26 du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant le souhait du SDE 18 de disposer d'une assistance afin de mener la mission de contrôle annuel de la concession du réseau public de distribution d'électricité,

DÉCIDE

Article 1 : Un marché de prestation de services, référencé 2021-ER-01, est conclu avec la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL, située 18 rue de la Pépinière à Paris (75008).

Article 2 : Le marché concerne une prestation d'assistance du SDE 18 pour le contrôle annuel du service public de la distribution d'électricité.

Article 3 : Le prix de la prestation s'élève à 11 775 euros hors taxes. Il est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.

Article 4 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et, en tout état de cause, jusqu'à la livraison du rapport définitif d'audit.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6226 du budget principal.

Fait à Bourges, le 24 juin 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SDE18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3ème TRIMESTRE 2021

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3EME TRIMESTRE 2021

SOMMAIRE

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
COMITES SYNDICAUX		
Comité syndicale du 6 juillet 2021		
2021-78	Désignation d'un secrétaire de séance	Administration
2021-79	Installation de nouveaux délégués siégeant au Comité Syndical	Administration
2021-80	Décisions du Président	Administration
2021-81	Décisions du Bureau	Administration
2021-82	Délibération d'accompagnement ENER CENTRE-VAL DE LOIRE : Rapport du mandataire	Administration
2021-83	Modification délégation de pouvoirs accordée par le Comité syndical au Bureau	Administration
2021-84	Budget Principal : Compte de Gestion 2020	Finances
2021-85	Budget principal – Compte administratif 2020	Finances
2021-86	Budget principal – Affectation du résultat 2020	Finances
2021-87	Budget principal – Budget supplémentaire 2021	Finances
2021-88	Budget Annexe IRVE : Compte de Gestion 2020	Finances
2021-89	Budget annexe IRVE – Compte administratif 2020	Finances
2021-90	Budget annexe IRVE – Affectation du résultat 2020	Finances
2021-91	Budget annexe IRVE – Budget supplémentaire 2021	Finances
2021-92	Compétence éclairage public : convention entre le SDE18 et la commune de Saint-Doulchard	Eclairage public
2021-93	Concession de la distribution publique d'électricité : Compte-Rendu Annuel de la Concession électricité 2016	Electricité
2021-94	Concessions de la Distribution Publique de Gaz : compte rendu annuel à la collectivité 2019	Gaz
2021-95	Convocation CCSPL – Projet de délégation de service public IRVE	IRVE
2021-96	Adhésion SPL MODULO	IRVE

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU PRESIDENT		
2021-15	Maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE contrat n°2021-SI-15	Administratif
2021-16	Convention pour la mise à disposition d'une loge au Palais des Sports du Prado et l'organisation d'un évènement de communication contre n°2021-COM-02	Administratif
2021-17	Outil de gestion de la dette et de la trésorerie mapa n°2021-FIN-01	Finances
2021-18	Service de téléphonie VOIP Contrat n°2021-SI-16	Administratif
2021-19	Refonte et maintenance du site internet du SDE18 contrat n°2021-COM-01	Communication
2021-20	Service de messagerie contrat n°2021-SI-17	Administratif
2021-21	Maintenance et infogérance des Systèmes d'Information contrat n°2021-SI-18	Administratif
2021-22	Sauvegardes externes VEAM VCC contrat n°2021-SI-19	Administratif
2021-23	Maintenance et installations des panneaux photovoltaïques du SDE18 contrat n°2021-ADM-04	Energie

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU BUREAU		
2021-40	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue de la Surette – Commune de SAINT-JUST	Electrification

2021-41	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue Voltaire – Commune de SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Electrification
2021-42	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue du Docteur Tillet – Commune de BAUGY	Electrification
2021-43	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation globale – salle polyvalente – commune de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	Energie
2021-44	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation de la Piscine – Commune de BAUGY	Energie
2021-45	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Commune de VILLABON	Energie
2021-46	Convention de mise à disposition de services « Mission d'Aide aux Collectivités » pour une opération de travaux – Restaurant le Galt'on – Commune d'ARPHEUILLES	Mac
2021-47	Subvention du SDE 18 pour l'acquisition d'un véhicule électrique – Commune de MENETOU-SALON	IRVE
2021-48	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de la chaudière – Commune de SAINT-DOULCHARD	Energie
2021-49	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – lotissement les Garennes – à Ivoy le Pré.	Electrification
2021-50	Dépose d'un ouvrage de distribution publique d'électricité : à FAVERDINES	
2021-51	Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation de totems en bois sur la commune d'Aubigny sur Nère.	Energie
2021-52	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Ecole primaire – commune de LE CHATELET	Energie
2021-53	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation globale – Multiservices – commune de VENESMES	Energie
2021-54	Attribution marché n° 2021-NUM-01	Numérisation
2021-55	Convention avec la CDC « Porte du Berry entre Loire et Val d'Aubois » pour l'usage des supports d'éclairage public pour l'alimentation et l'installation d'un système de vidéoprotection	Eclairage Public

Le présent recueil est disponible en consultation au siège du SDE 18 aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – 16h30 le vendredi)

Un exemplaire papier peut être adressé sur simple demande, par courrier (Technopole Lahitolle – 7 rue Maurice Roy – CS 60021 – 18021 BOURGES CEDEX) ou par mail (info@sde18.com).

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-201_96-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-96 : Adhésion SPL MODULO

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-201_96-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-201_96-DE

ADHESION SPL MODULO

Monsieur le Président expose,

Le renouvellement de l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) sur le territoire du département du Cher occupe activement les services du SDE 18. Appuyés par les membres du Bureau, dans le cadre d'un groupe de travail, les services du SDE 18 ont envisagé trois possibilités :

- Recourir à un contrat de concession.
- Recourir à un marché de service.
- Recourir à la société publique locale Modulo.

Les trois possibilités ont leurs avantages mais aussi leurs inconvénients, qui nécessitent encore des réflexions notamment au niveau technique et financier.

Toutefois le contrat de délégation de service public relatif aux IRVE se termine le 31 décembre 2021. Or tout renouvellement de l'exploitation des IRVE est soumis à des délais de procédure incompressibles. Notamment s'il est fait le choix, lors du prochain Comité syndical, de recourir à la société publique locale Modulo.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Indre et Loire (SIEIL) et le Syndicat Intercommunal de distribution d'énergie du Loir-et-Cher (SIDELC) se sont associés en 2018 pour créer la société publique locale Modulo (Mobilités Durables Locales), dédiée à l'éco-mobilité, sur l'ensemble du territoire national. Son objet social est de déployer les infrastructures de recharge pour tous véhicules utilisant une énergie durable, d'en assurer la maintenance et l'exploitation ainsi que l'interopérabilité sur le territoire des membres actionnaires de la ladite SPL.

Depuis sa création, le Syndicat intercommunal d'énergie de la Marne, la Fédération Départemental d'Energies des Ardennes, le Syndicat Départemental d'Energie du Haut Rhin (SDE 68), le Syndicat Départemental d'Energie des Vosges (SMDEV) ainsi que 4 communes ont rejoint la SPL Modulo.

La SPL Modulo, qui est un outil de maintenance, exploitation et gestion, permet aux actionnaires d'une part de développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes de recharge et d'autre part de mutualiser les coûts de fonctionnent et d'exploitation des IRVE.

En conséquence, les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides peuvent bénéficier d'une solution de recharge simple, fiable ouverte et à moindre coût.

L'exploitation des IRVE serait matérialisée par la conclusion d'un contrat de quasi-régie entre le SDE 18 et la SPL Modulo. Il appartiendrait alors au Comité syndical d'approuver la conclusion d'un tel contrat.

Cependant, la SPL Modulo ne peut intervenir que pour le compte de ses actionnaires. Il est alors nécessaire d'adhérer à la dite SPL pour permettre aux services du SDE 18 de s'assurer qu'aucune contrainte technique n'empêche la reprise d'exploitation des IRVE par la SPL Modulo en cas de décision de recourir à cette dernière.

Ainsi pour éviter de se fermer une « possibilité » au regard des délais de procédures, il semble opportun d'autoriser le Président à adhérer, dès à présent, à la société publique locale Modulo. Cette adhésion se ferait par l'achat d'une action à 100 € auprès du SIEIL.

Pour finir il est rappelé que s'il est décidé de recourir effectivement à la SPL Modulo, lors d'un Comité syndical ultérieur, nous reviendrons vers vous pour statuer sur la possibilité de participer à une prochaine augmentation de capital de la SPL Modulo.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-201_96-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1531-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher issus de l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- D'approuver l'entrée du Syndicat Départemental d'Energie du Cher au capital de la Société publique Locale Mobilités Durables Locales pour un montant de 100 € soit une action.
- D'approuver les statuts de la SPL Modulo annexés à la présente délibération,
- De désigner **Jean-Louis BILLAUT, en sa qualité de vice-président, du SDE 18,** pour siéger d'une part aux assemblées générales de la SPL Modulo, et d'autre part au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Modulo tant en tant que représentant actionnaire du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_78-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-78 : Désignation d'un secrétaire de séance

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_78-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_78-DE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président expose :

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales et l'article 9 du règlement intérieur des instances, adopté par délibération n° 2017-37 du Comité syndical du 26 octobre 2017, imposent la désignation d'un secrétaire de séance par l'assemblée.

- Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical n° 2017-37 du 26 octobre 2017 relative au règlement intérieur des instances du SDE 18,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Christian MANDRELIER, Délégué de la commune de VILLABON, en tant que secrétaire de séance.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_79-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-79 : Installation de nouveaux délégués siégeant au Comité Syndical

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_79-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_79-DE

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL

M. le Président expose :

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher est administré par le Comité syndical. Conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le choix des délégués au Comité syndical peut « *porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal* ».

Quelques changements sont intervenus au sein du conseil municipal des communes de LA PERCHE et de VIERZON imposant la désignation de nouveaux délégués pour siéger à l'assemblée du SDE 18.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu les délibérations des communes de LA PERCHE et de VIERZON, désignant son représentant pour siéger au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Il est procédé à l'appel des délégués des collectivités :

COLLECTIVITÉ(S) ADHÉRENTE(S) AU SDE 18	PRÉNOM	NOM	DÉLÉGUÉ
LA PERCHE	Michel	MARQUIS	Suppléant
VIERZON	Marie	RUIVO	Titulaire
HUMBLIGNY	Eric	PINSON	Titulaire
HUMBLIGNY	Jean-Michel	LOISEAU	Suppléant

Les délégués titulaires et suppléants, nouvellement désignés comme représentants des communes de LA PERCHE et de VIERZON, sont déclarés installés dans leurs fonctions.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_80-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix délibérative	141
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	149
Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-80 : Décisions du Président

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_80-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_80-DE

DECISIONS DU PRESIDENT

Compte-rendu des décisions prises par le Président Philippe MOISSON, conformément à la délibération n° 2020-26 du 22 septembre 2020.

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT	Dépôt Préfecture
2021-07	Serveur de sauvegardes QUADRIA Contrat n° 2021-SI-11	QUADRIA 2 rue Joliot Curie Saint-Doulchard (18230),	9 045,00 €	26/04/2021
2021-08	Contrat de service de téléphonie Mobile GIPRECIA Contrat n°2021-SI-08 Sans engagement de durée	Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive (GIPRECIA) 151 rue de la Juine (45) OLIVET	864.00 €/an	06/05/2021
2021-09	Contrat de service internet pour fourniture de fibre optique GIPRECIA Contrat n°2021-SI-07 Sans engagement de durée	Groupement d'Intérêt Public Région Centre Interactive (GIPRECIA) 151 rue de la Juine (45) OLIVET	10 224 €/an	06/05/2021
2021-10	Outil complémentaire pour logiciel dédié à la gestion des RH-CIRIL Contrat n°2021-SI-12	CIRIL 49 avenue Albert Einstein BP 12074 (69603) VILLEURBANNE	4 500.00 €	06/05/2021
2021-11	Antivirus SENTINEL ONE Contrat n°2021-si-03 Durée du contrat 36 mois	ADISTA Parc d'Activités Aéroport 14 rue Didier Daurat (18000) BOURGES	2 484 €/an	06/05/2021

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre acte des décisions prises par le Président, conformément à la délibération n° 2020-26 du 22 septembre 2020.

A Bourges, le 13 juillet 2021

Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_81-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix délibérative	141
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	149
Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-81 : Décisions du Bureau Syndical

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_81-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_81-DE

DECISIONS DU BUREAU

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical, conformément à la délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020 :

N°	OBJET	COLLECTIVITE / TITULAIRE	MONTANT HT	Dépôt Préfecture
2021-18	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Rue du Feu de Joie	BOULLERET	16 992 ,67 €	27/04/2021
2021-19	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Route du Gravereau	BOULLERET	29 990 ,47 €	27/04/2021
2021-20	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Rue Louis Charby	SAINT-CAPRAIS	20 757,64 €	27/04/2021
2021-21	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux - remplacement de menuiseries - logement	TROUY	385,00 €	27/04/2021
2021-22	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation- commerce et logement	BRECY	1 443,77 €	27/04/2021
2021-23	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation Mairie	VILLECELIN	1 964,53 €	27/04/2021
2021-24	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – logement boulangerie	IDS SAINT ROCH	135,50 €	27/04/2021
2021-25	Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'implantation d'un radar pédagogique	SAUGY	/	04/05/2021
2021-26	Subvention du SDE18 pour l'acquisition de deux véhicules électriques	BOURGES	1 500 € x 2	06/05/2021
2021-27	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Pöle culturel rénovation	ARGENT SUR SAULDRE	2 909.71 €	04/06/2021
2021-28	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Mairie remplacement porte	FEUX	1 380.70 €	04/06/2021
2021-29	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux salle des fêtes remplacement porte	FEUX	1 020.60 €	04/06/2021
2021-30	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement menuiserie à la Mairie de ASSIGNY	ASSIGNY	774.89 €	04/06/2021

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_81-DE

N°	OBJET	COLLECTIVITE / TITULAIRE	MONTANT HT	Dépôt Préfecture
2021-31	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement menuiseries à la salle des fêtes	SOULANGIS	7 398.32 €	04/06/2021
2021-32	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement menuiserie à la Mairie	COUARGUES	1 720.00 €	04/06/2021
2021-33	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Mairie et salle des fêtes	MONTLOUIS	3 158.00 €	04/06/2021
2021-34	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux Remplacement des menuiseries Mairie	SANCOINS	879.68 €	04/06/2021
2021-35	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux remplacement des menuiseries Maison des associations	SANCOINS	566.05 €	04/06/2021
2021-36	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Allée du Beugnon	MEREAU	Télécommunication : 42 873,12 € Fibre optique : 3 998,58 €	04/06/2021
2021-37	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication Rue du Haut Bourg	GENOUILLY	9 030.47 €	04/06/2021
2021-38	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Zac des Danjons à BOURGES	BOURGES	331 849.73 €	04/06/2021
2021-39	Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'alimentation de matériel de radar pédagogique à SURY PRES LERE	SURY PRES LERE	/	04/06/2021

Le Comité syndical prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Bureau syndical, conformément à la délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020.

A Bourges le, 13 juillet 2021

Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_82-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-82 : Délibération d'accompagnement : ENER Centre Val de Loire : rapport du mandataire

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_82-DE

Pouvoirs :

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_82-DE

DELIBERATION D'ACCOMPAGNEMENT
ENER CENTRE-VAL DE LOIRE : RAPPORT DU MANDATAIRE

M. le Président expose :

Par délibération du Comité syndical n° 2019-29 du 18 juin 2019, il a été approuvé l'entrée du SDE 18 au capital de la SAEML EneR Centre – Val de Loire (capital de 10 000 000 €).

Pour mémoire, EneR Centre-Val de Loire a pour objet :

- L'aménagement et l'exploitation de moyens de production d'énergie décentralisée, la réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité ayant trait à l'achat, la fourniture ou à l'approvisionnement en énergie des personnes publiques ou privées.

- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité favorisant la maîtrise de la demande d'énergie et la réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre conformément aux dispositions des articles L. 2224-31 à L. 2224-37-1 du CGCT et la promotion de ces actions et activités.

- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité tendant à développer et à favoriser l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et les procédés recourant aux sources d'énergie renouvelables.

Conformément à l'article L 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, issu de la loi du 7 juillet 1983, n° 83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales, le mandataire du SIEIL auprès d'EneR Centre Val de Loire a établi le rapport annuel pour l'exercice écoulé.

Pour l'année 2020, le total des produits est de 117 153 € et le total des charges est de 279 280 €, soit un résultat comptable de – 162 127 €. Au 31 décembre 2020, le solde bancaire est de 2 575 914 €.

Au vu de la présentation qui est faite par le Président, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport annuel de la SAEML EneR Centre-Val-De-Loire pour l'exercice écoulé.

A Bourges, le 13 juillet 2021

Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_83-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-83 : Modification délégation de pouvoirs accordée par le Comité Syndical au Bureau

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_83-DE

Pouvoirs :

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_83-DE

MODIFICATION DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Monsieur le Président expose :

Par délibération n° 2020-25, le Comité syndical a notamment donné une délégation de pouvoir au Bureau pour :

> « *d' approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions à titre gracieux, relatives à l'installation d'équipements (tels que des bannières, des décorations florales, des capteurs de pollution, un système de vidéosurveillance, etc.) sur des ouvrages d'éclairage public, dès lors que leur poids, leur montage ou tout autre évènement ne remet pas en cause la sécurité desdites installations* ».

Toutefois, le SDE 18 est de plus en plus sollicité par des tiers pour pouvoir utiliser les supports d'éclairage public, après accord des communes sur lesquelles lesdits supports sont implantés, dans le cadre du déploiement de nouveaux services et en particulier de la fibre optique.

A titre d'exemple, le Syndicat mixte Berry numérique, qui est l'acteur public en charge de l'aménagement numérique sur le territoire du Cher, a sollicité les services du SDE 18 pour l'utilisation des supports d'éclairage public pour le déploiement de la fibre optique.

Or, l'utilisation des supports d'éclairage public implique nécessairement la conclusion d'une convention. Cette convention ayant pour objet de fixer les modalités d'installation et d'exploitation des équipements installés sur lesdits supports.

Actuellement la conclusion d'une telle convention nécessite l'accord préalable du Comité syndical. Cet accord préalable du Comité syndical implique un allongement des délais de déploiement de la fibre optique pouvant être préjudiciable pour les communes concernées par le déploiement.

Pour gagner en célérité, le Bureau se réunissant plus fréquemment, il est proposé de modifier le point 15° de la délibération n° 2020-25 de la manière suivante :

- Suppression de la mention « *la conclusion avec les collectivités adhérentes* ».

Les autres points de la délibération n° 2020-25 seraient inchangés.

Pour mémoire l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, et applicable au SDE 18, précise que :

> *« le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :*
>
> *1° du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;*
>
> *2° de l'approbation du compte administratif ;*
>
> *3° des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;*
>
> *4° des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
>
> *5° de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
>
> *6° de la délégation de la gestion d'un service public ;*
>
> *7° des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*
>
> *Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».*

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_83-DE

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 relative à la délégation de pouvoirs accordée par le Comité syndical au Bureau,

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, le Comité syndical décide, à l'unanimité, que les pouvoirs suivants seront délégués au Bureau :

- fixer, dans les limites déterminées par le Comité syndical, les tarifs et droits prévus au profit du Syndicat qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 50 000 € HT et inférieur au seuil fixé par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines) ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil relatifs à l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications, d'éclairage public, ou tout autre, simultanément à la dissimulation des réseaux d'électrification ;
- approuver les conventions constitutives de groupement de commandes, conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, pour les marchés ou accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé par décret ;
- approuver les conventions de servitude pour l'intervention d'opérateurs de réseau sur son territoire ;
- approuver, au nom du Syndicat, la signature des actes de rétrocession des biens fonciers acquis pour l'installation d'ouvrages de distribution publique d'électricité et sur lesquels lesdits ouvrages sont déposés ou non remplacés ;
- décider, au nom du Syndicat, de la dépose des ouvrages de distribution publique d'électricité ne desservant aucun comptage en service pendant une période minimale de 5 années consécutives ;
- approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour tout type de prestation de services que le Syndicat pourrait être amené à proposer au titre de ses compétences à la carte ;
- accorder, dans la limite des crédits inscrits au budget, des subventions aux collectivités adhérentes au Syndicat, pour l'achat de véhicules électriques, selon les modalités approuvées par le Comité syndical.
- approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions relatives au dispositif du Fonds d'Efficacité Energétique, selon les modalités approuvées par le Comité syndical.
- approuver, au nom du Syndicat, des conventions à titre gracieux, relatives à l'installation d'équipements (tels que des bannières, des décorations florales, des capteurs de pollution, un système de vidéosurveillance, etc.) sur des ouvrages d'éclairage public, dès lors que leur poids, leur montage ou tout autre évènement ne remet pas en cause la sécurité desdites installations.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_84-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-84 : Budget Principal : Compte de Gestion 2020

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_84-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_84-DE

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2020

M. le Président expose :

Le compte de gestion tenu par Madame le Comptable de la Direction Départementale des Finances Publiques, présente un résultat définitif du budget principal du Syndicat pour l'exercice 2020 de 7 125 606,82 € d'excédent global de clôture.

Le résultat de clôture 2020 se décompose comme suit :

	RESULTAT CLOTURE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT CLOTURE 2020
Investissement	- 190 344,55 €	- €	2 932 779,86 €	- €	2 742 435,31 €
Fonctionnement	5 012 572,56 €	5 012 572,56 €	4 383 171,51 €	- €	4 383 171,51 €
TOTAL	4 822 228,01 €	5 012 572,56 €	7 315 951,37 €	- €	7 125 606,82 €

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12,
- Considérant la conformité du compte de gestion 2020 aux résultats du compte administratif 2020 du Syndicat,

Considérant le motif impérieux sanitaire qui a conduit à l'ajournement du Comité Syndical du 15 juin 2021 et son report au 6 juillet 2021, soit après la date butoir normale du vote du Compte de gestion 2020,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal.

A Bourges, le 8 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_85-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-85 : Budget Principal : Compte administratif 2020

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_85-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_85-DE

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Président expose :

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et le report des élections municipales et communautaires qui ont eu pour conséquences :

- Une diminution des travaux facturés du fait du ralentissement de l'exécution des chantiers ;
- Une baisse des nouveaux projets, le temps de la mise en place des équipes municipales et communautaires ;
- Des surcoûts dans la réalisation des travaux liés aux mesures sanitaires à mettre en œuvre par les entreprises, pris en charge par le SDE18 à hauteur de 110k€.

L'exercice comptable 2020 se solde par :

- un excédent de fonctionnement de 4,38 millions € en 2020 (5,01 millions € en 2019),
- des dépenses directes liées aux travaux qui s'élèvent à 10,41 millions € (- 16 %),
- un niveau d'endettement en baisse, représentant 25 % des recettes réelles de fonctionnement (29 % en 2019), avec une capacité de désendettement de 0,42 année.

Les résultats de clôture, après reprise des résultats antérieurs, sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement de 4 383 171,51 €
- un excédent d'investissement de 2 742 435,31 €
- un résultat de clôture de 7 125 606,82 €

Pour mémoire, le résultat de clôture 2019 s'élevait à 4 822 228,01€.

Le résultat net 2020, après affection du solde des restes à réaliser, est de 1 905 838,99 €, contre 1 621 222,87 € en 2019.

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes de fonctionnement : 11 334 833,69 €

Les recettes réelles de fonctionnement du Syndicat s'élèvent à 10 635 567,25 €, en baisse de 6% par rapport à l'année précédente, du fait de la recette exceptionnelle de 779K€ relative aux Certificats d'Economie d'Energie perçue en 2019. Les recettes d'ordre, qui concernent la quote-part des participations aux travaux d'éclairage public transférée au compte de résultat en contrepartie de l'amortissement des réseaux d'éclairage public, progressent de 144 k€ et s'élèvent à 699 266,44 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont détaillées ci-dessous :

- La **Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Électricité (TCCFE),** dont l'assiette est constituée des volumes d'électricité acheminés par les différents fournisseurs, s'élève à 5,47 millions €, en baisse de 2,5 % par rapport à 2019. Ce produit représente 51 % des recettes de fonctionnement et constitue la ressource la plus importante du SDE 18 (23 % des ressources globales hors excédent capitalisé).
- Les **recettes des concessions** qui sont versées par les concessionnaires du fait de leur droit d'exploitation des réseaux s'élèvent à 2,81 millions €, en baisse de 2% par rapport à 2019. Leur montant représente 26 % des recettes de fonctionnement et 12 % des recettes globales. Elles se décomposent en plusieurs parts :
  - Les **redevances R1** qui couvrent les frais liés à l'exercice par le SDE 18 du pouvoir concédant (contrôle de l'application du contrat de concession, contrôle technique sur les réseaux…). Elles sont calculées à partir des linéaires de réseaux et de la population sur le territoire des concessions. Les montants perçus en 2020 s'élèvent à 1,23 million € (+ 0,6%), comprenant :
    - 726 753,78 € pour la distribution publique d'électricité,
    - une prime de 311 318,46 € au titre de la départementalisation du syndicat d'énergie, puisque l'intégralité des 290 communes du Cher lui a confié les réseaux d'électricité,
    - et 188 993,18 € de redevance pour les concessions de gaz, dont la majeure partie est reversée aux communes qui la percevaient avant le transfert au SDE 18.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_85-DE

- La **redevance R2** pour les réseaux d'électricité représente la participation d'ENEDIS au financement des nouvelles infrastructures réalisées par le SDE 18. Calculée sur les travaux 2018, elle s'élève à 1,40 million, en baisse de 3% par rapport à 2019.
- La **Part Couverte par le Tarif** (P.C.T.) : les travaux d'extension du réseau d'électricité réalisés par le SDE 18 font l'objet d'un reversement du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) perçu par ENEDIS. Son montant en 2020 s'élève à 185 129,42 €, en baisse par rapport à 2019 (-12%).

➢ Les **contributions versées par les collectivités adhérentes** constituent 17 % des recettes de fonctionnement et 10 % des recettes globales. Elles s'élèvent à 1,85 million € et évoluent peu par rapport à 2019 (-0,5%). Ces contributions sont réparties en fonction des compétences sollicitées par les adhérents :

- La contribution au titre des compétences obligatoires de distribution publique d'électricité et de gaz est fixée à 1 € par habitant depuis 2005, et représente un montant stable de 239 k€ ;
- La contribution pour l'éclairage public se divise en 2 parts : l'une pour la maintenance des installations, qui varie en fonction du nombre de points lumineux entretenus, l'autre correspondant aux charges de gestion, fixée à 2 € par habitant. La recette totale représente 1,48 million € ;
- La contribution pour le Système d'Information Géographique (SIG) : 99 k€ ;
- La contribution au titre de la Mission d'Assistance aux Collectivités : 10 k€ ;
- La contribution au Conseil en Énergie Partagé (C.E.P.) : 22 k€.

➢ Les **autres produits** s'élèvent à 498 K€, soit 5 % des recettes de fonctionnement et comprennent :

- Les remboursements récupérés auprès des assurances lors d'accidents causés aux ouvrages d'éclairage public pour 105 717 € ;
- 324 099 € grâce à la vente des certificats d'économie d'énergie récoltés par le SDE 18 en mutualisant les travaux de rénovation, soit sur les réseaux d'éclairage public, soit sur les bâtiments communaux, dans le cadre du fonds d'efficacité énergétique (F.E.E.) ;
- Les remboursements de charges de personnel : 34 611 € ;
- Les redevances d'utilisation des supports pour 25 058€ ;
- Le produit des reventes de l'électricité produite par les installations photovoltaïques des locaux du SDE 18 pour 3 305 € ;
- La reprise des provisions liées aux risques de non-paiement des créances contentieuses et de litige pour 2 877 euros ;
- Le produit de cessions d'une 'immobilisations pour 108 € ;
- Des remboursements divers pour un montant total de 2 663 €.

B) Les dépenses de fonctionnement : 6 951 662,18 €

Les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat s'élèvent à 4 325 368 €, en baisse de 3 % par rapport à 2019, auxquelles s'ajoutent 2 626 186 € au titre des dépenses d'ordre liées aux dotations aux amortissements et 108€ de cession d'actif.

➢ Les **charges générales** s'élèvent à 1,71 million €, contre 1,81 millions € en 2019 (-6%). Elles représentent 40 % des dépenses réelles de fonctionnement et 12 % des dépenses totales.
Les dépenses liées à l'éclairage public représentent à elles-seules 1,24 million €, soit 29 % des dépenses réelles de fonctionnement et 8 % des dépenses réelles.

➢ Les **charges de personnel** s'élèvent à 1,8 million € contre 1,74 million € en 2019 (+3 %). Elles représentent 41 % des dépenses réelles de fonctionnement et 11 % des dépenses totales.

➢ Les **reversements de produits perçus par le SDE 18** s'élève à 558 683,36 € (-3 %) et se décomposent comme suit :

- **La taxe locale d'électricité** reversée aux communes urbaines de MEHUN-SUR-YÈVRE, ST FLORENT-SUR-CHER et ST AMAND-MONTROND représente 403 940 € (- 4,5 %),
- **La redevance gaz** reversée aux communes qui la percevaient avant le transfert au SDE 18 pour 154 743 € (+1%),

➢ Le poste relatif aux **subventions et autres charges** représente 4 % des dépenses réelles de fonctionnement et 1 % des dépenses totales. Il s'élève à 177 K€, stable par rapport à 2019 et comprend :

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_85-DE

- Les indemnités et défraiements des élus pour 94 692 € ;
- Le versement des subventions attribuées par le Comité syndical :
  - À l'Amicale du Personnel du SDE 18 pour 14 400 € ;
  - À l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC 18) pour 30 000 € ;
  - Au budget annexe IRVE afin d'assurer le financement des charges de fonctionnement pour 30 k€.
- Les créances irrécouvrables et les provisions au titre des défauts de paiement pour 1 050 €.

➢ Les **charges financières** diminuent de 28%. Les intérêts de la dette s'élèvent à 73 717,55€ et représentent 1,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

➢ Les **charges exceptionnelles** se chiffrent à 5 415€ et concernent l'annulation de titres antérieurs à 2020.

C) La capacité d'épargne

L'excédent de fonctionnement diminue de 13% et passe à 4,38 millions € (5,01 M€ en 2019). Les indicateurs d'épargne traduisent une situation financière toujours saine avec un autofinancement qui permet au Syndicat d'assurer le financement de ses travaux d'investissements :

➢ **L'épargne de gestion,** qui mesure la capacité du Syndicat à épargner sur ses ressources courantes de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette), représente 60 % des recettes réelles de fonctionnement pour un montant de 6,38 millions € (- 9 % par rapport à 2019).

➢ **L'épargne brute, ou capacité d'autofinancement,** qui correspond à l'épargne de gestion à laquelle sont déduits les intérêts de la dette, s'élève à 6,31 millions €, en baisse de 8% par rapport à celle de 2019.

➢ **L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette,** qui évalue la capacité du Syndicat à couvrir le remboursement de sa dette grâce à l'épargne brute, s'élève à 5,66 millions en 2020 contre 6,21 millions l'année précédente (-9%). Cette épargne est principalement réinvestie dans les travaux pour les communes.

II) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Les recettes d'investissement : 15 296 069,25 €

Les recettes réelles d'investissement du Syndicat s'élèvent à 12 669 775,49 €, dont 5,01 millions € d'excédents de fonctionnement capitalisés auxquels s'ajoutent 2,63 millions d'euros de recettes d'ordre, ventilées comme suit :

- Cession d'immobilisation : 108 €,
- Amortissements des immobilisations : 2 626 185,76 €

Les recettes réelles se décomposent de la façon suivante :

➢ Les **participations aux travaux** représentent 30% des ressources d'investissement du Syndicat et 16% des recettes totales, pour un montant de 3.81 millions € provenant :

- Des tiers privés (dans le cadre des extensions de réseau et nouveaux raccordements) : 94 k€ ;
- Des collectivités (dans le cadre de leurs projets d'aménagement et dissimulation des réseaux) : 3,36 millions d'euros ;
- Et du concessionnaire ENEDIS au titre de l'amélioration esthétique des réseaux : 360 k€.

➢ Les **subventions** des partenaires institutionnels s'élèvent à 2,87 millions d'euros (soit 23% des recettes d'investissement et 12% des recettes totales). Elles se répartissent entre :

- Le **Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale** (FACÉ) : Le FACÉ est alimenté par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics de distribution (ENEDIS et les distributeurs non nationalisés) en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. ENEDIS participe à hauteur de 95 % du budget total du FACÉ. Le montant de cette contribution est fixé chaque année par arrêté conjoint des ministres chargés du budget et de l'énergie. Les montants perçus chaque année au titre de cette dotation résultent de 2 facteurs : le rythme de consommation des crédits budgétaires et le délai de traitement par les services de l'Etat des demandes de versement adressées par le SDE 18. En 2020, la recette s'élève à 2,8 millions

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le Délibération n° 2021-85
ID : 018-241800549-20210713-2021_85-DE

d'euros contre 3,11 millions en 2019. Cette diminution de **la dotation perçue** est liée à la baisse des chantiers facturés en 2020 du fait de la crise sanitaire et ne correspond pas à une baisse de **la dotation FACE 2020 attribuée** puisque celle-ci progresse de 100K€ (+4%) par rapport à celle de 2019;

- Le versement du Conseil Régional Centre Val de Loire au titre des conventions signées pour le financement de travaux d'éclairage public pour 60 600 €.

➢ Les **fonds propres** du Syndicat s'élèvent à 974 K€ (hors réserve des excédents de fonctionnement capitalisés), soit 8 % des ressources d'investissement et 4% des recettes totales, et se décomposent entre :

- Le **FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour les investissements réalisés par le Syndicat en dehors des concessions d'électricité et de gaz** : cette ressource versée par les services de l'Etat, permet de récupérer une partie de la TVA versée par le SDE 18 pour les travaux sur les réseaux d'éclairage public ainsi que les équipements en matériel et logiciels des services. Une recette totale de 963 K€ a été perçue en 2020 au titre des investissements réalisés en 2019, soit une baisse de 11 % par rapport à l'année précédente ;
- Les **participations aux travaux d'éclairage public étalées** pour un montant de 10 740 € ;

➢ Les avoirs liés à des régularisations relatives à des travaux pour un montant de 5 929 €.

B) Les dépenses d'investissement : 12 363 289,39 €

Les dépenses réelles d'investissement du Syndicat s'élèvent à 11 664 022,95 € (-16 % par rapport à 2019). Les dépenses d'ordre représentent 699 k€ au titre de la quote-part des participations aux travaux d'éclairage public transférée au compte de résultat suite à l'amortissement des installations d'éclairage public.

Les dépenses réelles d'investissement se ventilent entre les différents postes suivants :

Le **remboursement de la dette** représente 6 % des dépenses d'investissement avec un montant s'élevant à 652 133 €, en baisse de 4% par rapport à 2019

➢ Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à 10,96 millions €, contre 13,24 millions € en 2019, en chute de 17%.

Le détail des dépenses est le suivant :

- Les **travaux sur les réseaux électriques** représentent 49% des dépenses d'équipement, elles baissent de 19% avec un montant de 5,31 millions d'euros.
- Les investissements liés à l'**éclairage public** se chiffrent à 5,12 millions d'euros dont 328 k€ au titre du géo-référencement du réseau, en baisse de 12%, elles représentent 47 % des dépenses d'équipement.
- Les travaux de génie civil pour l'enfouissement des **réseaux de télécommunication** qui sont réalisés par le Syndicat dans le cadre de conventions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, représentent 3 % des dépenses d'équipement et se chiffrent à 318 k€.
- Le **Fonds d'Efficacité Energétique,** qui permet le financement des projets de rénovation des communes, diminue de 75%, suite à la recette exceptionnelle de 2019 issue des CEE TEPCV pour la rénovation des bâtiments publiques, et s'élève à 106 k€.
- Les dépenses **d'équipement des services** s'élèvent à 108K€ et comprennent :
  - Les logiciels et licences informatiques : 33 594 € ;
  - Le matériel informatique et le mobilier pour 69 278 € ;
  - La matériel et outillage technique pour 3 156 € ;
  - Les frais de publicité des marchés pour 864€ ;
  - Les travaux dans les locaux du SDE18 pour 786 €.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_85-DE

Considérant le motif impérieux sanitaire qui a conduit à l'ajournement du Comité Syndical du 15 juin 2021 et son report au 6 juillet 2021, soit après la date butoir normale du vote du Compte administratif 2020,

Considérant que M. Philippe MOISSON, Président du SDE 18, se retire de la salle,

Considérant que M. Christian LYON, 1er Vice-Président, est désigné pour présider la séance,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- D'approuver le Compte administratif 2020 du budget du Syndicat et notamment les résultats suivants :
  - Résultat de clôture 2019 : +4 822 228,01 €
  - Part affectée à l'investissement 2020 : - 5 012 572,56 €
  - Résultat de fonctionnement 2020 : +4 383 171,51 €
  - Résultat d'investissement 2020 : +2 932 779,86 €
  - Résultat de clôture 2020 : 7 125 606,82€
- d'autoriser le report au budget 2021 des restes à réaliser de 2020 :
  - Dépenses d'investissement : - 12 139 260,08 €
  - Recettes d'investissement : + 6 919 492,25 €
  - Solde des restes à réaliser reportés : - 5 219 767,83 €

Soit :

Résultat de clôture 2020 :	+7 125 606,82€
Solde des restes à réaliser reportés :	- 5 219 767,83 €
Résultat net 2020 après financement des restes à réaliser :	1 905 838,99€

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_86-CC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-86 : Budget Principal : Affectation du résultat 2020

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_86-CC

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le Délibération n° 2021-86
ID : 018-241800549-20210713-2021_86-CC

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

M. le Président expose :

Après avoir présenté le compte administratif 2020 du budget principal, et considérant que les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion du Comptable public, il est proposé au Comité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement se décompose de la façon suivante :

- Résultat de clôture 2020 de la section d'investissement : 2 742 435,31 €
- Report des restes à réaliser 2020 :
  - Dépenses : - 12 139 260,08 €
  - Recettes : + 6 919 492,25 €
  - Résultat : - 5 219 767,83 €

Le solde d'investissement à couvrir s'élève donc à – 2 477 332,52 €

Considérant que le compte administratif 2020 présente un résultat de fonctionnement excédentaire ventilé de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement 2019 : 4 822 228,01 €
- Part affectée à l'investissement 2020 : - 5 012 572,56 €
- Résultat de fonctionnement 2020 : 4 383 171,51 €
- Résultat de clôture de fonctionnement : 4 383 171,51 €

Considérant que ce résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement mentionné ci-dessus,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 4 383 171,51 € de la façon suivante :

POUR MÉMOIRE :	
Excédent antérieur reporté	5 012 572,56 €
Part affectée à la section d'investissement	5 012 572,56 €
Part affectée à la section de fonctionnement	0,00 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020 À AFFECTER : EXCÉDENT	4 383 171,51 €
Affectation obligatoire :	
A l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068)	- 2 477 332,52 €
Solde disponible affecté :	
En réserves (compte 1068) en section d'investissement	1 905 838,99 €
A l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	0,00 €

A Bourges, le 13 juillet 2021

Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_87-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix délibérative	141
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	149
Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-87 : Budget Principal : Budget Supplémentaire 2021

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_87-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_87-DE

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

M. le Président expose :

Pour tenir compte des résultats du compte administratif 2020, du report des restes à réaliser 2020, ainsi que des opérations comptables 2021 nécessitant des modifications budgétaires, les opérations suivantes sont proposées :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT		
TOTAL			**0,00 €**	**0,00 €**
CHAPITRE	**ARTICLE**	**LIBELLE**	**DEPENSES**	**RECETTES**
		INVESTISSEMENT		
001	001	Excédent d'investissement 2020		2 742 435,31 €
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		4 383 171,51 €
REPORTS 2020			**12 139 260,08 €**	**6 919 492,25 €**
Reports des restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2020			**12 139 260,08 €**	
20	202	Géo-référencement des réseaux d'éclairage public	93 182,47 €	
204	2041482	Fonds d'Efficacité Energétique Communes	95 170,32 €	
21	2158	Matériel technique	300,00 €	
21	21711	Terrains postes de transformation électrique	2 656,47 €	
21	2183	Matériel informatique	2 616,00 €	
23	2315	Travaux d'électrification	6 225 942,79 €	
23	2315	Travaux d'éclairage public	5 177 959,64 €	
Opérations pour le compte de tiers : Travaux télécom			**541 432,39 €**	
4581011	4581011	ARGENT-SUR-SAULDRE	10 368,60 €	
4581018	4581018	AVORD	4 756,34 €	
4581020	4581020	BANNAY	3 738,67 €	
4581023	4581023	BAUGY	55 321,73 €	
4581032	4581032	BOULLERET	6 221,89 €	
4581036	4581036	BRINAY	1 588,33 €	
4581037	4581037	BRINON SUR SAULDRE	23 000,00 €	
4581044	4581044	CERBOIS	16 500,00 €	
4581054	4581054	CHARLY	12 553,49 €	
4581087	4581087	DUN SUR AURON	29 548,58 €	
4581096	4581096	FOECY	10 000,00 €	
4581103	4581103	GRACAY	30 000,00 €	
4581114	4581114	INEUIL	5 500,00 €	
4581125	4581125	LERE	33 360,93 €	
4581182	4581182	POISIEUX	44 721,29 €	
4581194	4581194	RIANS	77 000,00 €	
4581201	4581201	SAINT CAPRAIS	21 000,00 €	
4581205	4581205	ST DOULCHARD	111 000,00 €	
4581253	4581253	SOULANGIS	17 151,68 €	
4581267	4581267	TROUY	20 000,00 €	

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_87-DE

4581282	4581282	VILLABON	4 480,78 €	
4581285	4581285	VILLENEUVE SUR CHER	3 030,77 €	
4581287	4581287	VINON	589,31 €	
Reports des restes à réaliser en recettes de l'exercice 2020			**- €**	**6 919 492,25 €**
13	13148	Participations travaux d'éclairage public - Communes		1 631 287,41 €
13	13158	Participations travaux d'éclairage public -CDC		288 877,60 €
13	1321	Subvention FACE		3 467 925,18 €
13	13248	Participations travaux d'électrification - Communes		836 512,64 €
13	13258	Participations travaux d'électrification - CDC		9 043,86 €
13	1328	Participations aux travaux d'électrification des tiers privés		129 985,10 €
Opérations pour le compte de tiers : Travaux télécom				**555 860,46 €**
4582011	4582011	ARGENT SUR SAULDRE		10 368,60 €
4582015	4582015	AUBIGNY SUR NERE		5 000,00 €
4582018	4582018	AVORD		30 594,94 €
4582020	4582020	BANNAY		18 693,35 €
4582023	4582023	BAUGY		81 608,66 €
4582032	4582032	BOULLERET		8 888,42 €
4582036	4582036	BRINAY		3 176,66 €
4582044	4582044	CERBOIS		16 500,00 €
4582054	4582054	CHARLY		12 762,82 €
4582087	4582087	DUN SUR AURON		29 792,60 €
4582096	4582096	FOECY		10 000,00 €
4582106	4582106	GROSSOUVRE		23 000,00 €
4582125	4582125	LERE		73 455,57 €
4582148	4582148	MEREAU		42 873,12 €
4582182	4582182	POISIEUX		44 721,29 €
4582198	4582198	ST AMBROIX		55 454,79 €
4582253	4582253	SOULANGIS		17 151,68 €
4582267	4582267	TROUY		20 000,00 €
4582282	4582282	VILLABON		21 510,19 €
4582285	4582285	VILLENEUVE SUR CHER		30 307,77 €
CREDITS NOUVEAUX			**1 396 376,00 €**	**- 509 462,99 €**
13	13148	Participations travaux d'éclairage public communes		250 000,00 €
13	13148	Régularisation participation travaux d'éclairage public CDC Cœur de Berry		136 000,00 €
13	13258	Régularisation participation travaux d'électrification CA Bourges Plus		43 525,00 €
16	1641	Emprunt 2021		- 1 013 717,99 €
4582036	4582036	BRINAY - régularisation participation travaux télécom		8 130,00 €
13	13158	Régularisation participation travaux d'éclairage public CDC Cœur de Berry	136 000,00 €	

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_87-DE

13	13258	Régularisation participation travaux d'électrification CA Bourges Plus	52 231,00 €	
204	2041642	Subvention budget IRVE	30 000,00 €	
23	2315	Travaux d'éclairage public	600 000,00 €	
23	2315	Travaux d'électrification	500 000,00 €	
4582036	4582036	BRINAY - régularisation participation travaux	11 545,00 €	
Opérations pour le compte de tiers : Travaux télécom			**66 600,00 €**	**66 600,00 €**
4581032	4581032	BOULLERET	10 000,00 €	
4581100	4581100	GENOUILLY	6 000,00 €	
4581115	4581115	IVOY LE PRE	15 000,00 €	
4581148	4581148	MEREAU	27 000,00 €	
4581182	4581182	POISIEUX	6 000,00 €	
4581282	4581282	VILLABON	2 500,00 €	
4581287	4581287	VINON	100,00 €	
4582032	4582032	BOULLERET		10 000,00 €
4582100	4582100	GENOUILLY		6 000,00 €
4582115	4582115	IVOY LE PRE		15 000,00 €
4582148	4582148	MEREAU		27 000,00 €
4582182	4582182	POISIEUX		6 000,00 €
4582282	4582282	VILLABON		2 500,00 €
4582287	4582287	VINON		100,00 €
TOTAL			**13 535 636,08 €**	**13 535 636,08 €**
TOTAUX			**13 535 636,08 €**	**13 535 636,08 €**

En section d'investissement :

A) Excédent d'investissement :

L'exécution budgétaire 2020 se solde par un excédent d'investissement de clôture de 2 742 435,31 € et d'un excédent de fonctionnement capitalisé qui s'élève à 4 383 171,51 €.

B) Les restes à réaliser de 2020 :

Les restes à réaliser de 2020 reportés sur l'exercice 2021 s'élèvent :

- En dépenses à 12 139 260,08 €,
- En recettes à 6 919 492,25 €.

Les reports de 2020 se soldent donc par un besoin de financement de 5 219 767,83 € qui est couvert en totalité par les excédents d'un montant total de 7 125 606,82 €.

➢ En dépenses, les restes à réaliser de 12 139 260,08 € sont ventilés de la façon suivante :

93 182,47 € pour le géo-référencement des réseaux d'éclairage public ;

- 95 170,32 € pour le Fonds d'Efficacité Energétique ;
- 300 € de matériel technique ;
- 2 656,47€ pour les terrains nécessaires à l'implantation des postes de transformation électrique ;
- 2 616€ de matériel informatique ;
- 11 403 902,43 € relatifs aux travaux en cours, répartis entre l'électrification (6,23 millions) et l'éclairage public (5,18 millions);
- 541 432,39 € affectés aux opérations réalisés sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat pour la réalisation des travaux de télécommunication.

➢ En recettes, les reports de l'exercice 2020 s'élèvent à 6 919 492,25€ et se décomposent comme suit :

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_87-DE

- Participations aux travaux d'électrification : 4 443 466,78€ répartis entre le FACE (78%), les communes (18,8%), les communautés de communes (0,2%) et les tiers privés (3%) ;
- Participations aux travaux d'éclairage public : 1 920 165,01€ répartis entre les communes (85%) et les communautés de communes (15%);

  Participations aux opérations réalisés sous conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée liées aux travaux de télécommunication pour 555 860,46€.

C) Il est également proposé d'inscrire des crédits nouveaux :

➢ En dépenses : 1 396 376 € se répartissant comme suit :

- Des crédits liés à trois régularisations de participations financières concernant des travaux antérieurs à 2021 sont nécessaires pour un total de 199 776€ :
  - 136 000€ concernent une participation, suite à des travaux d'éclairage public réalisée à Mehun sur Yèvre, émise en 2020 auprès de la CDC Cœur de Berry alors que celle-ci avait restitué la compétence à la commune de Mehun sur Yèvre;
  - 52 231€ pour une participation due par la Communauté d'Agglomération de Bourges Plus suite à des travaux d'électrification émise pour un montant TTC au lieu d'un montant HT ;
  - 11 545€ suite à des travaux de télécommunication réalisés sur le territoire de Brinay.
- 1,17 million € de travaux supplémentaires répartis entre le réseau d'éclairage public (600K€), le réseau d'électrification (500k€) et le réseau télécom (67k€) ;
- 30 000€ de subvention complémentaire au budget IRVE pour financer les travaux de remise en état des bornes de recharge.

➢ En recettes : - 509 462,99 € se décomposant de la façon suivante :

- La réduction de 1 013 717,99€ de l'enveloppe d'emprunt initialement prévue au budget primitif 2021 pour un montant de 1 359 040€;
- La contrepartie des régularisations des 3 participations financières antérieures à 2021 pour un montant total de 187 655€;
- Les recettes des nouveaux travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat liés aux réseaux de télécommunication pour un montant de 66 600€.

Les sections étant équilibrées en dépenses et en recettes, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le budget supplémentaire 2021 du budget principal du Syndicat.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_88-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-88 : Budget Annexe IRVE : Compte de Gestion 2020

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_88-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_88-DE

BUDGET ANNEXE IRVE : COMPTE DE GESTION 2020

M. le Président expose :

Le compte de gestion tenu par Madame le Comptable de la Direction Départementale des Finances Publiques, présente un résultat de clôture du budget annexe dédié aux Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques pour l'exercice 2020 excédentaire de 22 740,76 €.

Le résultat de clôture 2020 se décompose comme suit :

	RESULTAT CLOTURE 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT CLOTURE 2020
Investissement	- 5 980,63 €	- €	22 667,68 €	- €	16 687,05 €
Fonctionnement	3 237,41 €	- €	2 816,30 €	- €	6 053,71 €
TOTAL	- 2 743,22 €	- €	25 483,98 €	- €	22 740,76 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-12,

Considérant le motif impérieux sanitaire qui a conduit à l'ajournement du Comité Syndical du 15 juin 2021 et son report au 6 juillet 2021, soit après la date butoir normale du vote du Compte administratif 2020,

Considérant la conformité du compte de gestion 2020 du budget annexe dédié aux Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques aux résultats du compte administratif 2020 du budget annexe IRVE,

Considérant le motif impérieux sanitaire qui a conduit à l'ajournement du Comité Syndical du 15 juin 2021 et son report au 6 juillet 2021, soit après la date butoir normale du vote du Compte de gestion 2020,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe IRVE.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_89-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-89 : Budget Annexe IRVE : Compte Administratif 2020

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_89-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_89-DE

BUDGET ANNEXE IRVE – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Président expose :

L'exercice comptable 2020 se solde par un résultat de 22 740,76 euros ventilé comme suit :

- Le résultat de la section d'investissement de 16 687,05 €
- Le résultat de la section de fonctionnement : 6 053,71€

Après couverture du solde des restes à réaliser de - 4 194,00 €, le résultat global de clôture s'élève à 18 546,76 €.

I) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Les recettes de fonctionnement : 149 711,25 €

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 79 924,25 € et se répartissent entre :

- Les contributions des collectivités adhérentes à hauteur de 450 € par borne pour un produit total de 43 650 € ;
- La subvention d'équilibre de la section de fonctionnement versée par le budget principal du SDE 18 à hauteur de 30 000 € ;
- Le produit lié aux recharges des véhicules électriques pour 6 174,25 € ;
- Une recette exceptionnelle de 100€ liée à une régularisation comptable sur les rattachements de charges de l'année 2019.

En recettes d'ordre, s'ajoutent 69 787 € relatifs aux écritures de reprises des participations ayant financé l'acquisition des bornes.

B) Les dépenses de fonctionnement : 146 894,95 €

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 80 975,95 € et se répartissent comme suit :

- Les **charges générales** liées à l'exploitation des bornes de recharge s'élèvent à 36 916,51 €, soit 46 % des dépenses.
- Les **charges de personnel,** liées à l'exploitation du délégataire, représentent 41 % des dépenses et s'élèvent à 33 299,56 €.
- Le reversement du produit issu des recharges auprès des collectivités pour 4 523,77€ ;
- Le poste lié aux **redevances** représente 8% des dépenses pour un montant de 6 236,11 €.

S'ajoutent 65 919 € pour les opérations d'ordre liées aux écritures d'amortissements des immobilisations.

II) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A) Les recettes d'investissement : 104 845,58 €

Les recettes réelles d'investissement du Syndicat s'élèvent à 38 926,58 €. Elles concernent les subventions versées par les différents financeurs du projet de déploiement des bornes de recharge et se ventilent comme suit :

- Collectivités adhérentes : 3 661,35 €
- ADEME : 35 265,23 €

S'ajoutent 65 919 € pour les opérations d'ordre liées aux écritures d'amortissements des immobilisations.

B) Les dépenses d'investissement : 82 177,90 €

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 390,90 € et concernent les travaux liés aux bornes de recharge.

En opérations d'ordre, on retrouve 69 787 € relatifs aux écritures de reprises des participations ayant financé l'acquisition des bornes.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_89-DE

Considérant le motif impérieux sanitaire qui a conduit à l'ajournement du Comité Syndical du 15 juin 2021 et son report au 6 juillet 2021, soit après la date butoir normale du vote du Compte administratif 2020,

Considérant que M. Philippe MOISSON, Président du SDE 18, se retire de la salle,

Considérant que M. Christian LYON, 1er Vice-Président, est désigné pour présider la séance,

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité,

- d'approuver le Compte administratif 2020 du budget annexe IRVE et notamment les résultats suivants :
  - Résultat de fonctionnement 2020 : 6 053,71 €
  - Résultat d'investissement 2020 : +16 687,05 €
  - Résultat de clôture 2020 : 22 740,76 €
- d'autoriser le report au budget 2021 des restes à réaliser de 2020 :
  - Dépenses d'investissement : -4 994 €
  - Recettes d'investissement : + 800 €
  - Solde des restes à réaliser reportés : - 4 194 €

Soit :

Résultat de clôture 2020 :	22 740,76 €
Solde des restes à réaliser reportés :	- 4 194 €
Résultat net 2020 après intégration des restes à réaliser :	18 546,76€

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_90-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-90 : Budget Annexe IRVE : Affectation du Résultat 2020

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_90-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_90-DE

BUDGET ANNEXE IRVE – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

M. le Président expose :

Après avoir présenté le compte administratif 2020 du budget annexe IRVE, et considérant que les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion du Comptable public, il est proposé au Comité de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 sur l'exercice 2021.

Considérant que le résultat de la section d'investissement se décompose de la façon suivante :

- Résultat 2020 de la section d'investissement : 16 687,05 €
- Report des restes à réaliser 2020 :
  - Dépenses : 4 994,00 €
  - Recettes : 800,00 €
  - Résultat : - 4 194,00 €

Le résultat global d'investissement s'élève donc à + 12 493,05 €

Considérant que le compte administratif 2020 présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 6 053,71 €

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement à couvrir,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 6 053,71 € de la façon suivante :

POUR MÉMOIRE :	
Excédent antérieur reporté	3 237,41 €
Part affectée à la section d'investissement	0 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020 À AFFECTER : EXCÉDENT	6 053,71 €
Affectation obligatoire :	
A l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068)	0 €
Solde disponible affecté :	
En réserves (compte 1068) en section d'investissement	6 053,71 €
A l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) ligne 002	0 €

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_91-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix délibérative	141
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	149
Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-91 : Budget Annexe IRVE : Budget Supplémentaire 2021

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_91-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_91-DE

BUDGET ANNEXE IRVE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

M. le Président expose :

L'intégration des résultats du compte administratif 2020, du report des restes à réaliser 2020, ainsi que des nouvelles opérations 2021 nécessitent de nouveaux crédits budgétaires. Les opérations suivantes sont proposées :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT		
TOTAL			- €	- €
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT		
001	001	Excédent d'investissement		16 687,05 €
10	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		6 053,71 €
REPORTS 2020			**4 994,00 €**	**800,00 €**
Reports des restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2020			**4 994,00 €**	
23	2315	Travaux de bornes de recharge	4 994,00 €	
Reports des restes à réaliser en recettes de l'exercice 2020				**800,00 €**
13	1315	Participations travaux Communautés de Communes		800,00 €
CREDITS NOUVEAUX			**64 946,76 €**	**46 400,00 €**
041	2033	Transfert annonces suivies de travaux		16 400,00 €
041	2151	Transfert annonces suivies de travaux	16 400,00 €	
23	2315	Travaux IRVE	48 546,76 €	
13	1315	Subvention investissement SDE18		30 000,00 €
TOTAL			**69 940,76 €**	**69 940,76 €**
TOTAUX			**69 940,76 €**	**69 940,76 €**

En section d'investissement :

A) Excédent d'investissement :

L'exécution budgétaire 2020 de la section d'investissement se solde par un excédent de clôture de 16 687,05 € et un excédent de fonctionnement capitalisé de 6 053,71€.

B) Les restes à réaliser de 2020 :

Les restes à réaliser de 2020 reportés sur l'exercice 2021 s'élèvent :

- en dépenses à 4 994€ liés au travaux d'installation d'une borne de recharge,
- en recettes à 800€ et concernent la participation financière à l'installation d'une borne de recharge.

C) Des crédits nouveaux sont également proposés :

Des crédits en dépenses et recettes d'ordre sont inscrits à hauteur de 16 400€ pour transférer les annonces suivies de travaux.

En opérations réelles :

- En dépenses, 48 546,76 € sont inscrits pour assurer le remplacement des routeurs et des écrans des terminaux vétustes de plusieurs bornes de recharge.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_91-DE

➢ En recettes, 30 000€ de subventionnement du budget principal sont prévus pour financer ces travaux.

Les sections étant équilibrées en dépenses et en recettes, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le budget supplémentaire 2021 du budget annexe IRVE.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_92-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-92 : Compétence Eclairage Public : Convention entre le SDE18/la commune de Saint-Doulchard /ENEDIS

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_92-DE

Pouvoirs :

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le Délibération n 2021 92
ID : 018-241800549-20210713-2021_92-DE

COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION ENTRE SDE 18 / LA COMMUNE DE SAINT-DOULCHARD / ENEDIS

M. le Rapporteur expose :

Dans le cadre d'une volonté de maîtrise budgétaire en diminuant les dépenses de consommation électrique par une meilleure mesure de ces consommations, ainsi que de la qualité de fonctionnement de l'éclairage public, il est envisagé de mettre en place une expérimentation sur un dispositif de mise à disposition de données de comptage d'énergie électrique mesurées par le compteur LINKY et d'alertes liées au niveau de la variation de consommation sur le parc d'éclairage public.

Ce système d'alerte a pour objet de détecter des anomalies de fonctionnement sur les points de mesure de l'éclairage public et ainsi permettre à la commune et au SDE18 d'améliorer le suivi et la maintenance de ce parc.

Les données échangées entre les parties se limitent au numéro de point de livraison de chaque armoire de commandes, les puissances souscrites et atteintes, les index et le taux de puissance atteinte et index en anomalie.

Cette convention ne donne pas lieu à une facturation de la part d'ENEDIS.

La durée de la convention est d'un an à compter de la signature des 3 parties et peut-être reconduite par avenant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie,

Vu les statuts du SDE 18,

Vu le cahier des charges de concession entre le SDE 18 et ENEDIS signé le 14 décembre 2017,

Vu le projet de convention en annexe,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'approuver les termes du projet de convention entre le SDE 18, la commune de Saint-Doulchard et ENEDIS pour la détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public,
- d'autoriser le Président à signer la dite-convention, puis les éventuels avenants.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_93-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-93 : Concession de la Distribution Publique d'Electricité : Compte-rendu annuel à la collectivité 2019

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_93-DE

Pouvoirs :

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_93-DE

CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2019

M. le Rapporteur expose :

Le 19 décembre 2017, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a signé une nouvelle convention de concession pour le service de distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, avec ENEDIS et EDF.

Chaque année, le concessionnaire adresse au SDE 18 un compte-rendu retraçant le patrimoine concédé, les opérations d'exploitation réalisées dans l'année, l'analyse de la qualité de service et le rapport financier.

Comme le prévoit la réglementation, le compte-rendu annuel à la collectivité pour la distribution publique d'électricité est communiqué à l'assemblée du Syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-3 et R.1411-7,

Vu le Cahier des Charges de concession pour la distribution publique d'électricité signé le 19 décembre 2017, et notamment son article 44,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre acte de la remise, par les concessionnaires au SDE 18, du compte-rendu annuel pour la distribution publique d'électricité.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_94-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021		
	Nombre de membres en exercice	329
	Nombre de présents avec voix délibérative	141
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	149
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-94 : Concession de la Distribution Publique de Gaz : Compte-rendu annuel à la collectivité 2019

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_94-DE

Pouvoirs :

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_94-DE

CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2019

M. le Rapporteur expose :

En vertu de ses statuts du 2 mai 1947, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher est autorité concédante pour la distribution publique de gaz dans le Cher.

Or, depuis les premières dessertes publiques en gaz réalisées sur le département dans les années 60, les contrats de concession ont été signés directement entre les communes et le concessionnaire Gaz de France, bien que cette compétence ait déjà été transférée au SDE 18.

Depuis la modification statutaire du 26 mars 2007, le SDE 18 est en mesure d'exercer pleinement sa compétence, notamment en mettant en œuvre le contrôle du concessionnaire, tant sur la bonne application des dispositions contractuelles que sur le respect des objectifs de service public.

Le 23 novembre 2011, le SDE 18 et GrDF ont signé un contrat départemental regroupant les 58 communes sous contrat historique. Ainsi, GrDF adresse désormais un compte-rendu retraçant le patrimoine concédé, les opérations d'exploitation réalisées dans l'année, l'analyse de la qualité de service et le rapport financier sur l'ensemble des communes.

Concernant les délégations de service public gaz, les concessionnaires sont également soumis à la production d'un compte-rendu pour chacune des communes.

Comme le prévoit la réglementation, la synthèse de ces comptes-rendus annuels à la collectivité pour la distribution publique de gaz doit être communiquée à l'assemblée du Syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-3 et R.1411-7,

Vu le traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel (GrDF), notamment l'article 31,

Vu le cahier des charges de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel (GrDF) pour la commune de STE SOLANGE, notamment l'article 32,

Vu les cahiers des charges de concession pour le service public de la distribution de gaz propane (Antargaz) pour les communes de CHATEAUMEILLANT, SANCERGUES, HERRY, LE CHATELET, LOYE SUR ARNON, MASSAY et SAINT MICHEL DE VOLANGIS, BOULLERET et SURY PRES LERE, notamment l'article 39 pour SURY PRES LERE, l'article 42 pour BOULLERET, l'article 30 pour CHATEAUMEILLANT, SANCERGUES, HERRY, LE CHATELET, LOYE SUR ARNON, MASSAY et SAINT MICHEL DE VOLANGIS,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de prendre acte de la remise, par les concessionnaires au SDE 18, des synthèses des comptes-rendus annuels pour la distribution publique du gaz distribuées.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_95-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix délibérative	141
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	149
Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le vingt-quatre juin, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Christian MANDRELIER (Commune de VILLABON)

N° 2021-95 : Convocation CCSPL – Projet de délégation de service public IRVE

Étaient présents avec voix délibérative :

Gérard DUC, Antoine LLOPIS, Sandrine DEBRABANDERE, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Arnaud CHARLON, Guy TARDIVON, Patrick LEBRUN, Yannick GODARD, Jean-Pierre CHALMIN, Alain MOREAU, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Jeanne-Marie GAUTIER, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Cédric CHABROUX, Philippe GUILLARD, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Céline MARTINAT, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, François ROUX, Thierry CARREZ, Jean-Marie MORIER, Solange VAUVRE, Wilfrid LAUFRAIS, Corinne LEROY, Pierre LASKOWSKI, Christian PHILIPPON, Guillaume PERDRIX, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Eric GANZMANN, Jean-Philippe BRINGAULT, Patrice BILLON, Jean-Pierre GORGE, Nicolas ANCLIN, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Vincent MARTINAT, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jean MATHIEU, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Gilles LETOURMY, Fabienne LEVACHER, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre LARROZE, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Christian MANCION, Etienne DURAND, Marie-Christine BAUDOUIN, Didier PRUDENT, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Jean-Michel GROUSSON, Claude AUBAILLY, Dominique MALLERON, Olivier CROUZET, Claude GEFFARD, Monique AUBAILLY, Fabrice LEFOLL, Marc PERRONNET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Patrick BOUTON, Jean-Pierre BARBILLAT, Gilles CHANTRIER, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Marie RUIVO, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Eric BESLAY, Jeanne ROMERO, Florian CHRETIEN, Benjamin METIVIER, Florian CHRETIEN, Françoise AFFRET, Patrice JACQUET, Paul POTHUS, Jean-Michel RADOUX, François LAROCHE, Pascal TULON, Jean-Pierre MERCIER, François SALMON, Emmanuel THOMAS, Michelle IWANOW, Jacques RAFFAITIN, José CARVALHO, Philippe FRERARD, Bernard BAUCHER, Jill GAUCHER, Johann TRUMEAU, Françoise FOUCHARD, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Antonietta SANTOSUOSSO, André TEYSSANDIER,Sylvie MOUTON, Olivier LECAM, Jean-Claude LETEL, Jacques ROSSI

Étaient présents sans voix délibérative :

Fabrice PRINET, Olivier LE CAM, Didier LERIQUE, Christian VERNEUIL,

Pouvoirs :

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_95-DE

Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher) à Johan TRUMEAU (CDC du Pays d'Issoudun), Bruno DELAGE (Saulzais le Potier) à Fabrice PRINET (Faverdines), Muriel LECLEIR (CERBOIS) à Michelle IWANOW (Villeneuve sur Cher), André ALAIN (Bannay) à André TEYSSANDIER (Bannay) ; Jean-Louis BILLAUT (Boulleret) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère), Isabelle AZEVEDO (Mèry-sur-Cher) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes), Jean-Philippe BRINGAULT (Meillant) à Philippe ANDRIAU (Vallenay), Laurent PABIOT (Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Olivier CROUZET (SANCERRE)

Envoyé en préfecture le 13/07/2021
Reçu en préfecture le 13/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210713-2021_95-DE

CONVOCATION CCSPL – PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC IRVE

Monsieur le Président expose,

Par délibération n° 2016-05 du 1er avril 2016, et à l'issue d'une procédure de consultation, le Comité syndical a autorisé la signature du contrat de délégation du service public pour l'exploitation des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE). En vigueur depuis le 1er juillet 2016, le contrat de DSP arrive à échéance au 30 juin 2021. Echéance qui a été repoussée au 31 décembre 2021 par délibération n° 2021-77 du 30 mars 2021.

Les services du SDE 18 travaillent activement au renouvellement de l'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques sur le territoire du département du Cher.

Le Comité syndical sera amené, lors d'un comité ultérieur, à se prononcer sur les modalités d'exploitation des dites IRVE. Toutefois, avant que le Comité syndical se prononce il est nécessaire de recueillir l'avis de la commission consultative des services publics locaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1413-1,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-23 relative à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le Président à convoquer la Commission consultative des services publics locaux.

A Bourges, le 13 juillet 2021
Le Président

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 13/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-40
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_40-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 juillet 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	12
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un le 6 juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-40 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue de la Surette – Commune de SAINT-JUST

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2019-01-158	Commune	SAINT-JUST	Rue de la Surette	28 555.74 €	28 555.74 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-40
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_40-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 8 juillet 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-41
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_41-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 juillet 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-41 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue Voltaire – Commune de SAINT-GERMAIN-DU-PUY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2021-01-048	Commune	SAINT-GERMAIN-DU-PUY	Rue Voltaire	5 683.07 €	5 683.07 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_41-AU

Décision n° 2021-41

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 8 juillet 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-42
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_42-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 juillet 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-42 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue du Docteur Tillet – Commune de BAUGY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2020-05-107	Commune	BAUGY	Rue du Docteur Tillet	10 351.70 €	10 351.70 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-42
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_42-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 8 juillet 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-43
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_43-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-43 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation globale – salle polyvalente – commune de SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-15	SAINT MARTIN D'AUXIGNY	Salle polyvalente	Rénovation globale	15 096,40 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_43-AR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 8 juillet 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_44-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 juillet 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-44 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation de la Piscine – Commune de BAUGY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2020-FEE-26	BAUGY	Piscine	Rénovation	4 112.50 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_44-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 8 juillet 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-45
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_45-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 juillet 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-45 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Commune de VILLABON

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-19	VILLABON	Restaurant	Remplacement des menuiseries	198.52 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_45-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 8 juillet 2021

Le Président,



Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-46
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_46-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 juillet 2021	Nombre de membres en exercice	15
	Nombre de présents avec voix délibérative	
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-46 : Convention de mise à disposition de services « Mission d'Aide aux Collectivités » pour une opération de travaux – Restaurant le Galt'on – Commune d'ARPHEUILLES

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

M. le Président expose :

Comme le permettent ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher propose à ses adhérents une Mission d'Aide aux Collectivités qui peut comprendre, au choix de la Collectivité :

- Les travaux de rénovation énergétique préconisés par le SDE 18 au titre de sa compétence à la carte Énergie, notamment dans le cadre des bilans énergétiques réalisés par le Conseiller en Énergie Partagé ;
- Les travaux de mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) ou des IOP (Installations Ouvertes au Public) ;
- Les travaux de mise en conformité de sécurité, notamment incendie, suite à la visite de la commission communale de sécurité.
- Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	MONTANT DE LA MISSION
2018-AC-014	ARPHEUILLES	Restaurant Le Galt'on	483.00 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de travaux présentée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_46-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, 8 juillet 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_47-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-47 : Subvention du SDE 18 pour l'acquisition d'un véhicule électrique – Commune de MENETOU-SALON

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

M. le Président expose :

Dans le cadre du déploiement des bornes de recharge, et comme le permettent ses statuts, le SDE 18 souhaite aider les collectivités dans l'acquisition de véhicules électriques.

Ainsi, il est défini que *« le Syndicat exerce, sur demande expresse des collectivités adhérentes, et lorsque l'offre locale s'avère inexistante, insuffisante ou inadéquate, la compétence liée au service public d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables comprenant, notamment mais de manière non exhaustive :*

- *La définition d'un schéma cohérent de déploiement desdites infrastructures pour l'ensemble du département du Cher ;*
- *La maîtrise d'ouvrage des opérations de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures ;*
- *Et toutes initiatives visant à promouvoir la mobilité électrique. »*

Le déploiement des infrastructures de recharge se poursuit dans le département du Cher. Le SDE 18 tient à promouvoir la mobilité électrique auprès de ses collectivités adhérentes en apportant son soutien financier à l'acquisition de véhicules électriques.

Par délibération n° 2018-30 du 9 juillet 2018, le Comité syndical a approuvé la mise en place d'une aide à l'acquisition de véhicule électrique au profit des collectivités adhérentes au SDE 18.

Les conditions sont les suivantes :

- Le véhicule devra être 100% électrique ;
- Une aide forfaitaire, sous forme de subvention d'équipement, sera attribuée pour un montant maximum de 1 500 € par véhicule, dans la limite de 80 % de subventionnements reçus par la collectivité ;
- L'aide est destinée aux collectivités du département du Cher qui font partie du schéma de déploiement des bornes de recharge,
- La collectivité qui bénéficiera de l'aide devra apposer sur son véhicule électrique le logo « E.Car'18 ».

Par délibération n° 2019-12 du 2 avril 2019, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à l'attribution de subventions aux collectivités adhérentes pour l'achat de véhicules électriques.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-47
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_47-AU

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet d'achat présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	COMMUNE	Type de véhicule	ACHETE	MONTANT TOTAL	MONTANT SUBVENTION SDE18	TAUX AVEC SUBVENTION SDE 18
2021-SVE-02	MENETOU SALON	Kangoo VE	oui	22 374.66 €	1 500.00 €	7%

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'attribuer une subvention de 1 500,00 €, à la commune de MENETOU-SALON pour l'acquisition d'un véhicule électrique.
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 1 500,00 € à la commune de MENETOU-SALON pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

À Bourges, le 8 juillet 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
Décision n° 2021-48
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_48-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 6 JUILLET 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	
	Date de convocation	24/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le six juillet, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-48 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de la chaudière – Commune de SAINT-DOULCHARD

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU et Patrick RICHARD.

Étaient excusés :
Violaine LEFEBVRE, Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Christian LYON.

.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2020-25 du 22 septembre 2020, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-19	SAINT-DOULCHARD	Restaurant	Remplacement de la chaudière	359.52 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210708-BUREAU21_48-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-25 du 22 septembre 2020 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 8 juillet 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 08/07/2021

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
Décision n° 2021-49
ID : 018-241800549-20210914-BUREAU21_49-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	01/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-49 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – lotissement les Garennes – à Ivoy le Pré.

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD. Violaine LEFEBVRE et Isabelle AZEVEDO,

Étaient excusés :
Hugo LEFELLE, Christian LYON et Gilles GONTHIER

M. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2021-02-046	Commune	Ivoy le Pré	Lotissement les Garennes	22 552,67 €	22 552,67 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 14/09/2021

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
Décision n° 2021-49
ID : 018-241800549-20210914-BUREAU21_49-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 14 septembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 14/09/2021

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
Décision n° 2021-50
ID : 018-241800549-20210914-BUREAU21_50-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	01/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-50 : Dépose d'un ouvrage de distribution publique d'électricité : à FAVERDINES

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD. Violaine LEFEBVRE et Isabelle AZEVEDO,

Étaient excusés :
Hugo LEFELLE, Christian LYON et Gilles GONTHIER

M. le Président expose :

Les dispositions législatives et réglementaires relatives aux distributions publiques d'énergie électrique confèrent aux autorités concédantes des droits concernant l'établissement des ouvrages et les servitudes s'y rattachant.

L'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un réseau public de distribution d'électricité a pour fonction de desservir les consommateurs finals et les producteurs d'électricité raccordés en moyenne et basse tension.

Lorsque le réseau ne dessert plus aucun comptage pendant plusieurs années, le concessionnaire propose au SDE 18 de déposer les ouvrages afin d'éviter tout incident ou dommage pouvant affecter la qualité ou la continuité de la distribution en amont de la desserte. Ainsi, le SDE 18, autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, décide-t-il de la dépose de ces ouvrages. Afin de ne pas porter atteinte aux droits des usagers relatifs au service public, il a été acté de ne décider de la dépose qu'au terme d'une période de 5 années sans aucune consommation énergétique.

Par délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la dépose des ouvrages de distribution publique d'électricité ne desservant aucun comptage en service pendant une période de 5 années consécutives.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de dépose présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	COMMUNE	LIEU-DIT	DATE DEPUIS LAQUELLE AUCUN COMPTAGE N'A ETE ENREGISTRE
2021-04-097	FAVERDINES	Fontelain	Branchement inactif depuis 15 ans

Il est proposé au Bureau d'autoriser la dépose de la ligne électrique au titre du projet présenté ci-dessus.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 14/09/2021

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
Décision n° 2021-50
ID : 018-241800549-20210914-BUREAU21_50-AU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau autorise, à l'unanimité, la dépose de la ligne électrique évoquée ci-dessus et autorise le Président à signer tout document en ce sens.

À Bourges, le 14 septembre 2021
Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 14/09/2021

Envoyé en préfecture le 21/09/2021
Reçu en préfecture le 21/09/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210914-BUREAU21_51-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	01/09/2021

L'an deux mille vingt et un le 14 septembre 2021, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-51 : Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation de totems en bois sur la commune d'Aubigny sur Nère.

Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Philippe ANDRIAU, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD. Violaine LEFEBVRE et Isabelle AZEVEDO,

Étaient excusés :
Hugo LEFELLE, Christian LYON et Gilles GONTHIER

M. le Président expose :

La commune d'Aubigny sur Nère a sollicité le SDE 18 dans le cadre de l'installation de totems en bois sur des candélabres implantés sur son territoire.

La commune prend à sa charge la totalité des coûts d'installation ainsi que la maintenance des équipements apposés sur lesdits candélabres.

La convention emporte occupation du domaine public au sens de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. Toutefois, il est convenu que ladite occupation s'effectuera à titre gratuit. En outre il est convenu qu'aucune redevance au titre du droit d'usage ne sera exigible.

A la suite de l'installation des totems, ces derniers ne devront en aucun cas gêner l'accès à la trappe de visite des candélabres. Le SDE 18 fait du respect de cette stipulation une condition essentielle de son consentement. Toute modification ou non-respect de cette dernière entrainera, de facto, la résiliation de la convention.

La convention est fixée pour une durée de vingt-quatre mois à compter de sa signature.

Considérant la demande exposée ci-dessus, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'usage de supports d'éclairage public pour l'installation de totems en bois sur la commune d'Aubigny sur Nère.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 14 septembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - SDE 18 - DU CHER

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 14/09/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_52-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-52 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Ecole primaire – commune de LE CHATELET

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Christian LYON.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Philippe ANDRIAU.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-25	LE CHATELET	Ecole primaire	Remplacement des menuiseries	3 032,60 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_52-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 7 octobre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERG... DU CH... SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
Décision n° 2021-53
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_53-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-53 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation globale – Multiservices – commune de VENESMES

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Christian LYON.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Philippe ANDRIAU.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-17	VENESMES	Multiservices	Rénovation globale	2 887,53 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
Décision n° 2021-53
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_53-AR

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 7 octobre 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER
SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_54-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-54 : Attribution marché n° 2021-NUM-01

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Christian LYON.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Philippe ANDRIAU.

M. le Président expose :

Par délibération n°2017-10 du 23 mars 2027, le Comité syndicat a autorisé le lancement d'une consultation n° 2017-NUM-01 pour le géo-référencement des réseaux d'éclairage public des communes membres du SDE 18. Le marché n°2017-NUM-01, d'une durée de 4 ans est arrivé à échéance. Toutefois, 22 communes du département du Cher doivent encore faire l'objet d'un géo-référencement.

C'est dans ce contexte que les services du SDE 18 ont lancé la consultation n° 2021-NUM-01 suivante :

- Objet : Prestations de relevé topographique et de géo-référencement des installations d'éclairage public de 22 communes adhérentes à la compétence éclairage public du SDE 18 (carte ci-dessous).
- Procédure : Marché en procédure adaptée.
- Durée : 12 mois à compter de sa notification.
- Forme du marché : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 213 999 € HT.
- Le marché ne fait pas l'objet d'un allotissement.
- L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP le 29 juillet 2021.
- Les candidatures et offres devaient être réceptionnées avant le 6 septembre 2021à 12 :00.
- 10 candidatures ont été enregistrées dans les délais. Les dossiers de candidatures étant complets, les offres ont pu être examinées. L'examen des offres a permis de rejeter les offres de deux candidats car jugées irrégulières puisque ces dernières ne respectaient pas les exigences des documents de la consultation.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_54-AU

Les critères de jugement et d'analyse des offres étaient les suivants :

Critères	Pondération
1) Valeur technique	**50 points.**
1.1 Présentation de la démarche de conduite de projet	*12%*
1.2 Modes opératoires pour réaliser les prestations de géo-référencement et de géo-détection	*8%*
1.3 Description des moyens matériels mis en œuvre	*8%*
1.4 Désignation du ou des personnels chargés de réaliser la mission	*10%*
1.5 Exemple de livrable	*12%*
2) Prix des prestations	**40 points.**
3) Délai d'exécution	**10 points.**

- L'analyse des offres à permis de procéder à la notation et au classement des candidats de la façon suivante :

Candidat	Valeur technique /50	Prix /40	Délais/10	Note totale /100	Classement
SARL ELIVA*					
CERENE SERVICES	47,00	32,19	8,22	**87,40**	**3**
ATLANTIQUE INGENIERIE RESEAUX *					
SARL FD TOPO PLANS	36,00	20,80	5,06	**61,87**	**8**
TS DETECTION	31,00	25,20	5,67	**61,87**	**7**
PARERA	48,00	37,20	5,66	**90,87**	**1**
ADRE RESEAUX	47,00	35,46	4,02	**86,48**	**4**
GEOFIT	44,00	40,00	5,04	**89,04**	**2**
IDELUM SAS	40,00	24,59	5,23	**69,82**	**6**
J2DAO	36,00	32,16	10,00	**78,16**	**5**

** Offre non notée car jugée irrégulière puisque cette dernière ne respectait pas les exigences des documents de la consultation.*

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_54-AU

Pour information, au regard de la longueur totale de géo-référencement à réaliser, et indiquée dans les documents du marché, le coût total des prestations s'élèvera à 159 500 € HT (pour la société PARERA). Avec les prix du marché n° 2017-NUM-01, le prix total des prestations serait de 167 350 € HT.

Il est proposé au Bureau syndicat :

- de déclarer l'admission des 10 candidatures ;
- de rejeter les offres présentées par la SARL ELIVA et la société ATLANTIQUE INGENIERIE RESEAUX au motif que ces dernières sont irrégulières car ne respectant pas les exigences des documents de la consultation ;
- d'attribuer et d'autoriser le Président à conclure le marché n° 2021-NUM-01, d'une durée de 12 mois, avec la société PARERA.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- de déclarer l'admission des 10 candidatures ;
- de rejeter les offres présentées par la SARL ELIVA et la société ATLANTIQUE INGENIERIE RESEAUX au motif que ces dernières sont irrégulières car ne respectant pas les exigences des documents de la consultation ;
- d'attribuer et d'autoriser le Président à conclure le marché n° 2021-NUM-01, d'une durée de 12 mois, avec la société PARERA ;

À Bourges, le 7 octobre 2021
Le Président,



Philippe MOISSON



Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_55-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	13
	Date de convocation	24/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-55 : Convention avec la CDC « Porte du Berry entre Loire et Val d'Aubois » pour l'usage des supports d'éclairage public pour l'alimentation et l'installation d'un système de vidéoprotection

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Philippe FRERARD, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Gilles GONTHIER, Johann TRUMEAU, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Christian LYON.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE et Philippe ANDRIAU.

M. le Président expose :

La communauté de communes « Porte du Berry entre Loire et Val d'Aubois » a sollicité le SDE 18 dans le cadre de l'alimentation et de l'installation d'un système de vidéoprotection sur une partie de son territoire (les communes de CHAUTAY, CUFFY, GERMIGNY L'EXEMPT et JOUET SUR L'AUBOIS).

Ce projet requiert l'utilisation des supports du réseau d'éclairage public implantés sur le territoire de la communauté de communes « Porte du Berry entre Loire et Val d'Aubois ».

Cette installation emporte occupation du domaine public de la commune, au sens des articles L.2122-1, L.2122-20 aliéna 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et L.1311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les frais relatifs à la pose et à la maintenance du matériel, ainsi qu'à son alimentation électrique depuis le réseau existant est intégralement pris en charge par la communauté de communes. Le SDE 18 conserve la pleine propriété du réseau d'éclairage public.

Le raccordement du matériel au réseau d'éclairage public a pour seul et unique objet de permettre son alimentation en électricité. Le SDE 18 fait du respect de cette stipulation une condition essentielle de son consentement. Toute modification de cette clause entrainera, *de facto*, la résiliation de ladite convention.

La convention est fixée pour une durée de trois ans à compter de sa signature, et est tacitement reconductible pour une période de trois ans sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions décrites dans la convention.

Il est alors nécessaire de conclure entre la communauté de communes et le SDE 18 une convention qui autorise cette dernière à utiliser les supports d'éclairage public ainsi qu'à raccorder ou faire raccorder l'alimentation du matériel de vidéoprotection au réseau d'éclairage public.

Par délibération n°2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant la demande exposée ci-dessus, il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'alimentation et l'installation d'un système de vidéoprotection sur les supports d'éclairage public implantés sur le territoire de la communauté de communes.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211007-BUREAU21_55-AU

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 7 octobre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 07/10/2021

Envoyé en préfecture le 04/08/2021
Reçu en préfecture le 04/08/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210727-DECISION21_15-AU

SDE18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N°2021-15 du 27 juillet 2021
Maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE
CONTRAT n° 2021-SI-15

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8.14,

Considérant la nécessité, pour le SDE 18, de renouveler la maintenance de la téléphonie arrivant à son terme,

DECIDE

Article 1 : Un contrat de prestation de services, référencé 2021-SI-15, est conclu avec la société SYNTHEXIA dont le siège social est situé 7 rue des Coutures à LIMAY (78520).

Article 2 : Le contrat concerne :

- La maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE
- Un support technique à distance

Article 3 : Le montant annuel de la prestation s'élève à 1 800,12 euros HT pour la maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE et 75,00 euros HT, pour le support technique à distance.

Article 4 : Le contrat prend effet à la date de la signature du présent contrat pour une durée d'un an ferme à compter du 27 juillet 2021.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6156 du budget principal du SDE18.

Fait à Bourges, le 27 juillet 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 04/08/2021
Reçu en préfecture le 04/08/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210727-DECISION21_16-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N°2021-16 du 27 juillet 2021

Convention pour la mise à disposition d'une loge au Palais des Sports du Prado et l'organisation d'un évènement de communication

MAPA n°2021-COM-02

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que, dans le cadre de ses actions de communication, le SDE 18 souhaite s'appuyer sur les vecteurs de promotion d'image véhiculés par l'activité sportive professionnelle du basket féminin de Bourges,

DÉCIDE

Article 1 : Une convention est conclue avec la société anonyme sportive et professionnelle TANGO BOURGES BASKET, située 6 rue du Pré Doulet à BOURGES (18000).

Article 2 : La SASP TANGO BOURGES BASKET s'engage à mettre à disposition du SDE 18 au Palais des Sports du Prado :
- une loge personnalisée de 5 places – formule Intégrale Larissa Or (hors Final 4) ;
- une soirée partenaire ;
- un bandeau LED publicitaire 24m TV.

Article 3 : Le prix total de la prestation s'élève à 12 900 euros HT.

Article 4 : La convention est conclue pour la saison 2021-2022.

Article 5 : Les dépenses relatives à cette convention sont imputées au compte 6238 budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 27 juillet 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - SDE 18 - DU CHER -

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 20/08/2021
Reçu en préfecture le 20/08/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210819-DECISION21_17-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-17 du 19 août 2021
Outil de gestion de la dette et de la trésorerie
MAPA N° 2021-FIN-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de disposer d'un outil de gestion de la dette et de la trésorerie,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de prestation de services, référencé 2021-FIN-01, est conclu avec la société FINANCE ACTIVE, située 46 rue Notre-Dame des Victoires à PARIS (75002).

Article 2 : Le contrat concerne un droit d'accès sécurisé et multi-utilisateurs, à la plateforme INSITO, incluant les prestations suivantes :
- Suivi de la dette,
- Connexion aux marchés financiers,
- Mise à jour automatique des échéanciers d'emprunts,
- Génération des états réglementaires à inclure dans la maquette budgétaire,
- Observatoire de la dette et invitations au Club des utilisateurs,
- Accompagnement permanent par un consultant dédié.

Article 3 : Le montant des prestations s'élève à 1 895,56 € HT. Le prix forfaitaire est révisable annuellement selon les dispositions du contrat.

Article 4 : Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1er septembre 2021. A l'issue de la durée initiale, il est renouvelable annuellement par tacite reconduction et résiliable selon les modalités prévues aux articles 12 et 13 des Conditions Générales.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 2051 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 19 août 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 31/08/2021
Reçu en préfecture le 31/08/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210831-DECISIONP21_18-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-18 du 31 août 2021
Services de téléphonie VOIP
Contrat n° 2021-SI-16

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8.14,

Considérant la nécessité, pour le SDE 18, de renouveler son marché de services de téléphonie VOIP, arrivant à son terme,

DÉCIDE

Article 1 : Un marché de services, référencé 2021- SI-16 est conclu avec la société OPENIP, dont le siège social est situé 37 rue de Neuilly à CLICHY (92110).

Article 2 : Le marché ainsi conclu, concerne des prestations de service de téléphonie VOIP(téléphonie numérique).

Article 3 : Les prix se décomposent de la façon suivante :

Prestations	Quantité	Prix unitaire HT abonnement	Montant HT
SIP Trunk Touch jusqu'à 250 Appels simultanés			
Appels Sinu SIP -Illimité fixes, mobiles et inter NPV	8	19,99 €	159,92 €
Numéro 09 d'identification du service voix	1	0,00 €	0,00 €
SIP Trunk Touch	1	0,00 €	0,00 €
Création de numéro			
Tranche de 5 numéros géographiques (01.02.03.04.05)	6	1.50 €	9.00 €

Article 4 : Le marché est conclu pour 4 ans soit jusqu'au 1er septembre 2025.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce marché sont imputées au compte 6262 du budget principal du SDE 18.

Fait à Bourges, le 31 août 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/09/2021
Reçu en préfecture le 02/09/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210831-DECISIONP21_19-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-19 du 31 août 2021
Refonte et maintenance du site internet du SDE 18
Contrat n° 2021-COM-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant que le site internet (http://www.SDE18.com), qui a été créé en 2017, est aujourd'hui dépassé et ne répond plus aux besoins ni aux attentes du SDE 18,

Considérant le souhait du SDE 18 de le refondre intégralement tant au niveau de son arborescence qu'au niveau graphique,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de prestation de services n°2021-COM-01 est conclu avec la SARL Créateur d'image, sise 57/59 avenue de la Côte de Nacre, Péricentre 5, 14 000 CAEN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 489 745 313 00027.

Article 2 : Le contrat ainsi conclu concerne une prestation de refonte et maintenance du site internet du SDE 18.

Article 3 : Le montant du contrat s'élève à 18 530 € HT.

Article 4 : Le contrat est conclu pour une durée de 18 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat seront imputées au compte 2051 du budget principal.

Fait à Bourges, le 31 août 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 31/08/2021
Reçu en préfecture le 31/08/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210831-DECISIONP21_20-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-20 du 31 août 2021
Services de messagerie
Contrat n° 2021-SI-17

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8.14,

Considérant la nécessité, pour le SDE 18, de renouveler son marché de service de messagerie, arrivant à son terme,

DÉCIDE

Article 1 : Un marché de services, référencé 2021- SI-est conclu avec la société ADISTA, dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54320).

Article 2 : Le marché ainsi conclu, concerne des prestations de service de messagerie.

Article 3 : Les prix se décomposent de la façon suivante :

Prestations **ACO MICROSOFT 365 Business standard**	**Quantité**	**Prix unitaire HT abonnement**	**Montant HT**
Maximum 300 utilisateurs Word, Excel, Power point, OneNote, Outlook, Access à installer localement et Online OneDrive (1To), SharePoint, Teams Boite aux lettres 50 Go, partage calendrier	40	10,54 €	421,60 €
ACO Exange Online (Plan 1) par utilisateur Boite aux lettres 50 GO partage calendrier	10	3,38 €	33,80 €
Total HT	455.40 €		

Article 4 : Le marché est conclu pour 3 ans soit jusqu'au 1er septembre 2024.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce marché sont imputées au compte 6262 du budget principal du SDE 18.

Fait à Bourges, le 31 août 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/09/2021
Reçu en préfecture le 02/09/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210902-DECISIONP_2021-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-21 du 2 septembre 2021
Maintenance et infogérance des Systèmes d'information
Contrat n° 2021-SI-18

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la commande publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité d'assister le responsable des Systèmes d'Information du SDE 18 et afin de maintenir les conditions opérationnelles du Système Informatique,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat de prestation de services n°2021-SI-18 est conclu avec la société ADISTA dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54320).

Article 2 : Le montant du contrat se décompose de la façon suivante :

Désignation	Quantité	Abonnement mensuel
Support user Support utilisateur niveau 2 pour 10H/an (31 utilisateurs)	1	95.00 €
Support administrateur Support administrateur pour 10 H/an	1	115.00 €
Administration sur site 1 demi-journée/trimestre	1	100.00 €
	Total HT	310.00 €
	TVA	62.00 €
	TTC	372.00 €

Article 3 : Le montant est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.

Article 4 : Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter d'août 2021.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat seront imputées au compte 611 du budget principal.

Fait à Bourges, le 2 septembre 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 15/09/2021
Reçu en préfecture le 15/09/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20210908-DECISIONP21_22-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-22 du 6 septembre 2021
Sauvegardes externes VEAM VCC
Contrat n° 2021-SI-19

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8.14,
Considérant la nécessité pour le SDE 18 de renouveler son contrat de mise à disposition d'un opérateur de services hébergés pour assurer la protection et la sauvegarde externalisée de ses données, arrivant à son terme,

DÉCIDE

Article 1 : Un contrat référencé 2021-SI-19, est conclu avec la société ADISTA dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à LIMAY (78520).

Article 2 : Le montant de la prestation se décompose comme suit :

		Abonnement mensuel	
Désignation	**Quantité**	**Prix unitaire/HT**	**Prix total /HT**
VCC Adista 1 VM/100 GO de stockage	9	6,50 €	58,50 €
10 Go de stockage pour la solution VCC	340	0,21 €	71,40 €
VCC Adista pour 1 VM/100 Go de stockage	9		
VCC Adista 1 To supplémentaire	2		
VCC Adista Go supplémentaires	500		
TOTAL HT		**129,90 €**	
TVA		**25,98 €**	
TOTAL TTC		**155,88 €**	

Article 3 : Le contrat, est établi pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2021.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 611 du budget principal du SDE18.

Fait à Bourges, le 8 septembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-DECISIONP21_23-AU

SDE 18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

DÉCISION N° 2021-~~22~~ 23 du 21 octobre 2021
Maintenance des installations photovoltaïques situées sur les locaux du SDE 18
Marché 2021-ADM-04

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26 du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité d'assurer la maintenance des installations photovoltaïques situées sur les locaux du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

DÉCIDE

Article 1 : Un marché de prestation de services, référencé 2021-ADM-04, est conclu avec la société In'Energies, située 1 Impasse du Palais 37 000 TOURS.

Article 2 : Le marché concerne une prestation de maintenance préventive et corrective des installations photovoltaïques situées sur les locaux du SDE 18.

Article 3 : Le prix de la prestation s'élève à 2 400 euros hors taxes annuel.

Article 4 : Le marché est conclu pour une durée de 48 mois à compter de sa notification.

Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 61558 du budget principal.

Fait à Bourges, le 21 octobre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

SDE18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

4ème TRIMESTRE 2021

SDE18
Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

4EME TRIMESTRE 2021

SOMMAIRE

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
COMITES SYNDICAUX		
Comité syndicale du 19 octobre 2021		
2021-97	Désignation d'un secrétaire de séance	Administration
2021-98	Installation de nouveaux délégués siégeant au Comité Syndical	Administration
2021-99	Décisions du Président	Administration
2021-100	Décisions du Bureau	Administration
2021-101	DOB 2022	Finances
2021-102	Budget principal 2021 – Décision modificative n°2	Finances
2021-103	Budget annexe IRVE2021 – Décision modificative n°1	Finances
2021-104	Convention ORT CDC Salubre et Sologne	Administration
2021-105	Commission environnement : validation du dossier – commune d'Aubigny sur Nère	Energie
2021-106	Commission environnement : validation du dossier – Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne	
2021-107	Attribution du marché de travaux n°2021-EREP-01	Finances
2021-108	Convention d'enfouissement coordonne avec Berry Fibre Optique	Eclairage public
2021-109	Convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et Haute tension (HT) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques (Berry THD)	Eclairage public
2021-110	Convention relative à la l'usage des supports du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT) aérien pour l'installation d'un système de vidéo protection (commune de Mehun sur Yèvre)	Eclairage public
2021-111	Concession de distribution publique de gaz compte rendu 2020	Eclairage public
2021-112	Concessions de la Distribution Publique de Gaz : compte rendu annuel à la collectivité 2020	Contrôle de concession Gaz
2021-113	Autorisation de recourir à une délégation de service public pour les IRVE	IRVE
2021-114	Autorisation de signer un contrat de quasi-régie avec la SPL MODULO	IRVE
2021-115	Ener Centre Val de Loire : validation de la prise de participation dans la société de projets « soleil des Boischaut »	Energie
2021-116	SEM Centre Val de Loire SP Force Hydraulique de Descartes	
2021-117	Désignation d'un secrétaire de séance	Administration
2021-118	Installation des nouveaux délégués	Administration
2021-119	Décisions du Président	Administration
2021-120	Décisions du Bureau	Administration
2021-121	Rapport 2021 sur l'égalité femmes hommes	Administration
2021-122	Modification tableau des effectifs 2022	Finances
2021-123	Admission en non-valeurs	Finances
2021-124	Budget primitif 2022	Finances
2021-125	Budget principal 2021 décision modificative 3	Finances
2021-126	Budget IRVE primitif 2022	Finances
2021-128	Contribution 2022 des collectivités adhérentes	Finances
2021-129	Subvention amicale du personnel 2022	Finances
2021-130	Modification du calendrier d'achat d'actions de la SEM EneR	Finances

2021-131	Subvention 2022 ALEC18	Finances
2021-132	Convention méthanisation avec GRDF	Gaz
2021-133	Modification Règlement technique et financier EP	Eclairage Public
2021-134	Présentations des décisions de la Commission environnement Aide innovation EP	Eclairage Public
2021-135	Modification Règlement technique et financier ER.	Electrification
2021-136	Signature convention support BT entre Enedis, le SDE 18 et la CDC Portes du Berry	Eclairage Public
2021-137	Convention enfouissement coordonné avec Berry THD	Electrification
2021-138	Avenant au contrat de concession Elec : PPI 2022-2025	Eclairage Public
2021-139	Signature convention article 8 2022-2025	Eclairage Public
2021-140	Modification Règlement technique et financier IRVE.	IRVE

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU PRESIDENT		
2021-24	Levers topographiques CARTO200 V2-V3 Marché 2021-CARTO-01	Administration
2021-25	Levers topographiques CARTO200 V2-V3 Marché 2021-CARTO-02	Administration

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE
DECISIONS DU BUREAU		
2021-56	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Mairie-Logement – commune de SAINT-AMBROIX	
2021-57	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Restaurant – commune de MAISONNAIS	
2021-58	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation – Mairie– commune de LAPAN	
2021-59	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau – Ecole– commune de VENESMES	
2021-60	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Bâtiment MAM– commune de VILLABON	
2021-61	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Route de Raymond – à JUSSY CHAMPAGNE	
2021-62	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Route de Villeneuve – à SAINT THORETTE	
2021-63	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Route de Souesmes, rues Cognée du Jour et du Jeu de Boules à NANÇAY	
2021-64	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de la chaudière – Mairie– commune d'ARPHEUILLES	
2021-65	Attribution marché n° 2021-ADM-07 : Location longue durée (36 mois) de 7 véhicules de service	

2021-66	Convention avec la commune de La Chapelle Saint-Ursin pour l'usage de quatre supports d'éclairage public pour l'alimentation et l'installation d'un système de vidéoprotection	
2021-67	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Installation de robinets thermostatiques – Ecole primaire – commune d'HENRICHEMONT	
2021-68	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation complète – salle des fêtes – commune de MARMAGNE	
2021-69	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation complète – école – commune de NERONDES	
2021-70	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Logement – commune de CHAUMOUX MARCILLY	
2021-71	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Réhabilitation et extension – Cabinet Médical – commune de MENETOU SALON	

Le présent recueil est disponible en consultation au siège du SDE 18 aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – 16h30 le vendredi)

Un exemplaire papier peut être adressé sur simple demande, par courrier (Technopole Lahitolle – 7 rue Maurice Roy – CS 60021 – 18021 BOURGES CEDEX) ou par mail (info@sde18.com).

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_97-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice	334
Nombre de présents avec voix délibérative	187
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	192
Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-97 : Désignation d'un secrétaire de séance

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_97-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le Délibération n°202
ID : 018-241800549-20211021-2021_97-DE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président expose :

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales et l'article 9 du règlement intérieur des instances, adopté par délibération n° 2017-37 du Comité syndical du 26 octobre 2017, imposent la désignation d'un secrétaire de séance par l'assemblée.

- Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical n° 2017-37 du 26 octobre 2017 relative au règlement intérieur des instances du SDE 18,

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Pierre GUILLET, Délégué de la commune de Saint-Doulchard, en tant que secrétaire de séance.

A Bourges, le 21 octobre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/ 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_98-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-98 : Installation de nouveaux délégués siégeant au Comité

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_98-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le Délibération n°202
ID : 018-241800549-20211021-2021_98-DE

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL

M. le Président expose :

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher est administré par le Comité syndical. Conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le choix des délégués au Comité syndical peut « *porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal* ».

Quelques changements sont intervenus au sein du conseil municipal des communes de Villegenon et Préveranges, imposant la désignation de nouveaux délégués pour siéger à l'assemblée du SDE 18.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu les délibérations des communes de Villegenon et Préveranges, désignant leurs représentants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Il est procédé à l'appel des délégués des collectivités :

COLLECTIVITÉ(S) ADHÉRENTE(S) AU SDE 18	PRÉNOM	NOM	DÉLÉGUÉ
PREVERANGES	Samuel	MARTIN	Suppléant
VILLEGENON	Julien	GUILLAUME	Suppléant

Les délégués nouvellement désignés comme représentants des communes de Villegenon et Préveranges sont déclarés installés dans leur fonction, à l'unanimité, par le Comité Syndical.

A Bourges, le 21 octobre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_99-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-99 : Décisions du Président

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_99-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, [illegible], Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le Délibération n°2021
ID : 018-241800549-20211021-2021_99-DE

DECISIONS DU PRESIDENT

Compte-rendu des décisions prises par le Président Philippe MOISSON, conformément à la délibération n° 2020-26 du 22 septembre 2020.

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT
2021-12	Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution publique de gaz pour les données de l'année 2020 Contrat n° 2021-GAZ-11	AUDIT EXPERTISE CONSEIL, située 18 rue de la Pépinière à Paris (75008).	9 650 €
2021-13	Location longue durée de 4 véhicules de service Contrat n°2021-ADM-02 Durée du contrat : 36 mois	CLV – SA enseigne Commerciale Free2Move Lease, sise 2-10 Boulevard de l'Europe, 78300 POISSY et d'autre part, par la société Générale Automobile de Bourges, sise route de la Charité, Saint Germain du Puy (18390)	850,44 €/mensuel
2021-14	Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution d'électricité pour les données de l'année 2020 Durée du contrat : 12 mois	AUDIT EXPERTISE CONSEIL, située 18 rue de la Pépinière à Paris (75008).	11 775 €/an
2021-15	Maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE Contrat n°2021-SI-15 Durée du contrat : 12 mois	SYNTHEXIA dont le siège social est situé 7 rue des Coutures à Limay (78520)	1 800,12 € /an pour la maintenance et 75,00 € pour le support technique à distance
2021-16	Convention pour la mise à disposition d'une loge au Palais des Sports du Prado et l'organisation d'un évènement de communication Contrat n°2021-COM-02 Durée du contrat : 12 mois	TANGO BOURGES BASKET, située 6 rue du Pré Doulet à Bourges (18000)	12 900 €
2021-17	Outil de gestion de la dette et de la trésorerie Contrat n°2021-FIN-01 Durée du contrat : 36 mois	FINANCE ACTIVE, située 46 rue Notre-Dame des Victoires à Paris (75002).	1 895,56 €/an
2021-18	Services de téléphonie VOIP Contrat n° 2021-SI-16 Durée du contrat : 72 mois	OPENIP, dont le siège social est situé 37 rue de Neuilly à Clichy (92110)	168,92 € /mois

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_99-DE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT
2021-19	Refonte et maintenance du site internet du SDE 18 Contrat n° 2021-COM-01 Durée du contrat : 18 mois	SARL Créateur d'image, sise 57/59 avenue de la Côte de Nacre, Péricentre 5, Caen (14000)	18 530 €
2021-20	Services de messagerie Contrat n° 2021-SI-17 Durée du contrat : 36 mois	ADISTA, dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à Maxeville (54320)	455,00 €/mois
2021-21	Maintenance et infogérance des Systèmes d'information Contrat n° 2021-SI-18 Durée du contrat : 12 mois	ADISTA, dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à Maxeville (54320)	310,00 €/mois
2021-22	Sauvegardes externes VEAM VCC Contrat n° 2021-SI-19 Durée du contrat : 36 mois	ADISTA, dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à Maxeville (54320)	129,90 €/mois

Le Comité syndical prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Président, conformément à la délibération n° 2020-26 du 22 septembre 2020.

A Bourges le, 21 octobre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_100-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice	334
Nombre de présents avec voix délibérative	187
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	192
Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-100 : Décisions du Bureau

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_100-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_100-DE

Délibération n°2021

DECISIONS DU BUREAU

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical, conformément à la délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021 :

N°	OBJET	COLLECTIVITE / TITULAIRE	MONTANT HT
2021-40	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue de la Surette – Commune de Saint-Just	SAINT-JUST	28 555.74 €
2021-41	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue Voltaire – Commune de Saint-Germain-du-Puy	SAINT-GERMAIN-DU-PUY	5 683.07 €
2021-42	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Rue du Docteur Tillet – Commune de Baugy	BAUGY	10 351.70 €
2021-43	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation globale – salle polyvalente – commune de Saint-Martin-D'Auxigny	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	15 096,40 €
2021-44	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation de la Piscine – Commune de Baugy	BAUGY	4 112,50 €
2021-45	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Commune de Villabon	VILLABON	198,52 €
2021-46	Convention de mise à disposition de services « Mission d'Aide aux Collectivités » pour une opération de travaux – Restaurant le Galt'on – Commune d'Arpheuilles	ARPHEUILLES	483,00 €
2021-47	Subvention du SDE 18 pour l'acquisition d'un véhicule électrique – Commune de Menetou-Salon	MENETOU-SALON	1 500,00 €
2021-48	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement de la chaudière – Commune de Saint-Doulchard	SAINT-DOULCHARD	359,52 €
2021-49	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – lotissement les Garennes – à Ivoy-le-Pré.	IVOY-LE-PRE	22 552,67 €
2021-50	Dépose d'un ouvrage de distribution Publique d'électricité à Faverdines Branchement inactif depuis 15 ans	FAVERDINES	/
2021-51	Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public pour l'installation de totems en bois sur la commune d'Aubigny sur Nère.	AUBIGNY-SUR-NERE	/

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_100-DE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_100-DE

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Bureau Syndical, conformément à la délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice	334
Nombre de présents avec voix délibérative	187
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	192
Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Installation de nouveaux délégués siégeant au Comité Syndical

N°2021-101 : Débat d'Orientation Budgétaires pour 2022

Etaient présents avec voix délibérative :
Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

Délibération n°2021-101

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

M. le Président expose :

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales impose, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédents l'examen du budget primitif. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

1. La situation financière du Syndicat

A-Budget principal

L'année 2020 s'est clôturée avec un résultat excédentaire de 1,9 million € affecté intégralement lors du vote du budget supplémentaire 2021 à la couverture des besoins de financement liés aux travaux. La situation financière du SDE 18 est saine et permet de répondre à l'ensemble des demandes de ses collectivités adhérentes en matière de conseil en énergie, de mobilité électrique, de système d'information géographique et de travaux sur les réseaux d'électrification, d'éclairage public et de télécommunication.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

La section de fonctionnement a été impactée par les confinements et règles sanitaires mises en place en 2020, avec côté dépenses réelles une baisse de 3%, soit -141 k€, du fait notamment de la réalisation de moins d'actions (formations, organisation des instances, communication…), et côté recettes une diminution des produits perçus au titre du reversement de la taxe sur l'électricité de 143 k€. D'autre part, la redevance de concession électricité R2, dont le calcul est basé sur le montant des travaux réalisés en année N-2, voit son produit baisser de 124k€ entre 2018 et 2020.

	2016	2017	2018	2019	2020
DRF*	4 531 227,18 €	4 757 833,38 €	4 445 696,53 €	4 400 100,75 €	4 319 953,42 €
RRF*	10 662 925,96 €	10 428 660,09 €	10 573 401,21 €	10 432 217,81 €	10 187 216,69 €

*Hors charges et recettes exceptionnelles

Les dépenses de fonctionnement du Syndicat restent maitrisées à un niveau moyen de 4,5 millions € et permettent de maintenir un autofinancement moyen de 6 millions € au profit de l'investissement sur la période 2016-2020.

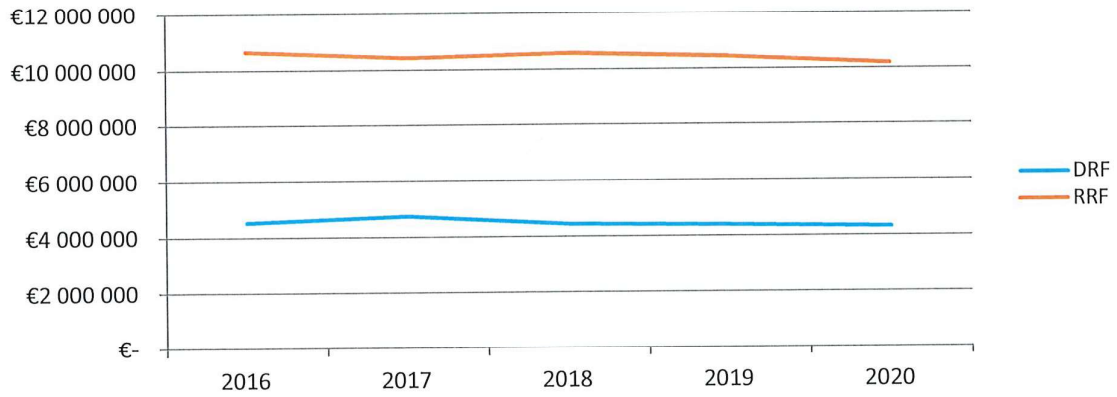

Evolution des dépenses de travaux :

La crise sanitaire de 2020 a entrainé une chute de 16% du montant des travaux réalisés entre 2019 et 2020, soit -2,23 millions €.

Acte rendu exécutoire
Date de publication :
21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

	2016	2017	2018	2019	2020
Electrification	7 950 017 €	7 907 754 €	8 046 714 €	7 863 912 €	6 358 940 €
Eclairage public	5 704 781 €	4 911 921 €	6 210 861 €	5 457 844 €	4 789 385 €
Télécom	568 527 €	592 675 €	607 676 €	377 152 €	317 947 €
TOTAUX	**14 223 325 €**	**13 412 350 €**	**14 865 251 €**	**13 698 907 €**	**11 466 272 €**

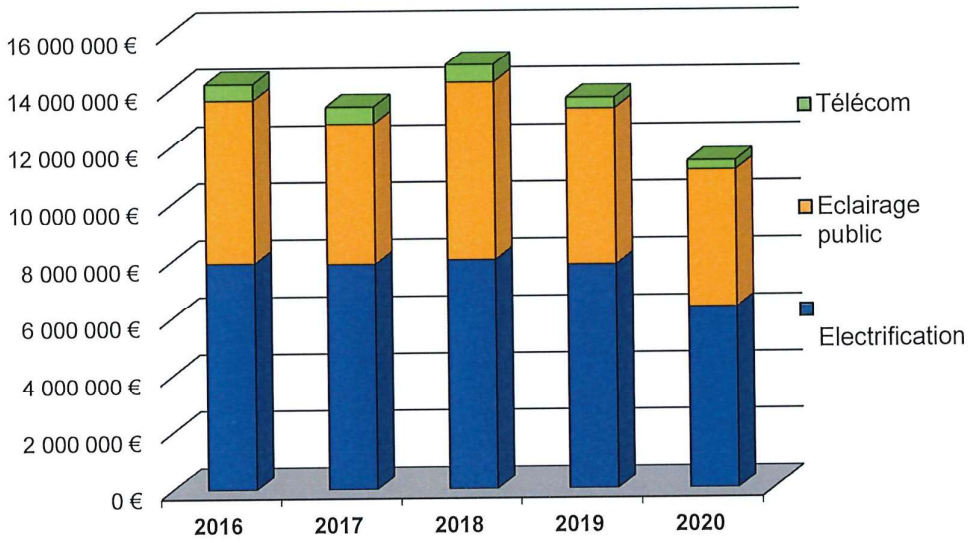

L'endettement du Syndicat poursuit sa baisse avec, au 01/01/2021, un encours qui s'élève à 2,65 millions d'euros, constitué d'emprunts non risqués, classés 1A (non structurés risques faibles), avec des taux d'intérêt fixés pour toute la durée des contrats.

Organisme prêteur	Date de signature	Index	Date de fin	Capital restant dû au 01/01/2021
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/01/2009	Taux fixe à 4,47 %	01/05/2024	693 333,37 €
CAISSE D'EPARGNE	13/08/2014	Taux fixe à 2,34 %	01/08/2025	550 000,00 €
CREDIT MUTUEL	28/10/2013	Taux fixe à 2,88 %	31/08/2023	293 100,00 €
BANQUE POSTALE	13/12/2013	Taux fixe à 2,67 %	01/01/2024	214 000,00 €
BANQUE POSTALE	29/10/2015	Taux fixe à 1,32 %	01/08/2025	417 500,00 €
CREDIT MUTUEL	20/12/2018	Taux fixe à 0,93%	10/08/2028	484 401,74 €

Le taux d'endettement du Syndicat est de 25 %, très éloigné de la limite des 150 % à partir de laquelle la situation d'une collectivité est jugée préoccupante :

Acte rendu exécutoire
Date de publication :
21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

Encours de dette et taux d'endettement

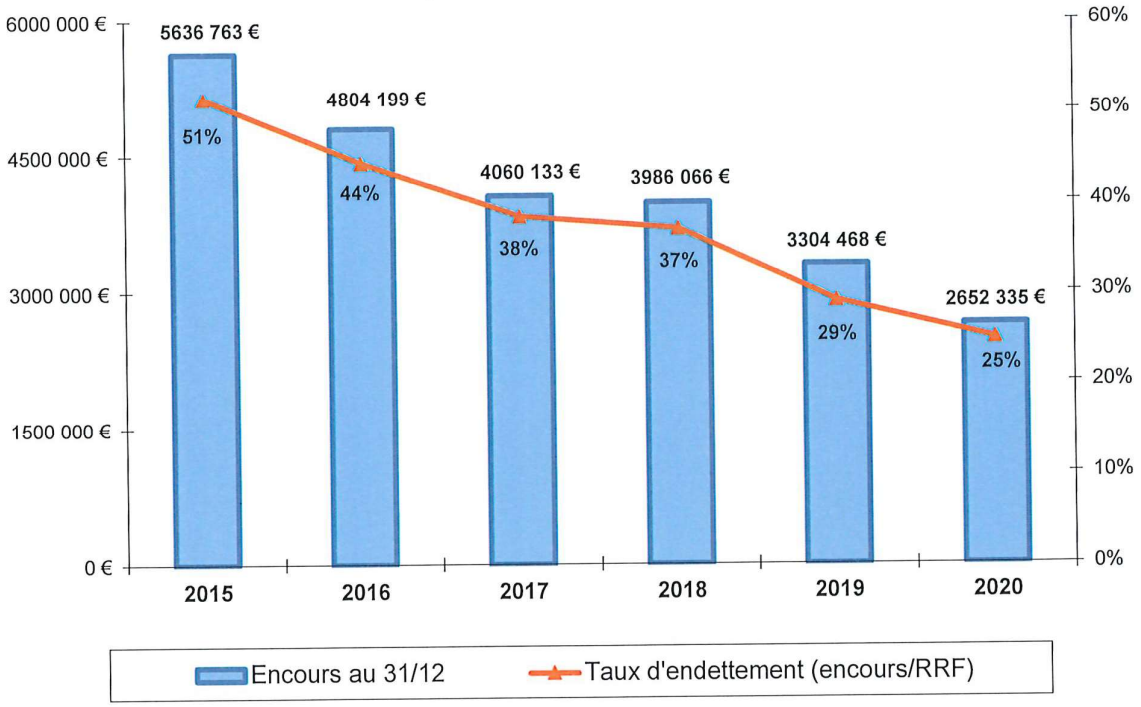

Remboursement du capital restant dû

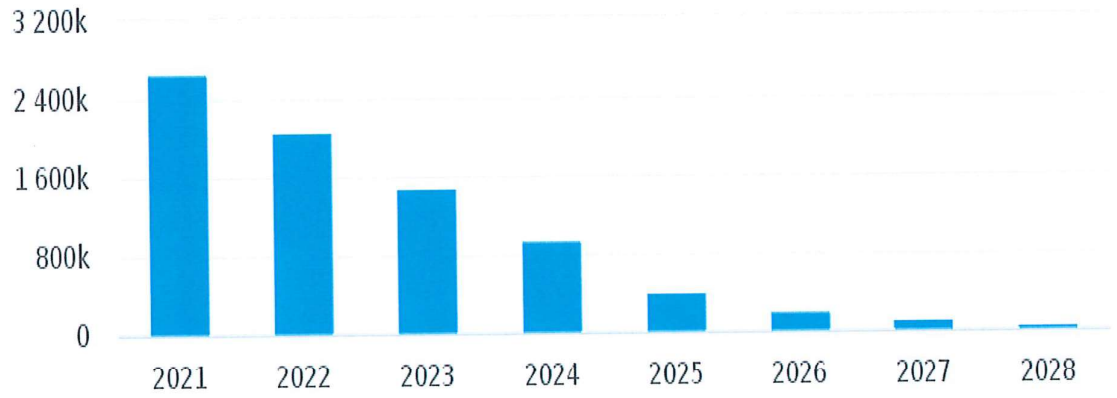

B-Budget annexe infrastructures de recharge des véhicules électriques :

Le budget annexe est essentiellement consacré à l'exploitation des bornes de recharge avec des dépenses réelles qui se sont élevées en 2020 à 81 k€. En investissement, les dépenses réelles se sont chiffrées à 12 k€.

Compte tenu de la faiblesse des recettes liées aux recharges (6 174€ en 2020), l'équilibre financier du service reste assuré par le versement d'une subvention provenant du budget principal estimée à 50 k€ pour 2021.

Acte rendu exécutoire
Date de publication :
21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

2. Les prévisions budgétaires 2022

A-Budget principal

En recettes, on prévoit une stabilité globale au niveau de chacune des sections du budget avec :

- Un Fonds d'Amortissement des charges d'Electrification stable estimé à 2,65 millions €, après une hausse de 175 k€ entre 2019 et 2021 ;
- Une baisse des recettes liées aux travaux télécoms de 400 k€ en contrepartie d'une diminution des projets télécoms prévus (- 100k€) et des nouveaux tarifs du marché travaux ;
- Une subvention de 24k€, qui continuera à être versée par l'ADEME, pour financer un poste de technicien en Conseil en Energie Partagé ;
- Une enveloppe d'emprunt se décomposant en 2 parts :
  - Un emprunt de 567 k€, stabilisant l'encours de dette,
  - Et un emprunt complémentaire de 1,16 million € qui permettra notamment de financer les investissements liés aux travaux sur les réseaux du programme 2022, à la fin du géo-référencement des réseaux d'éclairage public reporté d'une année pour 200 k€ et au démarrage de la mise en œuvre du Plan de Corps de Rues Simplifié estimé à 220 k€ ;
- Un FCTVA de 1 million € dont 800 k€ au titre des investissements réalisés en 2021 et 200 k€ relatifs aux dépenses de maintenance d'éclairage public en fonctionnement ;
- Des contributions des collectivités adhérentes pour le financement des différentes compétences assurées par le Syndicat prévues à hauteur de 1,90 million d'euros, avec la modification du barème lié à la maintenance de l'éclairage public qui passera de 5€ à 8€ afin de tenir compte des nouveaux tarifs du dernier marché ;
- Une redevance R2 de la concession électricité à hauteur de 1,29 million €, soit -2% suite à la baisse des travaux d'électrification réalisés en 2020 ;
- Des financements pour la mise en œuvre du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) à hauteur de 110 k€, soit 50% du projet.

En dépenses, les orientations budgétaires 2022 permettront :

- De répondre aux demandes de travaux des collectivités avec une enveloppe globale de travaux, en hausse de 165 k€, d'un montant de 13,4 millions € répartis entre l'électrification (7,75 millions €), l'éclairage public (5,25 millions €) et les télécoms (400 k€) ;
- D'avoir une meilleure prise en charge financière des travaux de dissimulation des réseaux électriques avec un plan sur 3 ans destiné à prendre en charge 80% du montant de la dépense jusqu'à 100 k€ par an ;
- La reconduction du Fonds d'Efficacité Énergétique et des interventions destinées à financer les projets de rénovation des bâtiments des collectivités en matière d'économie d'énergie et de développement durable avec une enveloppe de 100 k€ ;
- D'aider les collectivités dans leurs projets d'acquisition de véhicules électriques avec une dotation de 20 k€ ;
- D'assurer l'exploitation et le développement du réseau IRVE avec une subvention globale de 170 k€ ;
- De promouvoir l'innovation avec une enveloppe de 115 k€ dédiés aux expérimentations, dont 100 k€ au titre de l'éclairage public et 15 k€ pour l'énergie ;
- La finalisation des opérations de géo-référencement du réseau d'éclairage public et le démarrage du PCRS pour 420 k€.

Acte rendu exécutoire
Date de publication :
21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Délibération n°2021-101
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

La section de fonctionnement du budget du SDE 18 devrait s'équilibrer comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses générales de fonctionnement	2 794 000 €	Taxe sur l'électricité	5 500 000 €
Charges de personnel	1 950 000 €	Contributions et subventions	1 900 000 €
Charges financières	46 000 €	Redevances de concessions/PCT	2 670 000 €
Subvention exploitation budget IRVE	150 000 €	Autres recettes	300 000 €
Opérations d'ordre			
Amortissements des immobilisations	3 050 000 €	Reprises sur participations travaux	800 000 €
Virement à la section d'investissement	3 180 000 €		
TOTAL	**11 170 000 €**	**TOTAL**	**11 170 000 €**

L'autofinancement brut, constitué des charges d'amortissement et du virement à la section d'investissement, s'élèverait à 6,23 millions €.

DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	567 000 €	Emprunt nouveau	1 733 000 €
Travaux réseaux	13 400 000 €	Participations et subventions travaux réseaux, PCRS et SIG	6 730 000 €
Subvention travaux budget IRVE	20 000 €		
Géo-référencement EP / PCRS	420 000 €		
Fonds d'Efficacité Energétique + subvention véhicule électrique + Expérimentations énergie	135 000 €		
Participation SAEML ENERCENTRE VAL DE LOIRE	75 000 €	FCTVA	800 000 €
Immobilisations incorporelles et corporelles	76 000 €		
Opérations d'ordre			
Reprises sur participations travaux	800 000 €	Amortissements des immobilisations	3 050 000 €
		Virement de fonctionnement	3 180 000 €
TOTAL	**15 493 000 €**	**TOTAL**	**15 493 000 €**

B-Budget annexe infrastructures de recharge des véhicules électriques :

La fin au 31/12/2021 du contrat de délégation de service public des bornes de recharge conclu en 2016 va marquer une forte hausse des frais d'exploitation des bornes de recharge qui devrait bondir de 149 k€, dont 50k€ au titre de la bascule des IRVE auprès du nouveau prestataire, soit un montant de +247 k€ (+151%), auquel s'ajouteront 80 k€ de dotations aux amortissements. En recettes, la subvention d'équilibre issue du budget principal passera à 150 000 € (+200%), et les contributions des collectivités à 97 k€, soit 910€ par borne, en contrepartie de la prise en charge des dépenses d'abonnement au réseau d'électricité qui s'élèvent à 260€ par point de livraison et des frais de maintenance curative. Le coût d'exploitation à la charge des collectivités adhérentes à la compétence IRVE passera ainsi de 710€ à 910€ par borne.

Acte rendu exécutoire
Date de publication :
21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

Le budget alloué à l'investissement pour 2022 est estimé à 60 k€, dont 10k€ destinés à prise de participation dans la Société Publique Locale MODULO et 50k€ pour assurer le financement des nouvelles demandes des collectivités qui continueront à être prises en charge à hauteur de 20% par le SDE18, auquel s'ajoutera un financement exceptionnel de 60% issue du programme ADVENIR, avec un reste à charge de 20% du coût des bornes pour les collectivités.

Les sections devraient s'équilibrer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		**RECETTES**	
Charges d'exploitation	197 000 €	Contributions des collectivités	97 000 €
Bascule IRVE vers nouveau prestataire	50 000 €	Subvention du budget principal	150 000 €
Opérations d'ordre :			
Amortissements des immobilisations	80 000 €	Reprises des participations travaux	80 000 €
TOTAL	**327 000 €**	**TOTAL**	**327 000 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Travaux bornes de recharge	50 000 €	Participations travaux collectivités	10 000 €
		Subvention SDE18	20 000 €
Adhésion MODULO	10 000 €	Subvention programme ADVENIR	30 000 €
Opérations d'ordre :			
Reprises des participations travaux	80 000 €	Amortissements des immobilisations	80 000 €
TOTAL	**140 000 €**	**TOTAL**	**140 000 €**

3. La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs

Les effectifs du SDE 18, au 1er octobre 2021, sont retracés dans le tableau suivant :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	ETP		TOTAL ETP
		Titulaires	Non titulaires	
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché hors classe	A	1		1
Attaché principal	A	1		1
Attaché territorial	A	1	1	2
Rédacteur	B	4		4
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2		2
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	1		1
Adjoint administratif (C1)	C	1,7		1,7
sous-total		**11,7**	**1**	**12,7**
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur	A	0,8	1	1,8
Technicien principal 1ère classe	B	5	1	6
Technicien principal 2ème classe	B	1,8	1	2,8
Agent de maîtrise principal	C	3		3

Acte rendu exécutoire
Date de publication :
21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_101-DE

Agent de maîtrise	C	1		1
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	1		1
Adjoint technique (C1)	C	3		3
sous-total		**15,6**	**3**	**18,6**
TOTAUX		**27,3**	**4**	**31,3**

Le SDE 18 compte 32 agents, 28 titulaires et 4 contractuels dont 2 non permanents. La durée hebdomadaire effective de travail est de 35 heures et 4 agents sont en temps partiel, dont 3 à 80% et 1 à 90%.

L'année 2021 a été marquée par le départ en retraite d'un agent, dont le poste avait déjà fait l'objet d'un remplacement. **L'effectif devrait donc rester stable en 2022 avec** le redéploiement de l'agent en charge de la mission d'assistance aux collectivités dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments publics sur des missions de conseils en énergie partagée, et le maintien des 2 techniciens SIG et CEP recrutés en 2019 afin d'accompagner la fin des opérations de géoréférencement de l'éclairage public , le lancement du PCRS et de pouvoir répondre aux nouvelles demandes des collectivités en matière de conseil en énergie partagée.

L'évolution de la masse salariale devrait peu évoluer et être liée aux progressions des taux de cotisations sociales et aux avancements de carrière.

Les charges de personnel prévisionnelles pour 2022 devraient s'élever à 1,95 million d'euros. Elles comprennent, en plus des rémunérations et cotisations :

- L'assurance statutaire couvrant le SDE 18 contre les absences pour maladie de ses agents,
- La participation de l'employeur au titre de sa politique sociale : complémentaire santé, assurance prévoyance, chèques déjeuner,
- La médecine du travail,
- L'adhésion au Comité National des Actions Sociales (CNAS).

Le SDE18 dispose d'un plan de formation, qui vise à recenser et hiérarchiser les actions de formation selon des axes prioritaires définis, financé par une enveloppe budgétaire prévue pour 2022 à hauteur de 40 k€.

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver et de prendre acte des orientations budgétaires pour 2022.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication :
21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_102-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-102 : Budget Principal 2021 – Décision Modificative N°2

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_102-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_102-DE

Délibération n°2021-

BUDGET PRINCIPAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Président expose :

Afin de tenir compte des nouveaux besoins, il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits budgétaires suivants :

En section de fonctionnement :

Afin de pouvoir soutenir les projets présentés et validés lors de la Commission d'appels à projets pour l'environnement qui s'est réunie le 7 septembre 2021, il est proposé d'inscrire 7 000€ de crédits supplémentaires financés par l'enveloppe liée aux expérimentations dans le domaine de l'énergie inscrite en section d'investissement du budget 2021.

L'équilibre de la section est assuré par la diminution du virement à la section d'investissement pour 7 000€.

En section d'investissement :

En recettes :

- Les opérations de travaux télécoms réalisées sous convention de maitrise d'ouvrage déléguée au SDE18 génèrent 119 750€ de recettes nouvelles ;
- Le virement de la section d'investissement est diminué de 7 000€.

En dépenses, on retrouve :

- La réduction de l'enveloppe liée aux expérimentations en matière d'énergie pour un montant de 7 000€ en contrepartie de la hausse des crédits alloués à la Commission d'appels à projets pour l'environnement ;
- Les nouveaux travaux de télécommunication pour un montant de 119 750€.

Le tableau suivant retrace le détail des opérations mentionnées ci-dessus :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT		
65	657348	Appels à projets pour l'environnement	7 000,00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 7 000,00 €	
TOTAL			**- €**	**- €**
		INVESTISSEMENT		
23	2314	Expérimentations énergie	- 7 000,00 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		- 7 000,00 €
Opérations télécoms pour compte de tiers			**119 750,00 €**	**119 750,00 €**
4581018	4581018	AVORD	300,00 €	
4581032	4581032	BOULLERET	150,00 €	
4581044	4581044	CERBOIS	4 200,00 €	
4581054	4581054	CHARLY	1 100,00 €	
4581082	4581082	CUFFY	7 000,00 €	
4581100	4581100	GENOUILLY	3 000,00 €	
4581125	4581125	LERE	32 500,00 €	
4581159	4581159	NANCAY	20 000,00 €	
4581182	4581182	POISIEUX	24 000,00 €	
4581218	4581218	ST JUST	17 000,00 €	
4581267	4581267	TROUY	10 500,00 €	
4582018	4582018	AVORD		300,00 €
4582032	4582032	BOULLERET		150,00 €
4582044	4582044	CERBOIS		4 200,00 €
4582054	4582054	CHARLY		1 100,00 €
4582082	4582082	CUFFY		7 000,00 €
4582100	4582100	GENOUILLY		3 000,00 €

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_102-DE

4582125	4582125	LERE		20 000,00 €
4582159	4582159	NANCAY		24 000,00 €
4582182	4582182	POISIEUX		17 000,00 €
4582218	4582218	ST JUST		10 500,00 €
4582267	4582267	TROUY		
TOTAL			**112 750,00 €**	**112 750,00 €**
TOTAUX			**112 750,00 €**	**112 750,00 €**

Les sections étant équilibrées en dépenses et en recettes, le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal 2021 du Syndicat.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_103-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-103 : Budget Annexe IRVE 2021 – Décision Modificative N°1

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_103-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_103-DE

Délibération n°2021

BUDGET ANNEXE IRVE 2021– DECISION MODIFICATIVE N° 1

M. le Président expose :

Par délibération n°2021-96, le Comité syndical a approuvé l'entrée du SDE18 au capital de la Société publique locale MODULO par l'acquisition d'une action d'un montant de 100€.

Afin de pouvoir finaliser cette opération, destinée à recourir aux services de la SPL MODULO en matière de gestion des infrastructures de recharge des véhicules électriques, il est nécessaire :

- D'inscrire 100€ en dépenses de la section d'investissement pour l'achat d'une action MODULO ;
- De réduire pour un montant de 100€ l'enveloppe dédiée aux travaux d'installation des bornes de recharge électrique.

Le tableau suivant retrace le détail des opérations mentionnées ci-dessus :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		INVESTISSEMENT		
27	271	Acquisition d'une action MODULO	100,00 €	
23	2315	Travaux IRVE	- 100,00 €	
TOTAL			- €	- €

Les sections étant équilibrées en dépenses et en recettes, le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe IRVE.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_104-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en exercice	334
Nombre de présents avec voix délibérative	187
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	192
Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-104 : Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_104-DE

Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de PESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_104-DE

Délibération n°2021-

CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAULDRE ET SOLOGNE

M. le Président expose :

Vu l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 ;

Vu l'article L 303-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La commune d'Aubigny-sur-Nère a été labellisée « Petite ville de demain », le 14 novembre 2020. Son intégration dans ce programme d'appui gouvernemental est une reconnaissance de ses fonctions de centralité, essentielles pour toute la population du territoire intercommunal ; Il est en effet primordial que la commune d'Aubigny-sur-Nère ait les moyens de conforter ses services structurants, requalifier ses espaces publics, mener des actions structurantes sur l'habitat, la mobilité et les commerces afin de redynamiser le territoire dans son ensemble et soutenir son attractivité. Cette dynamique doit s'inscrire dans une Opération de revitalisation

La présente convention a pour objectif de décrire les modalités de mise en œuvre du dispositif d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du projet et précise leurs engagements réciproques.

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne et les communes signataires de la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (Aubigny sur Nère, Argent sur Sauldre, La Chapelle d'Angillon et Nançay) souhaitent s'emparer des outils et dispositifs accompagnant la création d'une ORT :

- Pour appuyer sa politique en faveur de la rénovation de l'habitat en centre-ville : outre les aides de l'ANAH, le dispositif Denormandie dans l'ancien permettra d'attirer dans les centres bourgs de nouveaux investisseurs et donc de participer à la réhabilitation et la rénovation des logements.
- Pour pouvoir mettre en œuvre le cas échéant, les suspensions des autorisations d'exploitations commerciales en périphérie des centres-bourgs, afin d'assurer un équilibre dans le développement du commerce.
- Pour faciliter la mise en œuvre des politiques en faveur du commerce et de l'habitat, grâce au droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption commercial.

Afin de bénéficier des effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire, les parties ont souhaité s'engager dans une convention ORT, permettant d'individualiser les projets de revitalisation des communes signataires, tout en assurant une complémentarité et une cohérence à l'échelle intercommunale, intégrée dans le projet de territoire de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

Les parties s'efforceront d'assurer le succès de la mise en œuvre du dispositif et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_104-DE

Délibération n°2021-104

- L'État s'engage à :

• Animer le réseau des Partenaires du Programme « Petites villes de demain », afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre,

• Coordonner l'action de ses services afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet,

• Désigner au sein de ses services un référent départemental et régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services,

• Etudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

- Les collectivités bénéficiaires s'engagent à :

• Mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du dispositif sur leur territoire ;

• Ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

- Les partenaires s'engagent à :

• Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités ;

• Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Le SDE 18 est concerné par de nombreuses actions de cette convention ORT : mobilité électrique, et notamment l'expérimentation d'une navette électrique à Aubigny, enfouissement de lignes électriques pour l'aménagement et l'embellissement des places et rues, travaux d'éclairage public avec notamment un projet innovant d'inscription au label « Villes et Villages étoilés de France » à Nançay.

Vu le projet de convention d'ORT en annexe,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'opération de revitalisation du territoire de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne (avec les Communes d'Aubigny sur Nère, Argent sur Sauldre, La Chapelle d'Angillon et Nançay)
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et ses éventuels avenants à intervenir

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_105-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-105 : Commission Environnement : Validation du dossier :

Commune d'Aubigny Sur Nère

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_105-DE

Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BRUGERY, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_105-DE

Délibération n°2021

COMMISSION ENVIRONNEMENT : VALIDATION DU DOSSIER

COMMUNE D'AUBIGNY SUR NERE

M. Jean-Louis BILLAUT, Vice-Président expose :

Depuis 2013, le SDE 18 apporte son soutien à des projets portant sur le développement durable ou l'énergie. Le règlement de la commission environnement permet d'allouer une subvention maximale de 40 % des dépenses totales dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année.

La commission s'est réunie le 7 septembre dernier afin d'étudier deux projets soumis au SDE 18 l'un de ces projets concernant :

- La commune d'Aubigny :
  - La commune, n'ayant pas de services de déplacement pour sa population, souhaite proposer une navette électrique gratuite, pour les petites et moyennes distances. Cette expérimentation durera un an et a vocation à être pérennisée ;
  - Budget : 87 000 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération n° 2020-41 du Comité syndical portant création de la Commission Appel à projets sur l'environnement,

Vu le Règlement de la Commission Appel à projets sur l'environnement tel que modifié par la délibération n° 2021-74 du Comité syndical,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel à projets du 7 septembre 2021,

Après examen, et sur proposition de la commission, le Comité syndical, (non-participation au vote : Jean-Claude TURPIN, vice-président) décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de **10 000 €** à la commune d'Aubigny-Sur-Nère.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_106-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-106 : Commission environnement : Validation du Dossier

Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_106-DE

Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BURGEN, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_106-DE

Délibération n°2021-

COMMISSION ENVIRONNEMENT : VALIDATION DU DOSSIER

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

Monsieur le Président expose :

Depuis 2013, le SDE 18 apporte son soutien à des projets portant sur le développement durable ou l'énergie. Le règlement de la commission environnement permet d'allouer une subvention maximale de 40 % des dépenses totales dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année.

La commission s'est réunie le 7 septembre dernier afin d'étudier le projet soumis au SDE 18 l'un des projets concerne :

- Le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne :
  - Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité 2021, le Pays Sancerre Sologne organise la projection du documentaire « A Contresens », réalisé par deux journalistes suisses sur la voiture électrique, qui présente une enquête concluant à l'intérêt de cette solution de mobilité vis-à-vis de l'environnement.
  - Budget : 4 557 € HT.

Après examen, la commission propose d'attribuer **une subvention de 1 822,80 €** au Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération n° 2020-41 du Comité syndical portant création de la Commission Appel à projets sur l'environnement,

Vu le Règlement de la Commission Appel à projets sur l'environnement tel que modifié par la délibération n° 2021-74 du Comité syndical,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel à projets du 7 septembre 2021,

Après examen, et sur proposition de la commission, le Comité syndical (non-participation au vote : Jean-Louis BILLAUT, vice-président) décide, à l 'unanimité :

- D'attribuer une subvention de **1 822,80 €** au Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_107-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-107 : Attribution du marché de travaux n°2021-EREP-01

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_107-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
délibération n°2021-
ID : 018-241800549-20211021-2021_107-DE

ATTRIBUTION DU MARCHE 2021-EREP-01

Monsieur le Président expose :

Par délibération n° 2017-47 du 26 octobre 2017, le Comité syndical a autorisé la conclusion, avec les entreprises attributaires, du marché n° 2017-EREP-01 relatif aux travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, travaux de génie civil relatifs aux réseaux connexes de télécommunications et prestations de maintenance et d'exploitation des ouvrages d'éclairage public. Ce marché arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Pour mémoire le marché n° 2017-EREP-01, qui était divisé en cinq lots géographiques, a été conclu avec les entreprises suivantes :

- CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE (CEE) pour les lots n°1, n°3 et n°4.
- AEB ELECTRICITE pour le lot n° 2.
- INEO RESEAUX CENTRE pour le lot n°5.

C'est dans ce contexte que le SDE 18 a décidé de lancer une consultation n° 2021-EREP-01 ayant pour objet les prestations suivantes :

> « ***Travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, travaux de génie civil relatifs aux réseaux connexes de télécommunications et prestations de maintenance et d'exploitation des ouvrages d'éclairage public*** ».

L'objectif de cette consultation est d'attribuer le marché n° 2021-EREP-01, relatif aux prestations mentionnées ci-dessus, qui a les caractéristiques suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, sans minimum ni maximum
- La durée du marché est fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2022.
- Le marché est alloti en 5 lots géographiques (carte ci-dessous). Chaque lot prévoyant les prestations suivantes :
    - Prestations liées à l'électrification :

      Les travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité. Ainsi que les travaux de génie civil relatifs aux réseaux connexes de télécommunications dans le cadre des opérations coordonnées de dissimulation.

    - Prestations liées à l'éclairage public :

      Les travaux d'extension, de rénovation des réseaux d'éclairage public, de mise en lumière du patrimoine. Les travaux de restitution de l'éclairage public dans le cadre des opérations coordonnées de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité.

    - Prestations liées à la maintenance et l'exploitation des ouvrages d'éclairage public.

La consultation 2021-EREP-01 s'est effectuée selon les modalités suivantes :

- Comme le SDE 18 intervient en tant qu'entité adjudicatrice, il a été décidé d'appliquer la procédure négociée en application des articles L. 2124-3 et R.2124-4 du Code de la commande publique.
- Le SDE 18 a exigé, en application de l'article R.2142-2 du Code de la commande publique, que la participation à la consultation soit subordonnée à la démonstration des capacités minimales suivantes :
    - Un chiffre d'affaires annuel minimal HT.

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
délibération n°2021
ID : 018-241800549-20211021-2021_107-DE

Le chiffre d'affaires annuel minimal du candidat seul ou groupé ne devait pas être inférieur à 50 % du montant estimé annuel du/des lot(s) au(x)quel(s) il soumissionne.

La valeur totale d'un lot est obtenue en additionnant le montant des travaux d'électrification et travaux connexes de télécommunication ainsi que le montant des travaux d'éclairage public estimés par les services du SDE 18.

N° de lot	Secteurs géographiques	Valeur totale annuelle (HT)
1	Centre	3 100 000 €
2	Nord-Ouest	2 650 000 €
3	Nord-Est	2 900 000 €
4	Sud-Ouest	2 700 000 €
5	Sud-Est	2 800 000 €

À titre d'exemples :

Si un candidat souhaitait soumissionner au Lot n°1 il devait justifier de la réalisation d'un chiffre d'affaires annuel au minimum de 1 550 000 € (Soit 50% de 3 100 000 €).

Si un candidat souhaitait soumissionner aux Lot n°3 et Lot n°5, il devait justifier de la réalisation d'un chiffre d'affaires annuel au minimum de 2 850 000 € (Soit 50% de 5 700 000 €).

- Des capacités professionnelles minimales.

Il était nécessaire qu'un candidat démontre ses habilitations suivantes pour exécuter le marché objet de la présente convention :

- Travaux d'électrification (BT/HTA), branchements (BRT), éclairage public (EP), et courants faibles (communications électroniques) : fournir QUALIFELEC ou équivalent
- Habilitation sous tension : le candidat fournira la liste nominative des personnels qui seront affectés à l'opération avec leurs qualifications professionnelles et en particulier leur habilitation à travailler sous tension de moins d'un an, en application de la publication UTE-C-18-510-1, ainsi que les copies certifiées conformes des attestations de formation et de recyclage relatives à leur aptitude à travailler sous tension.
- Dispositifs d'assurance de la qualité et de normes de gestion environnementale :
  - Norme d'assurance qualité requise : fournir ISO 9001 ou équivalent.
  - Norme ou système de gestion environnementale requise : fournir ISO 14 001 ou équivalent.

- L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP et au journal de l'Union européenne le 28 mai 2021. Une publication dudit appel public à la concurrence a été effectuée dans la revue « Le Moniteur » n° 6141 du 4 juin 2021.
- Les candidatures et offres devaient être réceptionnées le 9 juillet 2021 avant 14 :00.
- Il y a eu 14 retraits des documents de la consultation. Toutefois, seuls 4 candidats ont présenté leurs candidatures et offres. Les candidatures étant conformes aux exigences du règlement de la consultation, les 4 candidats ont été admis à présenter leurs offres.
- Les critères de sélection et d'analyse des offres étaient les suivants :

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_107-DE

Critères	Pondération
1) Prix des prestations	**40 points.**
1.1 Prix prestations de travaux d'électrification	*21%*
1.2 Prix prestations de travaux d'éclairage public	*15%*
1.3 prix des prestations de maintenance et charge d'exploitation d'éclairage public	*4%*
2) Qualité technique de l'offre	**50 points.**
2.1 Présentation et organisation de l'entreprise chargée au niveau local d'exécuter le marché	*8%*
2.2 Méthodologie et organisation en vue de la réalisation des études	*10%*
2.3 Méthodologie et organisation en vue de la réalisation des travaux	*10%*
2.4 Méthodologie et organisation en vue de l'exécution des prestations de relevés cartographiques et de récolements	*10%*
2.5 Méthodologie et organisation des prestations de maintenance et d'exploitation des ouvrages d'éclairage public	*12%*
3) Performance en matière de protection de l'environnement	**10 points.**

- A la suite d'une première analyse des offres, il a été décidé de procéder à une phase de négociation. Cette phase de négociation s'est déroulée le 2 septembre 2021 dans les locaux du SDE 18.
- L'analyse des offres a permis à la Commission d'Appel d'Offres du SDE 18 réunie le 5 octobre dernier, de procéder à la notation et au classement des candidats de la façon suivante :

Note sur 100					
Candidat	**LOT 1**	**LOT 2**	**LOT 3**	**LOT 4**	**LOT 5**
CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE	**94,00**	**91,38**	**94,00**	**94,00**	**91,52**
Groupement représenté par BBF RESEAUX	**NS**	**83,45**	**84,22**	**NS**	**84,38**
INEO RESEAUX CENTRE	**89,57**	**89,42**	**NS**	**89,57**	**92,00**
AEB ELECTRICITE	**89,53**	**92,00**	**89,36**	**NS**	**89,17**

Classement					
Candidat	**LOT 1**	**LOT 2**	**LOT 3**	**LOT 4**	**LOT 5**
CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE	**1**	2	**1**	**1**	2
Groupement représenté par BBF RESEAUX	NS	4	3	NS	4
INEO RESEAUX CENTRE	2	3	NS	2	**1**
AEB ELECTRICITE	3	**1**	2	NS	3

*NS : non soumissionné

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_107-DE

- Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres du SDE 18 a décidé d'attribuer le marché n° 2021-EREP-01 aux entreprises suivantes :

	LOT 1	LOT 2	LOT 3	LOT 4	LOT 5
Entreprise attributaire	**CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE (CEE)**	**AEB ELECTRICITE**	**CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE (CEE)**	**CENTRE ELECTRIQUE ENTREPRISE (CEE)**	**INEO RESEAU CENTRE**

Carte des lots géographiques du marché n° 2021-EREP-01

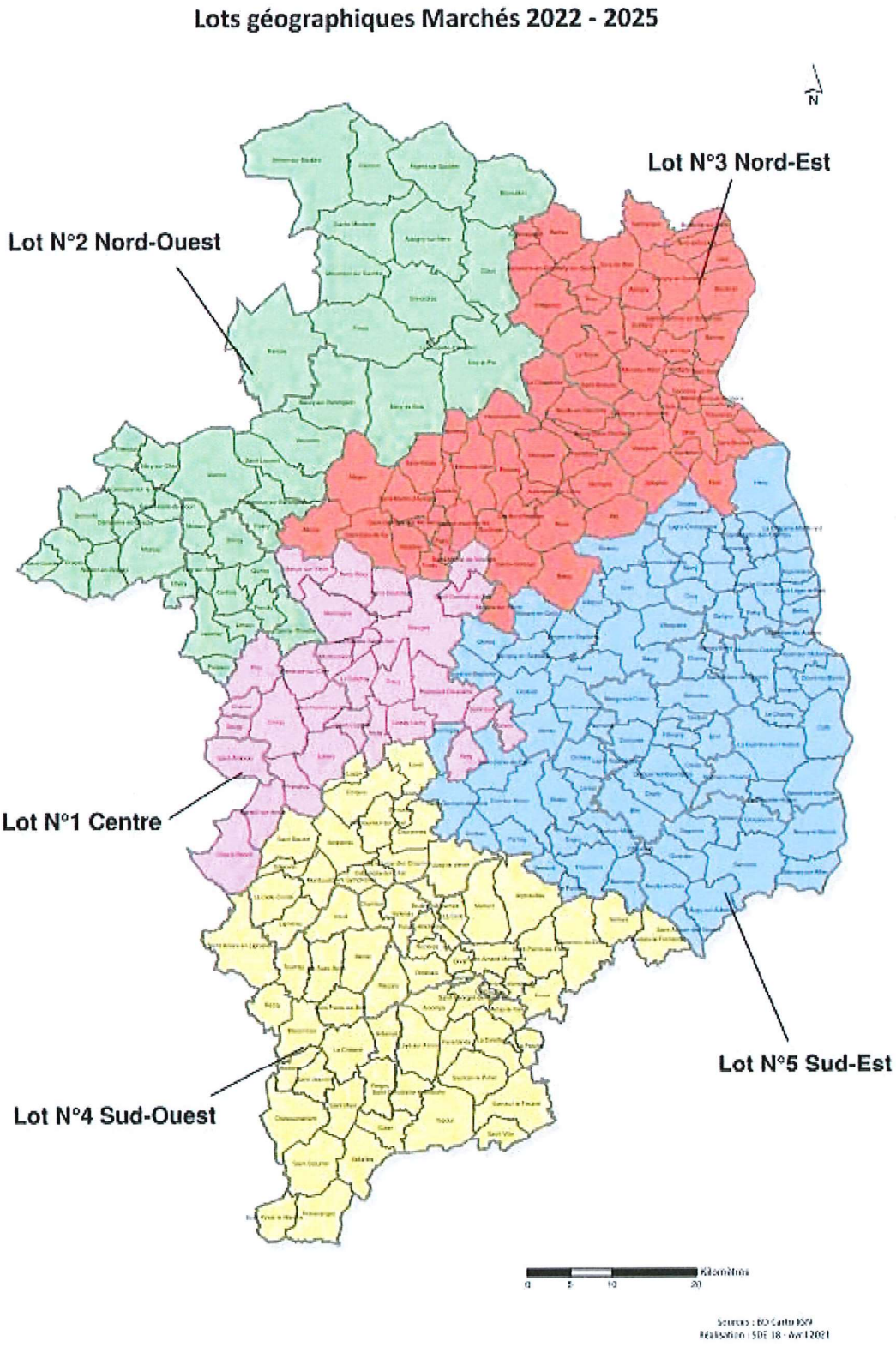

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
délibération n°2021-
ID : 018-241800549-20211021-2021_107-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du SDE 18 réunie le 5 octobre 2021,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer, pour les 5 lots géographiques, le marché relatif aux travaux et prestations de service sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public n° 2021-EREP-01 avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres du SDE 18 et présentées ci-dessus.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_108-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-108 : Convention D'enfouissement coordonne avec Berry Fibre optique

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_108-DE

DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Aurélien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
Délibération n°2021-108
ID : 018-241800549-20211021-2021_108-DE

CONVENTION D'ENFOUISSEMENT COORDONNE AVEC BERRY FIBRE OPTIQUE

Monsieur Frédéric DURANT, Vice-Président expose :

Le syndicat mixte ouvert BERRY NUMERIQUE est l'acteur public en charge de l'aménagement numérique sur le territoire du Cher. A ce titre, il pilote la mise en place d'un réseau Très Haut Débit en fibre optique sur les territoires des communes faisant parties de l'aire géographique « réseau d'initiative publique ». C'est-à-dire les communes non « fibrées » par des opérateurs privés.

L'exploitation du réseau d'initiative publique a été confiée à la société la Berry Fibre Optique *via* une délégation de service publique, sous la forme d'une concession de travaux, le 10 février 2021.

Ainsi, le SDE 18 pourrait être amené à procéder à l'enfouissement du réseau filaire aérien de distribution d'électricité qui serait voisin du réseau filaire aérien de fibre optique géré et exploité par la société Berry Fibre Optique. Or, dans cette situation l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend l'enfouissement des lignes de communications électroniques obligatoire lorsque ces dernières sont apposées sur des poteaux électriques faisant l'objet d'un enfouissement. Cette obligation d'enfouissement coordonnée doit permettre d'une part de favoriser la réduction du coût des travaux et d'autre part, de réduire la gêne provoquée par des chantiers successifs.

Ce même article prévoit la signature d'une convention entre le SDE 18 et la société Berry Fibre Optique pour préciser les « *modalités de réalisation et, le cas échéant, d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie* ».

Le projet de convention annexé au présent rapport, prévoit qu'en cas d'enfouissement coordonné des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques :

- Le SDE 18 assurera la maîtrise d'ouvrage pour les infrastructures communes de génie civil.
- La société Berry Fibre Optique assurera la maîtrise d'ouvrage s'agissant des travaux de câblage.
- En contrepartie du renoncement, de la part du SDE 18, au droit d'usage prévu par l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales, la société Berry Fibre Optique s'engage à prendre à sa charge 100 % des coûts de fourniture des Installations de communications électroniques comprenant les études et le matériel, ainsi que la quote-part des coûts de terrassement mentionnés à l'article L.2224-35 du CGCT.
- La quote-part des coûts de terrassement, prise en charge par la société Berry Fibre Optique, correspond à 20 % des coûts forfaitaires de réalisation de la Tranchée Aménagée ainsi que des Infrastructures Communes de Génie Civil soit 12,00 €HT par mètre linéaire de tranchée. Ce montant forfaitaire est actualisable selon la formule contenue à l'article 10.3 du projet de convention.
- Le projet prévoit que la convention reste en vigueur tant que le droit d'établir ou d'exploiter un réseau ouvert au public ou de fournir au public un service de communications électroniques (article L.33-1 du Code des postes et communications électroniques) n'a pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait. En outre, les parties à la convention ont la possibilité de dénoncer la convention à la date anniversaire de sa signature, sous réserve de respecter un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-35,

Vu le cahier des charges à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 19 décembre 2017 par le SDE 18, Enedis et EDF,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération

Le Comité Syndical, décide, avec une abstention :

➢ D'approuver le contenu du projet de convention cadre relatif à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques exploités par Berry Fibre Optique et des réseaux aériens de distribution d'électricité sur le territoire du Cher.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_108-DE

- D'autoriser le Président à signer la convention avec la société Berry Fibre Optique, et ses éventuels avenants.

- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_109-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-109 : Convention relative a l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et Haute Tension (HTA) Aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques (Berry THD)

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_109-DE

Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de PESCATORE, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_109-DE

CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (BERRY THD)

Monsieur Frédéric DURANT expose :

Le syndicat mixte ouvert BERRY NUMERIQUE est l'acteur public en charge de l'aménagement numérique sur le territoire du Cher. A ce titre, il pilote la mise en place d'un réseau Très Haut Débit en fibre optique sur les territoires des communes faisant parties de l'aire géographique « réseau d'initiative publique ». C'est-à-dire les communes non « fibrées » par des opérateurs privés.

Le Syndicat Berry Numérique a confié la construction dudit réseau à la société Berry THD (filiale de la société Axione) via une délégation de service public. Or la construction de ce réseau implique l'utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et Haute Tension (HTA) – ces derniers supportent le câble de fibre optique.

L'article 3 du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire du département du Cher, autorise l'utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité, notamment au profit des services de communications électroniques, à la condition qu'une convention soit conclue entre l'opérateur des services concernés (la société Berry THD), l'autorité concédante (le SDE 18) et le gestionnaire du réseau de distribution (Enedis).

Le projet de convention annexé au présent rapport régit les échanges techniques et financiers entre les parties. Il prévoit notamment que la société Berry THD versera une redevance d'utilisation du réseau, au profit du SDE 18, d'un montant de 25,00 € par support utilisé auquel devra être appliqué la formule de révision contenue à l'article 7.4.2 du projet de convention. Cette redevance sera versée en une seule fois.

Vu le cahier des charges à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 19 décembre 2017 par le SDE 18, Enedis et EDF,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contenu du projet de convention relatif à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et Haute tension (HTA) aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.
- D'autoriser le Président à signer la convention avec la société Berry THD et la société Enedis, ainsi que ses éventuels avenants.
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_110-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-110 : Convention relative a l'usage des supports du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT) Aérien pour l'installation d'un système de vidéo protection (commune de MEHUN SUR YEVRE)

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_110-DE

TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard VAUTHIER, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_110-DE

Délibération n°2021-110

CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) AERIEN POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION (COMMUNE DE MEHUN SUR YEVRE)

Monsieur Durant vice-président expose :

La commune de Mehun-sur-Yèvre souhaite déployer de la vidéoprotection sur ton territoire. Ce déploiement nécessite l'utilisation du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT).

L'article 3 du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire du département du Cher, autorise l'utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité, à la condition qu'une convention soit conclue entre le maître d'ouvrage(la commune de Mehun-sur-Yèvre), l'autorité concédante (le SDE 18) et le gestionnaire du réseau de distribution (Enedis).

Le projet de convention annexé au présent rapport régit les échanges techniques et financiers entre les parties. Il prévoit notamment que la commune de Mehun-sur-Yèvre versera une redevance d'utilisation du réseau, au profit du SDE 18, d'un montant de 28,95 € HT par support utilisé. Cette redevance sera versée en une seule fois.

Vu le cahier des charges à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 19 décembre 2017 par le SDE 18, Enedis et EDF,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contenu du projet de convention relatif à l'usage des supports du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT) aérien pour l'installation d'un système de vidéoprotection.
- D'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Mehun-sur-Yèvre et la société Enedis, ainsi que ses éventuels avenants,
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10 2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_111-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-111 : Concession de la Distribution Publique de Gaz :

Compte-rendu Annuel à la Collectivité 2020

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_111-DE

Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_111-DE

Délibération n°2021

CONCESSIONS DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : COMPTES-RENDUS ANNUELS A LA COLLECTIVITE 2020

M. Christian LYON, Vice-Président expose :

En vertu de ses statuts du 2 mai 1947, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher est autorité concédante pour la distribution publique de gaz dans le Cher.

Or, depuis les premières dessertes publiques en gaz réalisées sur le département dans les années 60, les contrats de concession ont été signés directement entre les communes et le concessionnaire Gaz de France, bien que cette compétence ait déjà été transférée au SDE 18.

Depuis la modification statutaire du 26 mars 2007, le SDE 18 est en mesure d'exercer pleinement sa compétence, notamment en mettant en œuvre le contrôle du concessionnaire, tant sur la bonne application des dispositions contractuelles que sur le respect des objectifs de service public.

Le 23 novembre 2011, le SDE 18 et GrDF ont signé un contrat départemental regroupant les 58 communes sous contrat historique. Ainsi, GrDF adresse désormais un compte-rendu retraçant le patrimoine concédé, les opérations d'exploitation réalisées dans l'année, l'analyse de la qualité de service et le rapport financier sur l'ensemble des communes.

Concernant les délégations de service public gaz, les concessionnaires sont également soumis à la production d'un compte-rendu pour chacune des communes.

Comme le prévoit la réglementation, la synthèse de ces comptes-rendus annuels à la collectivité pour la distribution publique de gaz doit être communiquée à l'assemblée du Syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-3 et R.1411-7,

Vu le traité de concession pour la distribution publique en gaz naturel (GrDF), notamment l'article 31,

Vu le cahier des charges de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel (GrDF) pour la commune de STE SOLANGE, notamment l'article 32,

Vu les cahiers des charges de concession pour le service public de la distribution de gaz propane (Antargaz) pour les communes de CHATEAUMEILLANT, SANCERGUES, HERRY, LE CHATELET, LOYE SUR ARNON, MASSAY et SAINT MICHEL DE VOLANGIS, BOULLERET et SURY PRES LERE, notamment l'article 39 pour SURY PRES LERE, l'article 42 pour BOULLERET, l'article 30 pour CHATEAUMEILLANT, SANCERGUES, HERRY, LE CHATELET, LOYE SUR ARNON, MASSAY et SAINT MICHEL DE VOLANGIS,

Le Comité syndical, à l'unanimité, prend acte de la remise, par les concessionnaires au SDE 18, des synthèses des comptes-rendus annuels 2020 pour la distribution publique du gaz ci-joint.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_112-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-112 : Concession de la Distribution Publique d'électricité :

Compte-rendu Annuel à la Collectivité 2020

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_112-DE

CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, [illegible] TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_112-DE

Délibération n°2021

CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2020

M. le Président expose :

Le 19 décembre 2017, le Syndicat Départemental d'Energie du Cher a signé une nouvelle convention de concession pour le service de distribution publique d'électricité et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, avec ENEDIS et EDF.

Chaque année, le concessionnaire adresse au SDE 18 un compte-rendu retraçant le patrimoine concédé, les opérations d'exploitation réalisées dans l'année, l'analyse de la qualité de service et le rapport financier.

Comme le prévoit la réglementation, le compte-rendu annuel à la collectivité pour la distribution publique d'électricité est communiqué à l'assemblée du Syndicat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-3 et R.1411-7,

Vu le Cahier des Charges de concession pour la distribution publique d'électricité signé le 19 décembre 2017, et notamment son article 44,

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide, de prendre acte de la remise, par les concessionnaires au SDE 18, du compte-rendu annuel 2020 pour la distribution publique d'électricité ci-joint.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_113-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-113 : Autorisation de recourir à une délégation de service public pour les IRVE

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_113-DE

Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de PESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_113-DE

AUTORISATION DE RECOURIR A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LES IRVE

M. Jean-Louis BILLAUT, Vice-Président expose :

Par délibération n° 2016-05 du 1er avril 2016, et à l'issue d'une procédure de consultation, le Comité syndical a autorisé la signature d'un contrat de délégation de service public pour l'exploitation des infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Appuyés par les membres du Bureau, dans le cadre d'un groupe de travail, les services du SDE 18 ont envisagé trois possibilités pour le renouvellement de l'exploitation des IRVE :

- Recourir à une régie directe.
- Recourir à un marché de services.
- Recourir à une délégation de service public.

Ces trois possibilités, qui sont développées en annexe de la présente délibération conformément à l'article L.1411-19 du Code général des collectivités territoriales, ont été présentées à la Commission consultative des services publics locaux du SDE 18 (CCSPL) qui s'est tenue le 14 septembre 2021.

De cette présentation, il ressort que :

- Aujourd'hui, le coût de l'exploitation des IRVE ne reflète pas la réalité du marché et qu'il y aura nécessairement une augmentation significative du coût du service à compter du 1er janvier 2022.
- Reprendre le service en interne (régie directe) ne semble pas opportun au regard des caractéristiques des bornes ainsi que du coût financier (création d'un nouveau service au SDE 18 et maintenance, évaluées à 210 000 € au minimum).
- Le marché de services pourrait être envisagé. Cependant, il sera nécessaire d'affecter au minimum un agent pour le suivi de la prestation au jour le jour. Un coût du service important (estimation de 230 000 € annuel pour 100 bornes).
- La délégation de service public semble l'outil le plus adapté pour l'exploitation des IRVE. Le cocontractant apporte son savoir-faire technologique ainsi que ses compétences en matière de gestion des bornes de recharge.
    - Compte tenu des délais de procédures ainsi que des caractéristiques actuelles du service, le contrat de concession, l'affermage et la régie intéressée ne semblent pas pertinents puisqu'il n'est pas certain que des acteurs privés répondent dans le cadre d'une mise en concurrence.
    - Le recours à une DSP en quasi-régie avec la SPL Modulo semble être la solution la plus avantageuse (154 000 € / annuel pour 100 bornes).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher issus de l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016,

Vu la délibération du Comité syndical n°2020-23 relative à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération du Comité syndical n°2021-95 autorisant la convocation de la commission consultative des services publics locaux,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 14 septembre 2021,

Vu le rapport de présentation sur le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation des bornes de recharge électriques annexé à la présente délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_113-DE

➢ D'approuver le principe de recourir à une délégation de service public, sous la forme de concession ou de quasi-régie, pour l'exploitation et la gestion du service public des infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables implantées sur le territoire du département du Cher.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_114-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-114 : Autorisation de signer un contrat de quasi-régie avec la SPL MODULO

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT, Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_114-DE

Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de PESCATORE, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_114-DE

AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT DE QUASI-REGIE AVEC LA SPL MODULO

M. Jean-Louis BILLAUT, Vice-Président expose :

Le contrat de quasi-régie, qui est entendu comme un contrat de délégation de service public, permet à une collectivité territoriale de s'affranchir des règles de mise en concurrence pour confier ledit contrat à une personne privée dès lors que les trois conditions cumulatives ci-après sont remplies :

- La collectivité territoriale doit exercer sur la personne morale concernée un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services.
- La personne morale contrôlée doit réaliser plus de 80% de son activité dans le cadre des tâches qui lui sont confiées par ladite collectivité territoriale.
- La personne morale contrôlée ne comporte pas de participation directe de capitaux privés à son capitale.

Pour mémoire le Comité syndical a, par la délibération n° 2021-96 du 6 juillet 2021, approuvé l'adhésion à la société publique locale Mobilités Durables Locales (la « SPL Modulo »).

Le Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Indre et Loire (SIEIL) et le Syndicat Intercommunal de distribution d'énergie du Loir-et-Cher (SIDELC) se sont associés en 2018 pour créer la société publique locale Modulo (Mobilité Durable Locale), dédiée à l'éco-mobilité, sur l'ensemble du territoire national. Son objet social est de déployer les infrastructures de recharge pour tous véhicules utilisant une énergie durable, d'en assurer la maintenance et l'exploitation ainsi que l'interopérabilité sur le territoire de ses membres actionnaires.

La SPL Modulo, qui est un outil de maintenance, exploitation et gestion, permet aux actionnaires d'une part de développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes de recharge et d'autre part de mutualiser les coûts de fonctionnement et d'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). En conséquence, les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides peuvent bénéficier d'une solution de recharge simple, fiable ouverte et à moindre coût.

C'est dans ce contexte que les services du SDE 18 envisagent de conclure un contrat de quasi-régie avec la SPL Modulo pour confier à partir du 1er janvier 2022 l'exploitation des IRVE implantées sur le territoire du département du Cher. Ce projet de contrat de quasi-régie a fait l'objet d'une présentation à la commission de délégation de service public du SDE 18. Cette dernière a rendu un avis favorable.

Le projet de contrat de quasi-régie, qui est annexé à la présente délibération, comprend les documents suivants :

- Un acte d'engagement.
- Le Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ainsi que ses annexes.
- Le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ainsi que ses annexes.

Economie générale du contrat de quasi-régie

- Durée : Période initiale de vingt-quatre (24) mois, à compter du 1er janvier 2022, renouvelable deux fois pour une durée de douze (12) mois. Soit une durée totale de quarante-huit (48) mois.

- Le contrat de quasi-régie prévoit une distinction entre une « Prestation de base » et des « Prestations complémentaires ».

    - La « Prestation de base » correspond aux missions suivantes :

        - Fournir et gérer un système de supervision, d'exploitation des IRVE y compris l'interopérabilité entrante et sortante.
        - Analyse et suivi des données d'utilisation des réseaux
        - Prendre en charge la gestion, la comptabilité et la facturation du service auprès des usagers.
        - Assurer la maintenance préventive sur site 2 fois par an ainsi que la maintenance corrective à distance.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
Délibération n°2021
ID : 018-241800549-20211021-2021_114-DE

- Mettre en place une hotline 24h/24h, 7 jours sur 7, un site internet, une application mobile.
- Prendre en charge tous les frais relatifs à la fourniture d'énergie nécessaires à la bonne exécution du contrat de quasi-régie.

- Les « Prestations complémentaires » correspondent à des prestations pouvant être commandées ponctuellement et nécessitant obligatoirement un bon de commande. Il s'agit :

  - D'assurer la mise en service, le paramétrage ainsi que le stickage d'une nouvelle borne intégrer sur le réseau.
  - Assurer la fourniture des pièces détachées sur devis.
  - Réaliser des opérations de maintenance corrective sur site.

- En contrepartie des missions qu'elle doit exécuter, la SPL Modulo sera rémunérée de la manière suivante :

  - Par un prix unitaire de 64 euros par mois et par point de charge, payé en contrepartie de la « Prestation de base ».

  *A titre d'information, sur un parc de 100 bornes de recharge ayant chacune 2 points de charge, le coût de la prestation de base sur une année s'élèverait à 153 600 euros (ce qui correspond à 200 points de charge * 64 euros * 12 mois).*

  - Par un prix unitaire correspondant aux Prestations complémentaires, non inclues dans la « Prestation de base », susceptibles de faire l'objet de bons de commande selon les montants arrêtés par la SPL Modulo et mentionnés dans le projet d'acte d'engagement.

  - En plus de ces prix, la SPL Modulo disposera librement des redevances versées par les usagers.

Précisions sur le tarifs des recharges – redevances perçues auprès des usagers du service

Comme indiqué précédemment, dans le cadre du projet de contrat de quasi-régie, la SPL Modulo disposera librement des redevances versées par les utilisateurs en contrepartie de l'usage du service des IRVE.

Il doit être souligné que l'utilisation du service des IRVE est soumise à l'acceptation préalable du « *Règlement du service de recharge pour véhicules électriques et hybrides* » dont le contenu est mentionné à l'annexe 1 du CCAP.

En accord avec les équipes de la SPL Modulo, le SDE 18 propose d'appliquer, aux usagers du service des IRVE, les tarifs suivants :

- **Tarifs applicables aux Abonnés**

  - Fourniture ou remplacement d'une carte RFID : 8,33 euros HT.

  - Forfait d'abonnement mensuel : 1,67 euros HT / mois en cas de non-utilisation du compte.

  - Utilisation des bornes de recharge :

    - Borne simple jusqu'à 22 kVA

      - entre 7 heures et 22 heures : 0.02778 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)
      - entre 22 heures et 7 heures : 0.01389 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

    - Borne rapide supérieure à 22 kVa

      - 0.1111 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_114-DE

Délibération n°2021

- Réservation de borne (pour 30 minutes maximum) : 0.0084 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

- **Tarifs applicables aux Utilisateurs non abonnés**

  - Utilisation des bornes de recharge :

    - Borne simple jusqu'à 22 kVA :

      - entre 7 heures et 22 heures : 0.03611 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0.4167 euros HT par utilisation.

      - entre 22 heures et 7 heures : 0.01805 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0.4167 euros HT par utilisation.

    - Borne rapide supérieure à 22 kVa

      - 0.14444 euros HT / minute de charge (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure), avec une facturation minimum de 0.4167 euros HT par utilisation

- **Tarifs applicables aux Opérateurs de mobilité en itinérance (via un Opérateur d'itinérance ou indépendamment de celui-ci)**

  - Utilisation d'une borne simple jusqu'à 22 kVA :

    - entre 7 heures et 22 heures : 0.02778 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).
    - entre 22 heures et 7 heures : 0.01389 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

  - Utilisation d'une borne rapide supérieur à 22 kVa : 0.1111 euros HT / minute (dans l'intervalle de temps arrondi à la minute supérieure).

  - A ces tarifs devront être ajoutés les frais de l'opérateur d'itinérance.

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 3211-3 et L. 3221-1,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2016-05 du 1er avril 2016 approuvant le choix du délégataire ainsi que les termes du contrat de délégation de service publique pour l'exploitation des bornes de recharge de véhicules électriques,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-96 du 6 juillet 2021 autorisant l'adhésion à la société publique locale Mobilités Durables Locales,

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux en date du 14 septembre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation des services publics du SDE 18,

Vu le rapport de présentation sur le principe d'une délégation de service public sous la forme d'un contrat de quasi-régie pour l'exploitation des bornes de recharge électriques,

Vu le projet de contrat de quasi-régie annexé à la présente délibération,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_114-DE

Délibération n°2021

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le contenu du contrat de quasi-régie ainsi que ses annexes parmi lesquelles le « *Règlement de service de recharge pour véhicules électriques et hybrides* ».
- D'autoriser le Président à conclure avec la Société publique locale Mobilité Durable Locale un contrat de quasi-régie pour l'exploitation du service d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) implantées sur le territoire du département du Cher.
- D'autoriser le Président à prendre tout acte en ce sens.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_115-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-115 : Ener CENTRE-Val De Loire : validation de la prise de participation dans la société de projets « SOLEIL DES BOISCHAUT »

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_115-DE

Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange BERGER, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_115-DE

Délibération n°2021-

ENER CENTRE-VAL DE LOIRE : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE DE PROJETS « SOLEIL DES BOISCHAUT »

M. le Président expose :

Par décision n°2019-29 du 18 juin 2019, le comité syndical a autorisé le SDE 18 à entrer au capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale EneR Centre-Val de Loire (ci-après « EneR Centre-Val de Loire ») pour un montant de cent cinquante mille euros, soit 375 actions, sur trois ans à compter de l'année 2020 (50 000 € en 2020, 50 000 € en 2021, 50 000 € en 2022).

Pour mémoire, EneR Centre-Val de Loire a pour objet :

- L'aménagement et l'exploitation de moyens de production d'énergie décentralisée, la réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité ayant trait à l'achat, la fourniture ou à l'approvisionnement en énergie des personnes publiques ou privées.

- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité favorisant la maîtrise de la demande d'énergie et la réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre conformément aux dispositions des articles L. 2224-31 à L. 2224-37-1 du CGCT et la promotion de ces actions et activités.

- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité tendant à développer et à favoriser l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et les procédés recourant aux sources d'énergie renouvelables.

SERGIES développe deux projets photovoltaïques dans l'Indre. En tant que partenaire, SERGIES a proposé à EneR CENTRE Val-de LOIRE la création d'une société commune visant au financement, à la construction et l'exploitation des futurs projets photovoltaïques.

Afin de conserver une part majoritaire, SERGIES a proposé à la SEM de prendre une participation à hauteur maximum de 49% dans la Société de Projets (SPV).

Le conseil d'administration de la Sem EneR CENTRE-VAL-DE-LOIRE a validé le 10 mars 2021 :

- Le nom de la société : *Soleil des Boischaut* ;
- Aux vues de la rentabilité des projets : une prise de participation dans le capital de la SPV à hauteur de 49%, représentant un investissement de 197 000 € en 2021 ;
- Les statuts et le pacte d'associés ;
- Le représentant permanent qui siègera au comité de direction de la SAS Soleil des Boischaut au nom de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Au vu de la présentation des conditions d'adhésion à la société de projets Soleil des Boischaut, et conformément aux obligations régies par l'article L. 1524-5 du CGCT,

Vu la délibération n°2019-29 du 18 juin 2019, d'adhésion à la SAEM EneR Centre-Val de Loire,

Vu les statuts de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale EneR Centre-Val de Loire,

Le Comité Syndical, avec une abstention, décide :

- De valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 49% du capital de la société Soleil des Boischaut, représentant une prise de participation de 490 € en capital, et une avance en compte courant d'associés de 197 000 € en 2021 (montant maximum que la SEM est autorisée à investir en 2021 : 230 000 €)
- De désigner M. Jean-Louis CAMUS, en tant que représentant permanent de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE aux instances de la société de Projets.

A Bourges, le 21 octobre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_116-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	187
	Nombre de pouvoirs	5
	Nombre de votants	192
	Date de convocation	12/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix neuf octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-116 : Ener CENTRE-Val De Loire : validation de la prise de participation dans la société de projets « FORCES HYDRAULIQUES DE DESCARTES »

Etaient présents avec voix délibérative :

Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Gilles HERAULT, Francine MENARD, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Jean-Paul BOUGRAT, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Marilène ALEGRET, Guy TARDIVON, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Yannick GODARD, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Gérard VILLETTE, Guy CHANTEMILANT, Jean-Marc MAGNOUX, Laurence JANVIER, Jeanne-Marie GAUTIER, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Marinette THIROT, Joël DURIN, Jean-Pierre AIAT, Jeanine JARRET, Frédéric DURANT, Monique GENNETEAU, Frédéric LAURIOL, Hervé LEVERT, Cédric CHABROUX, Philippe BIDAULT, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Louis-Armand PIET, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, Jean-Claude CHARONNAT, Janick PATRIGEON, Patrick BIGOT, François ROUX, Jean-Louis NADLER, Wilfrid LAUFRAIS, Sébastien SIMON, Gérard ROLLAND, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Guillaume PERDRIX, Franck JANSONNIE, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Lucien SAUVETTE, Alain CHENE, Denis JAUBERT, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Eric VIGNERON, Dominique CHAMPAGNE, Rémy VAN COSTER, Chantal CREPAT, Jean-Paul DUPLESSI, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Corine LELIEVRE, Patrice BILLON, Alain LEMORT, Nicolas RAULET, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Patrick GIMONET, Bruno LEPINAT, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Richard LOURDEL, Didier ROUX, Nadine PELVILLAIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Alain DESJEAN, Fabien SAINSON, Jérémy PERNIER, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Olivier MARGUERITAT, Joël VIGNEL, Armelle SOULAT, Thierry BRUNET, Gilles LETOURNY, Luc DELANNOY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Stanislas WIDOWIAK, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Gérard LESAGE, Richard BOUDET, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Thierry BEAUJOIN, Etienne DURAND, Didier PRUDENT, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Donogh O'BRIEN, Claude AUBAILLY, Gilles ROLIN, Lidia MARGA, Dominique MALLERON, Claude GEFFARD, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Monique AUBAILLY, Mireille SOUM, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Delphine ROBLIN, Jean-Claude DERBIER, Daniel PASCAL, Gabrielle MATTELLINI, Olivier LABRY, Gilles CHANTRIER, Claude CARREAU, Philippe ANDRIAU, Michel AUDEBERT, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Etienne PERNOLLET, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Sabine VAGNAT, Christian HELIN, Jean-Paul VOLUT, Jacques ROSSI, Philippe DUMUR, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Didier DUCROT, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Jean-Claude LETEL, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, André TEYSSANDIER, Xavier ADAM, Roger DAGHER, Patrick MAGUET, Manuel MESQUITA, Bernard MATHAULT,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_116-DE

Jacques RAFFAITIN, Thierry PORIKIAN, Françoise AFFRET, Philippe WILLEME, Marie-Solange GARCIA, Jean-Paul MARTINAT, Jean MERCIER, Jacques VIRLOGEUX, Elisabeth MARECHAL, Chantal de l'ESCALOPIER, Marc DUTARTRE, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Nicolas VICENTE, Julien RAIMBAULT, Roger MATHIEU, Jean-Marc COLAS, Bruno DELAGE, Pascal TULON, Christian HAYEZ, Ludovic RIVALAIN.

Étaient présents sans voix délibérative :

Philippe WILLEME ; Jean-François LEGER ; Yannick COTE ; Patrick MIGAYRON ; Thierry DUPREZ ; Philippe JARRY ; Brigitte PHAKHANHTHONG ; Didier LERIQUE ; Michel LAURENT ; Christian VERNEUIL.

Pouvoirs :

Laurent PABIOT (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine)
Violaine LEFEBVRE (Neuvy le Barrois) à Philippe MOISSON (Saint-Loup des Chaumes)
Isabelle AZEVEDO (Mery sur Cher) à Jean-Louis BILLAUT (Boulleret)
José CARVALHO (Saint-Michel de Volangis) à Frédéric DURANT (Chateaumeillant)
Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (Fer Cher Pays Florentais)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_116-DE

ENER CENTRE-VAL DE LOIRE : VALIDATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DANS LA SOCIETE DE PROJETS « FORCES HYDRAULIQUES DE DESCARTES »

M. le Président expose :

Par décision n°2019-29 du 18 juin 2019, le comité syndical a autorisé le SDE 18 à entrer au capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale EneR Centre-Val de Loire (ci-après « EneR Centre-Val de Loire ») pour un montant de cent cinquante mille euros, soit 375 actions, sur trois ans à compter de l'année 2020 (50 000 € en 2020, 50 000 € en 2021, 50 000 € en 2022).

Pour mémoire, EneR Centre-Val de Loire a pour objet :

- L'aménagement et l'exploitation de moyens de production d'énergie décentralisée, la réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité ayant trait à l'achat, la fourniture ou à l'approvisionnement en énergie des personnes publiques ou privées.

- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité favorisant la maîtrise de la demande d'énergie et la réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre conformément aux dispositions des articles L. 2224-31 à L. 2224-37-1 du CGCT et la promotion de ces actions et activités.

- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité tendant à développer et à favoriser l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et les procédés recourant aux sources d'énergie renouvelables.

Lors du CA du 16 mars 2019, le Conseil d'Administration de la SEM EnerR CENTRE VAL-DE-LOIRE a validé les statuts de la société de projet « FORCES HYDRAULIQUE DE DESCARTES » destinée à porter et exploiter le Projet Hydraulique du Barrage de Descartes.

Le capital social de cette SAS est composé à parts égales : des sociétés HYDROCOP et EneR CENTRE-VAL DE LOIRE qui ont apporté chacune 25 000 € pour porter le capital à 50 000 € à la création de la société durant l'été 2019.

Le conseil d'administration du 6 septembre 2019 a approuvé la convention de prestation signée entre Forces Hydrauliques de Descartes et HYDROCOP visant à assurer la gestion administrative, technique et financière de la SPV.

Un appel de fonds en compte courant d'associés a été validé par le conseil d'administration du 2 décembre 2020 pour un montant de 48 500 €.

Cet historique de décisions prises par le conseil d'administration de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE confirme la volonté des administrateurs et des actionnaires de porter le projet du Barrage de Descartes via la SAS Forces Hydrauliques de Descartes.

Néanmoins, conformément aux obligations régies par l'article L.1524-5 du CGCT, la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE dans la SAS Forces Hydrauliques de Descartes est conditionnée à l'accord des entités publiques composant l'actionnariat de la SEM EneR CENTRE-VAL DE LOIRE

Aussi, dans le but de se mettre en conformité avec la réglementation, le Président propose au Comité Syndical de valider la création de la SAS Forces Hydrauliques de Descartes, et la prise de participation de la SEM Ener CENTRE-VAL DE LOIRE dans cette société de projets,

Au vu de la présentation des éléments et de l'intérêt pour EneR CENTRE-VAL DE LOIRE de participer au projet Hydraulique du Barrage de Descartes, le Comité Syndical, avec une abstention, décide :

➢ De valider la prise de participation d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE à hauteur de 50% du capital de la SAS Forces Hydrauliques de Descartes, représentant une prise de participation de 25 000 €.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 27/10/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211021-2021_116-DE

Délibération n°2021-

➢ De désigner M. Jean-Luc DUPONT, en tant que représentant permanent de la [illegible] DE LOIRE aux instances de la société de Projets.

A Bourges, le 21 octobre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 21/10/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_117-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-117 : Désignation d'un secrétaire de séance

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_117-DE

à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_117-DE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président expose :

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales et l'article 9 du règlement intérieur des instances, adopté par délibération n° 2020-31 du Comité syndical du 13 octobre 2020, imposent la désignation d'un secrétaire de séance par l'assemblée.

- Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-31 du 13 octobre 2020 relative au règlement intérieur des instances du SDE 18,

Le Comité syndical, à l'unanimité décide de désigner Monsieur Pierre GUILLET, Délégué de la commune de SAINT-DOULCHARD, en tant que secrétaire de séance.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_117-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_118-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-118 : Installation de nouveaux délégués siégeant au Comité syndical

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_118-DE

à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_118-DE

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL

M. le Président expose :

Le Syndicat Départemental d'Energie du Cher est administré par le Comité syndical. Conformément à l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le choix des délégués au Comité syndical peut « *porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal* ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1417 du 22 novembre 2016 relatif aux statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu les délibérations des communes de Belleville sur Loire, Quantilly, Préveranges, Sury es Bois et la communauté de communes FerCher Pays Florentais, désignant leurs représentants pour siéger au Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Il est procédé à l'appel des délégués des collectivités :

COLLECTIVITÉ(S) ADHÉRENTE(S) AU SDE 18	PRÉNOM	NOM	DÉLÉGUÉ
BELLEVILLE SUR LOIRE	Sylvain	LEPAUW	Titulaire
BELLEVILLE SUR LOIRE	Denis	BOUSSARD	Suppléant
CDC FERCHER PAYS FLORENTAIS	Antonietta	SANTUOSSO	Titulaire
CDC FERCHER PAYS FLORENTAIS	Pascal	MNICH	Suppléant
QUANTILLY	Emmanuel	LAGRANGE	Suppléant
PREVERANGES	Jean-Louis	OGER	Suppléant
SURY ES BOIS	Jean-Claude	RAIMBAULT	Suppléant

Les délégués nouvellement désignés comme représentants des communes de Belleville sur Loire, Quantilly, Préveranges, Sury es Bois et la communauté de communes FerCher Pays Florentais sont déclarés installés dans leur fonction, à l'unanimité par le Comité Syndical.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_118-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_119-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-119 : Décisions du Président

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_119-DE

(Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_119-DE

DECISIONS DU PRESIDENT

Compte-rendu des décisions prises par le Président Philippe MOISSON, conformément à la délibération n° 2020-26 du 22 septembre 2020.

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT	Dépôt Préfecture
2021-23	Maintenance des installations photovoltaïques situées sur les locaux du SDE 18 Marché 2021-ADM-04 Durée 48 mois	IN-ENERGIES 1 impasse du Palais 37000 TOURS	2 400,00 €/an	22/10/2021
2021-24	Levers topographiques CARTO200 V2-V3 Marché 2021-CARTO-01 Durée 12 mois	SAS NEUILLY 20 rue de Marmignolles 18500 MARMAGNE	Montant maximum du marché HT 40 000 €	09/11/2021
2021-25	Levers topographiques CARTO200 V2-V3 Marché 2021-CARTO-02 Durée 12 mois	GEOFIT 20 rue de Marmignolles 18500 MARMAGNE	Montant maximum du marché HT 40 000 €	09/11/2021

Le Comité syndical, décide à l'unanimité de prendre acte des décisions prises par le Président, conformément à la délibération n° 2020-26 du 22 septembre 2020.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_119-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_120-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-120 : Décisions du Bureau

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_120-DE

(Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_120-DE

DECISIONS DU BUREAU

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical, conformément à la délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021 :

N°	OBJET	COLLECTIVITE / TITULAIRE	MONTANT HT
2021-52	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Ecole Primaire	LE CHATELET	3 032, 00 €
2021-53	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation totale- Multiservices	VENESMES	2 887,53 €
2021-54	Attribution du marché n°2021-NUM-01 Durée 12 mois	/	Sans minimum et avec un maximum 219 999 €/HT
2021-55	Convention avec la CDC « porte du Berry entre Loire et Val d'Aubois » pour l'usage des supports d'éclairage public pour l'alimentation et l'installation d'un système de vidéoprotection	LE CHAUTAY – CUFFY – GERMIGNY-L'EXEMPT ET JOUET SUR L'AUBOIS	/
2021-56	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries	SAINT-AMBROIX	1 030,00 €
2021-57	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Restaurant	MAISONNAIS	819,00 €
2021-58	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation – Mairie	LAPAN	2 470,35 €
2021-59	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau	VENESMES	1 283, 50 €
2021-60	Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Bâtiment MAM	VILLABON	3 284,40 €
2021-61	Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Route de Raymond	JUSSY-CHAMPAGNE	20 571,01 €

Le Comité syndical, décide à l'unanimité de prendre acte des décisions prises par le Bureau syndical, conformément à la délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - SDE 18 - DU CHER

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_120-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_121-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice	334
Nombre de présents avec voix délibérative	137
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	145
Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-121 : Rapport 2021 sur l'égalité femmes – hommes du SDE 18

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_121-DE

(Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 2021-12-
ID : 018-241800549-20211209-2021_121-DE

RAPPORT 2021 SUR L'EGALITE FEMMES – HOMMES DU SDE 18

M. le Président expose :

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes oblige les communes de plus de 20 000 habitants et leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les départements et les régions, à présenter à l'assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces dispositions, reprises par le Code général des collectivités territoriales, ne s'appliquent donc pas de façon contraignante au SDE 18 qui est un établissement public local. Toutefois, le SDE 18 souhaite s'engager dans cette action publique pour l'égalité et présenter de façon volontaire ce rapport dont les modalités et le contenu ont été précisés par décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Ce rapport annuel appréhende la collectivité comme employeur, en présentant sa politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, …

Au sein du SDE 18, la politique de formation ou d'avancement (d'échelon comme de grade) ne comporte aucune différence entre les femmes et les hommes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1-2 et D.2311-16,

Vu le rapport du SDE 18, ci-joint, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021,

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité de prendre acte du rapport 2021 du SDE 18 relatif à l'égalité femmes-hommes.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_121-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_122-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-122 : Modification du Tableau des effectifs pour l'année 2022

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_122-DE

(Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_122-DE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS POUR L'ANNEE 2021

Le Président informe :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Considérant la nécessité de poursuivre les missions de technicien SIG.
Le Président propose :
La création d'un emploi de technicien à temps complet à compter du 21 janvier 2022 pour :

1. Assurer l'administration du Système d'Information Géographique
2. Développer et suivre les outils métiers SIG
3. Mettre à jour des données cartographiques ER et EP
4. Superviser la production du référentiel terrain
5. Informer, communiquer
6. Former les utilisateurs
7. Garantir la veille technique et réglementaire

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de technicien principal 2ème classe.
Pour les besoins des services ou quand la nature des fonctions le justifient, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-3 2.
Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 6 ans.
En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3,
Vu le tableau des emplois,

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	ETAT DES POSTES OUVERTS	Suppression de poste proposée	Création de poste proposée	TOTAL POSTES	POSTES POURVUS	
						Titulaires	Non titulaires
EMPLOIS FONCTIONNELS							
Directeur Général des Services	A	1			1		
Directeur général adjoint	A	2			2	2	
sous-total		3	0	0	3	2	0
SECTEUR ADMINISTRATIF							
Attaché hors classe	A	1			1	1	
Attaché principal	A	1			1	1	
Attaché territorial	A	2			2	1	1
Rédacteur	B	4			4	4	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3			3	2	
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	1			1	1	
Adjoint administratif (C1)	C	4			4	2	
sous-total		16	0	0	16	12	1
SECTEUR TECHNIQUE							
Ingénieur	A	2			2	1	1
Technicien principal 1ère classe	B	6			6	5	1
Technicien principal 2ème classe	B	3		1	4	2	1
Agent de maîtrise principal	C	3			3	3	
Agent de maîtrise	C	1			1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	1			1	1	
Adjoint technique (C1)	C	4			4	3	0
sous-total		20	0	1	21	16	3
TOTAUX		39	0	1	40	30	4

Le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau tableau des effectifs,
- d'autoriser le Président à prendre tous actes administratifs en ce sens.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_122-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211216-2021_123-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-123 : Admission en non-valeurs des créances irrécouvrables

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211216-2021_123-DE

des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211216-2021_123-DE

ADMISSION EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES

M. le Président expose :

Madame la Comptable Publique a adressé au Syndicat une liste de créances pour lesquelles elle n'a pas été en mesure de mettre en recouvrement les recettes :

Débiteurs	Année	N° titre	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité	Compte
Entreprise	1996	102	2 585,15 €	Procédure collective - peu d'actif	6541
Entreprise	2020	1965	0,02 €	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
Communauté de communes	2019	3179	1,20 €	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
Entreprise	2020	2106	0,01 €	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
Commune	2019	2702	3,00 €	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
Particulier	2018	2439	3 487,63 €	Saisie vente - insuffisance d'actif	6541
Particulier	2014	1913	400,95 €	Clôture pour insuffisance d'actif	6542

Madame la Comptable Publique, ayant mis en œuvre l'ensemble des dispositions légales possibles en matière de mise en recouvrement, demande l'admission en non-valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 6 477,96 euros.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical, décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'admission en non-valeur des titres figurants au tableau ci-dessus ;
- D'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires au compte 6541 et 6542 dédiés aux pertes sur créances irrécouvrables.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_124-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-124 : Budget primitif 2022 du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_124-DE

GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_124-DE

BUDGET PRIMITIF 2022 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

M. le Président expose :

L'équilibre général du budget primitif 2022 se présente comme suit :

- section de fonctionnement : 11 167 000 €
- section d'investissement : 15 521 100 €

1. La Section de Fonctionnement

a. Les ressources de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un total de recettes de **11,17 millions d'euros**, dont 10,37 millions de recettes réelles et 800 000 € de reprise pour amortissement des participations liées aux travaux d'éclairage public.

- La **taxe communale sur la consommation finale d'électricité**, principale recette du Syndicat, représente 53% des ressources réelles de fonctionnement. Son montant est calculé sur la base des consommations d'électricité et est estimée à 5,5 millions d'euros pour 2022, stable par rapport à 2021.
- La deuxième ressource de fonctionnement repose sur les **redevances de concessions** perçues auprès des concessionnaires d'électricité et de gaz, qui représenterait 2,52 millions d'euros, soit 24% des recettes réelles de fonctionnement :
  - Les redevances de fonctionnement dites R1 sont calculées en fonction de l'évolution de la population et du linéaire de réseau. Pour 2022, il est prévu :
    - 731 000 € pour la redevance R1 d'électricité, à laquelle s'ajoute une prime de 313 000 euros liée à la départementalisation du contrat de concession ;
    - 190 000 €, pour la redevance R1 du gaz. Une fraction, s'élevant à 160 000 €, est ensuite reversée aux communes qui la percevaient directement avant le transfert effectif de la compétence au SDE 18.
  - La redevance R2 d'électricité constitue une participation du concessionnaire aux programmes d'investissement réalisés par le Syndicat en année N-2. Pour 2022, il est attendu une recette de 1,29 million d'euros.
- La P.C.T. (Part Couverte par le Tarif) représente le reversement par Enedis d'une partie de ses recettes provenant du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) pour les travaux d'extension réalisés par le Syndicat. Son montant est estimé à 150 000€, stable par rapport à 2021.
- **Les contributions versées par les communes ou communautés de communes** s'élèvent à 1,87 million, soit 18% du budget réel de fonctionnement, et se répartissent comme suit :
  - les compétences obligatoires gaz et électricité: 240 000 €,
  - la gestion de l'éclairage public : 430 000 €,
  - la maintenance de l'éclairage public : 1 070 000 €,
  - le Système d'Information Géographique : 100 000 €,
  - le conseil en énergie : 28 000 €.
- La **subvention de l'ADEME** de 24 000 euros, au titre du financement d'un poste de technicien qui participe au **Conseil en Energie Partagé**.
- Le FCTVA versé au titre des dépenses d'entretien de l'éclairage public pour 200 000€.
- Le produit de la vente des **Certificats d'Économie d'Énergie** perçus au titre des travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat et des opérations de rénovation des bâtiments publics qui entrent dans le cadre du Fonds d'Efficacité Énergétique est estimé à 30 000 euros.
- Les remboursements à la suite des **sinistres impactant les installations d'éclairage public** sont prévus à hauteur de 70 000 euros.
- Un total de 3 000 euros de crédits divers est inscrit au titre des produits financiers (500 €) et de la revente de l'énergie photovoltaïque produite par le SDE 18 (2 500 €).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_124-DE

b. Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement affiche un total de **dépenses réelles de 4,92 millions d'euros, en légère hausse (+0,5%) par rapport à 2021.** S'ajoutent les opérations d'ordre que sont les dotations aux amortissements (3,05 millions d'euros) et le virement à la section d'investissement (3,19 millions d'euros), soit un total de **11,17 millions d'euros**.

- **Les charges générales** se chiffrent à 1,98 millions, en diminution de 2% par rapport à 2021.

Le budget de l'éclairage public représente 1,2 million d'euros, soit 60 % des charges générales, et se répartit comme suit :

- 1,19 million d'euros pour assurer la maintenance de l'éclairage public,
- 3 000 € pour les opérations de recensement de points lumineux,
- 1 500 € pour l'achat de cadenas destinés à sécuriser les armoires de commande.

- Les **charges de personnel** s'élèvent à 1,95 million d'euros et représentent 40% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles restent stables par rapport à 2021 et tiennent compte des hausses de cotisation et des évolutions de carrière des agents.
- Les autres charges de gestion concernent :
  - Les **reversements aux collectivités** qui s'élèvent à 610 000 € et se répartissent entre :
    - Le reversement de la taxe d'électricité aux communes urbaines pour 450 000 € ;
    - Le reversement de la redevance R1 de gaz aux communes pour 160 000 € ;
  - Les indemnités et les défraiements des délégués pour les déplacements s'élèvent à 129 000 €.
  - Les redevances d'utilisation des licences et procédés pour 3 600 €.
  - Les subventions versées s'élèvent à 44 400 € et se répartissent de la façon suivante : subventions au titre de la commission environnement (5 000 euros), de l'Agence Locale de l'Environnement et du Climat (20 000 euros), de la convention signée avec la Chambre d'Agriculture du Cher (5 000 euros) et du fonctionnement de l'Amicale du personnel du SDE 18 (14 400 euros).
- Une enveloppe de 43 500 € est inscrite pour les **charges financières** qui couvrent à la fois le remboursement des intérêts de la dette (43 500 €) et les besoins ponctuels de trésorerie du Syndicat (1 500 €). Les charges financières baissent ainsi de 25% du fait de la baisse de l'encours de la dette.
- Enfin, des crédits pour **dépenses exceptionnelles** sont inscrits à hauteur de 10 000 € pour les éventuels contentieux et annulations de titres, 150 000 euros pour la subvention nécessaire à la section de fonctionnement du budget annexe dédié aux bornes de recharge et 5 000 € au titre des provisions liées aux créances contentieuses.

c. La capacité d'autofinancement

L'excédent de la section de fonctionnement, destiné au financement des travaux des collectivités adhérentes, s'élève à 3,19 millions d'euros. En ajoutant les charges relatives aux dotations aux amortissements de 3,05 millions, l'autofinancement brut s'élève à 6,24 millions. En déduisant les recettes d'ordre liées à la reprise des participations de 800 k€, on obtient un autofinancement net de 5,44 millions €.

L'autofinancement prévisionnel de 5,44 millions € permettra de financer 37% des dépenses réelles d'investissement.

2. La Section d'Investissement

a. Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 15,52 millions d'euros, dont **9,28 millions de recettes réelles**.

- Les **subventions et participations** représentent la principale source de financement des travaux avec un montant s'élevant à 6,73 millions d'euros, soit 72% des recettes réelles d'investissement. Elles se décomposent de la façon suivante :
  - Les dotations du **FACÉ** (Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale) qui sont fixées au niveau national par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Pour 2021, il est proposé d'inscrire une dotation de 2,65 millions d'euros, stable par rapport à 2021.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_124-DE

- Un budget de 420 000 € est alloué aux projets de cartographie des réseaux dont 200 000€ au titre de la finalisation du géo-référencement des réseaux d'éclairage public et 220 000€ pour le démarrage du Plan de Corps de Rues Simplifié ;

➢ Une subvention de 41 000 € est prévue pour couvrir le besoin de financement en investissement du budget annexe des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (IRVE).

➢ Des crédits sont prévus pour l'activité des services pour un montant total de 60 400 € et sont répartis comme suit :

- 16 200 € pour l'acquisition de logiciels ;
- 40 700 € pour l'équipement des services (mobilier et travaux d'aménagement, renouvellement du matériel informatique…) ;
- 3 500 € pour le matériel technique.

➢ Enfin, les **opérations d'ordre** pour la reprise des participations d'éclairage public en contrepartie des dotations aux amortissements relatives aux travaux d'un montant de 800 000€

Les sections de fonctionnement et d'investissement étant équilibrées, le Comité syndical, décide à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2022 du SDE 18.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_124-DE

- La participation financière, du concessionnaire Enedis, au programm[illegible] prévue à l'article 8 du cahier des charges de concession, à hauteur de 360 000 €.
- Les participations **des collectivités** pour :
  - L'enfouissement des réseaux d'électrification, en baisse de 23% suite à la mise en œuvre du plan de soutien financier sur 3 ans avec prise en charge de 80% des travaux jusqu'à 100 000€ : 1,24 million d'euros ;
  - Les travaux d'éclairage public comprenant les opérations d'extension, de modernisation, de mise en valeur et de restitution suite à enfouissement : 1,81 million d'euros ;
  - La maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication : 400 000 € ;
  - La contribution pour le remboursement de la numérisation cadastrale : 3 400 € ;
- Les participations des **particuliers** issues des demandes d'extension du réseau d'électrification sont estimées à 150 000 € ;
- Les participations des partenaires au titre de la réalisation du Plan de Corps de Rues Simplifié pour un montant de 110 000€, soit 50% de la dépense.

➢ Les **fonds propres** du Syndicat s'élèvent à 2,55 millions d'euros, soit 28% des recettes réelles, et comprennent :

- Le fonds de compensation de la TVA pour 800 000 € au titre des travaux d'éclairage public et des équipements du SDE 18 ;
- Les participations aux travaux d'éclairage public étalées pour 10 500 euros ;
- Un emprunt de 1,74 million € qui permettra d'assurer la continuité des programmes travaux sur les réseaux et la finalisation du géo-référencement des réseaux d'éclairage public.

➢ S'ajoutent au financement de la section d'investissement **l'épargne brute** de 3,19 millions d'euros et les **opérations d'ordre** relatives aux dotations aux amortissements pour 3,05 millions.

b. Les dépenses d'investissement

Les prévisions d'investissement du Syndicat pour l'année 2022 se chiffrent à 15,52 millions d'euros, dont **14,72 millions d'euros** de dépenses réelles.

➢ Le **remboursement de la dette** représente 4% des dépenses réelles, soit 567 200 euros. L'encours de dette s'élèvera au 1er janvier 2022 à 2,05 millions € avec un taux de d'endettement de 22%.

➢ 100 000 euros sont inscrits pour le financement du **Fonds d'Efficacité Energétique** qui permet aux communes et communautés de communes adhérentes de bénéficier d'une aide sur leurs travaux de rénovation de bâtiments, dès lors qu'ils sont éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie.

➢ Une enveloppe de 20 000 euros est prévue pour subventionner les acquisitions de **véhicules électriques** par les collectivités inscrites dans le schéma de déploiement des bornes de recharge.

➢ 15 000€ sont prévus pour le financement des travaux d'expérimentation de maîtrise de l'énergie ;

➢ La prise de participation 2022 dans la SAEML Ener-Centre Val de Loire est inscrite pour 75 000€.

➢ Les **dépenses de travaux** sont ventilées de la façon suivante :

- Les travaux d'électrification : 7,77 millions, incluant les travaux et les transformateurs (7,75 M€), les études (2 500 €) et 15 000 € pour les opérations foncières qui y sont liées (acquisition de terrains pour l'implantation des postes de transformation, bornage par les géomètres, enregistrement aux hypothèques…) ;
- Les travaux d'éclairage public : 5,26 millions dont 1,25 million d'euros consacrés à la résorption des éclairages vétustes énergivores, 3,9 millions € pour les travaux courants, 100 000€ pour le financement des expérimentations et 5 000 € pour les études ;
- 400 000 € pour les travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_125-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice	334
Nombre de présents avec voix délibérative	137
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	145
Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-125 : Budget Principal 2021 – Décision Modificative n° 3

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_125-DE

BUDGET PRINCIPAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

M. le Président expose :

Afin de tenir compte des besoins financiers de fin d'année, il est nécessaire de procéder aux modifications de crédits budgétaires suivants :

En section de fonctionnement :

En recettes :

- 20 980 € sont inscrits au titre des remboursements des indemnités journalières versées dans le cadre du contrat d'assurance du personnel.

En dépenses :

- 6 480 € sont prévus pour les admissions en non-valeurs des créances irrécouvrables ;
- Un complément de subvention de fonctionnement au profit du budget annexe est prévu à hauteur de 14 500 € afin de réaliser les opérations relatives à la fin du contrat d'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

En section d'investissement :

En recettes :

- Les travaux réalisés sous convention de délégation de maitrise d'ouvrage du SDE18 requièrent 364 000€ de crédits nouveaux.

En dépenses, on retrouve :

- La contrepartie des recettes inscrites pour les travaux réalisés sous convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au SDE18 pour un montant de 364 000€.

Le tableau suivant retrace le détail des opérations mentionnées ci-dessus :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT		
65	6541	Créances admises en non-valeurs	6 079,00 €	
65	6542	Créances éteintes	401,00 €	
67	67441	Subvention budget IRVE	14 500,00 €	
013	6419	Remboursement assurance du personnel		20 980,00 €
TOTAL			**20 980,00 €**	**20 980,00 €**
		INVESTISSEMENT		
Opérations télécoms pour compte de tiers			**364 000,00 €**	**364 000,00 €**
4581033	4581033	BOURGES	302 000,00 €	
4581115	4581115	IVOY LE PRE	7 000,00 €	
4581207	4581207	ST FLORENT	55 000,00 €	
4582033	4582033	BOURGES		302 000,00 €
4582115	4582115	IVOY LE PRE		7 000,00 €
4582207	4582207	ST FLORENT		55 000,00 €
TOTAL			**364 000,00 €**	**364 000,00 €**
TOTAUX			**384 980,00 €**	**384 980,00 €**

Les sections étant équilibrées en dépenses et en recettes le Comité syndical, décide d'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal 2021 du Syndicat.

A Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_126-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-126 : Budget annexe des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques – Budget primitif 2022

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_126-DE

Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_126-DE

- une enveloppe de **100 000 €** est prévue pour les travaux d'installation de nouvelles bornes ;
- 1 500€ sont inscrits pour les frais d'insertion liés aux marchés publics ;
- 9 500€ pour la prise de participation au sein de la Société Publique Locale MODULO.

Le Comité syndical, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe dédié au service public d'infrastructures de recharge des véhicules électriques du SDE 18.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_126-DE

BUDGET ANNEXE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES
BUDGET PRIMITIF 2022

M. le Président expose :

L'équilibre général du budget primitif 2022 du budget annexe se présente comme suit :

- section de fonctionnement : 328 000 € HT
- section d'investissement : 191 100 € HT

1. La Section de Fonctionnement

a. Les ressources de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un total de **recettes de 328 000 € HT,** dont 80 000 € liés aux opérations d'ordre de reprise des subventions perçues pour le financement des travaux.

- Les **produits liés à l'utilisation des bornes de recharge disposant d'un compteur électrique partagé** sont évalués à 1 000 € HT.
- Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 247 000 € HT et comprennent :
  - La **contribution des collectivités** ayant adhéré à la compétence « infrastructures de recharge des véhicules électriques » qui s'élève à 910€ par borne, soit un total de 97 000 € (+116% par rapport à 2021) ;
  - La **subvention d'équilibre du budget principal du SDE 18** pour 150 000 €, en hausse de 198% par rapport à 2021.

b. Les dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement affiche un total de **dépenses de 328 000 € HT, en forte hausse par rapport à 2021 (+ 90%)**.

- **Les charges générales** se chiffrent à 247 000 € HT dont :
  - 169 000€ correspondant aux frais d'exploitation du parc de bornes de recharge ;
  - 20 000€ pour les opérations de maintenance curative ;
  - 50 000€ liés à la bascule technique des bornes de recharge auprès du nouvel opérateur ;
  - 8 000€ au titre des actions de communication pour promouvoir la mobilité électrique.
- Les autres charges de gestion concernent le **reversement aux collectivités des recettes** d'utilisation des bornes de recharge disposant d'un compteur partagé : 1 000 € ;
- Les dotations aux amortissements des immobilisations pour 80 000 €.

2. La Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **191 000 € HT**.

a. Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **191 000 € HT** et comprennent :

- **Les financements issus :**
  - des Collectivités publiques à hauteur de 20 000 €, soit 20% du coûts des travaux;
  - De la subvention du programme ADVENIR pour 50 000€ ;
  - De la subvention du SDE 18 pour 41 000 €, dont 31 500€ pour le financement des travaux et 9 500€ liés à la prise de participation au sein de la Société Publique Locale MODULO.
- Les dotations aux amortissements pour 80 000 €

b. Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement sont prévues à hauteur de 191 000 € dont 80 000 € liés aux opérations d'ordre de reprise des subventions perçues pour le financement des travaux.

En opération réelles d'investissement :

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_127-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-127 : Budget Annexe IRVE 2021– Décision Modificative n° 2

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_127-DE

(Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_127-DE

BUDGET ANNEXE IRVE 2021– DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. le Président expose :

Afin de tenir compte des opérations de fin d'année, il est nécessaire d'inscrire les crédits budgétaires suivants en section de fonctionnement :

En dépenses :

- Les opérations relatives au changement de prestataire en charge de l'exploitation des bornes requièrent 7 500€ ;
- Le versement au délégataire de la redevance au titre de l'exploitation 2021 des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) pour 7 000€.

En recettes :

- L'équilibre de la section est assuré par le versement d'une subvention d'équilibre issue du budget principal d'un montant de 14 500€.

Le tableau suivant retrace le détail des opérations mentionnées ci-dessus :

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT		
012	6218	Opérations de fin de contrat IRVE	7 500,00 €	
65	6518	Redevance d'exploitation 2021	7 000,00 €	
77	774	Subvention SDE18		14 500,00 €
TOTAL			**14 500,00 €**	**14 500,00 €**

La section étant équilibrée en dépenses et en recettes, le Comité syndical, décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe IRVE.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_127-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-128 : Contributions 2022 des collectivités adhérentes au SDE 18

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

(Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECO[illegible] à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

CONTRIBUTIONS 2022 DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SDE 18

M. le Président expose :

Les contributions des collectivités adhérentes sont définies lors de l'élaboration du budget primitif du Syndicat.

L'activité du SDE 18 est organisée en trois niveaux de compétences :

- **les compétences obligatoires** représentant les missions d'autorité concédante des distributions publiques d'électricité et de gaz,
- les **compétences à la carte** :
  - la compétence relative à *l'éclairage public*,
  - la compétence relative aux *actions de maîtrise de la demande d'énergie*,
  - la compétence relative aux *infrastructures de recharge des véhicules électriques*.
- et les **services partagés** qui consistent en la mutualisation de moyens humains et matériels pour :
  - le développement du *Système d'Information Géographique*,
  - la *mission d'aide aux collectivités* pour les travaux de mise en accessibilité de leurs bâtiments publics, de rénovation énergétique préconisés par le SDE 18 ou de mise en conformité de sécurité.

La contribution totale des collectivités adhérentes est calculée de manière cumulative, en fonction des compétences qu'elles sollicitent auprès du Syndicat.

1. Contribution de base au titre des compétences obligatoires :

Cette contribution représente la participation des collectivités adhérentes au Syndicat pour les compétences au titre des services publics de distribution d'électricité et de gaz.

Pour 2022, il est proposé de maintenir la stabilisation pratiquée depuis 2008. La contribution de base 2022 serait calculée à partir d'un forfait annuel de **1 euro par habitant jusqu'à 5 000 habitants et 0,25 euro par habitant au-dessus de 5 000 habitants**.

Le versement de la contribution de base sera demandé en avril, après le vote des budgets primitifs communaux et calculé sur la base de la population totale arrêtée par l'INSEE au 1er janvier de l'année.

2. Contribution au titre de l'éclairage public :

Cette contribution concerne uniquement les collectivités ayant transféré au Syndicat la compétence « éclairage public ».

La contribution éclairage public comprend 2 parts :

- Une part liée à la **gestion** de cette compétence par le SDE 18 pour un montant forfaitaire annuel de **2 € par habitant**, couvrant ainsi les coûts directs. Le versement de cette contribution sera demandé en avril et calculé sur la base de la population totale arrêtée par l'INSEE au 1er janvier de l'année. **Il est proposé de conserver son montant, inchangé depuis 2009.**

Afin d'éviter une double contribution sur un même territoire communal et intercommunal, il est prévu d'appliquer les dispositions suivantes :

- Dans le cas où la compétence a été transférée par une commune, le SDE 18 adresse directement le montant de la contribution à la commune.
- Dans le cas où une communauté de communes est compétente pour la totalité de la compétence « éclairage public », celle-ci se substitue aux communes pour le versement de la présente contribution.
- Dans le cas où la compétence est partagée, soit géographiquement, soit sur la nature de celle-ci, il appartiendra aux collectivités concernées (communauté de communes et communes adhérentes) de définir l'/(les) entité(s) et les modalités de versement de cette cotisation au SDE 18. En tout état de cause, à défaut de délibération de la communauté de communes parvenue au SDE 18 avant le 31 mars 2022, le SDE 18 émettra un titre de recettes à l'encontre de la commune.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

- Une part liée à la **maintenance** des équipements, qu'il est proposé de faire évoluer pour tenir compte des coûts réellement supportés par le SDE18 avec :
  - Pour un support à simple, doubles ou triples lanternes : une contribution unique de **20 €** par lanterne entretenue,
  - Pour un support à LED : une contribution de **8 €** par bloc LED entretenu, (au lieu de 5 € avec un objectif à terme de 18 €).

Le versement de la contribution « maintenance » sera demandé au début du 2nd semestre, après décompte exact du nombre de lanternes et de projecteurs arrêté au 1er janvier de l'année, et calculée au pro rata de la date de transfert au SDE 18.

3. Contribution au titre de la maîtrise de l'énergie :

Le SDE 18 accompagne les collectivités dans leur politique d'efficacité énergétique grâce aux actions menées par le service énergie. Les contributions liées à la maîtrise de l'énergie sont les suivantes :

- **Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)** : **0,60 euro** par habitant pendant les 4 années de la mission, sur la base de la population totale arrêtée par l'INSEE au 1er janvier de l'année ;

  Pour les communes s'engageant dans un CEP, l'aide du SDE 18 au titre du Fonds d'Efficacité Energétique est portée à 20%, au lieu de 10%.
- **Les études thermographiques** des bâtiments municipaux, destinées à évaluer les déperditions énergétiques : **400 € par bâtiment** dès la première étude.

4. Contribution au titre de la numérisation cadastrale et du Système d'Information Géographique :

Les contributions des collectivités pour la numérisation du cadastre et le SIG **sont maintenues au même niveau en 2022** selon les modalités suivantes :

- Le **forfait complet**, dont la contribution est fixée à **0,50 €** par habitant par an, est accessible à l'ensemble des communes et permet de bénéficier d'un nombre illimité de couches (cadastre, réseaux électriques, éclairage public et gaz, vue aérienne, monuments historiques, documents d'urbanisme, réseaux humides, hydrants du SDIS, outils collaboratifs, etc.) ;
- Le **forfait allégé**, dont la contribution est fixée à **0,10 €** par habitant par an, est destiné uniquement aux communes qui disposent déjà d'un outil SIG autre que Latitude 18 et ne souhaitant pas bénéficier du forfait complet. Il permet de consulter un nombre limité de couches (cadastre, réseaux électriques, éclairage public et gaz).

Le versement de cette contribution sera demandé en avril et calculé sur la base de la population totale arrêtée par l'INSEE au 1er janvier de l'année.

5. Contribution au titre des infrastructures de recharge de véhicules électriques :

Cette contribution concerne uniquement les collectivités ayant transféré au Syndicat la compétence relative aux bornes de recharge de véhicules électriques. Elle représente les frais de fonctionnement des infrastructures, comprenant la maintenance, l'exploitation, les prestations monétiques, les abonnements téléphoniques et les frais de gestion du Syndicat.

Afin de tenir compte de la hausse des frais d'exploitation des infrastructures de recharge des véhicules électriques et du transfert du coût d'abonnement à MODULO à compter du 1er janvier 2022, il est proposé de faire évoluer **la contribution forfaitaire annuelle des collectivités à 910 € par borne**, (au lieu de 710 € = 450 € de frais de maintenance + 260 € de coût d'abonnement) La contribution est calculée au prorata du temps des prestations exécutées, comptées à partir du 1er jour du mois suivant la mise en service de la borne.

Par exemple, pour une borne mise en service le 10 mars, le montant de la contribution sera calculé à partir du 1er avril et s'élèvera à : forfait annuel x 9/12 mois.

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

6. Contribution au titre de la mission d'aide aux collectivités :

A compter du 1er janvier 2022, plus aucune nouvelle mission ne sera acceptée par le SDE18.

La contribution liée à la mission d'aide aux collectivités est due par les collectivités qui se sont engagées, avant le 1er janvier 2022, dans une expertise technique d'accompagnement dans la réalisation des projets suivants :

- Les travaux de rénovation énergétique préconisés par le SDE 18 au titre de sa compétence à la carte Énergie, notamment dans le cadre des bilans énergétiques réalisés par le Conseiller en Énergie Partagé ;
- Les travaux de mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) ou des IOP (Installations Ouvertes au Public) ;
- Les travaux de mise en conformité de sécurité, notamment incendie, à la suite de la visite de la commission communale de sécurité.

Les frais de mise à disposition de service sont définis dans une convention d'assistance. Un forfait journalier est calculé sur la base de 50 % des frais constatés sur l'exercice comptable n-1 du SDE 18.

Coût de la mise à disposition :
- Chargé de projet : 161 euros / jour
- Assistante : 55,50 euros / jour.

Le montant du défraiement est calculé en fonction du temps passé par tranche de 1/4 de journée, ½ journée, et journée complète. Le paiement est effectué par la collectivité à la fin de la mission.

7. Synthèse :

Le tableau suivant synthétise les modalités de contribution des collectivités pour l'année 2022 :

COMPETENCES	MONTANT DE LA CONTRIBUTION	PERIODE DE RECOUVREMENT
Electricité et Gaz	1 € par habitant jusqu'à 5 000 habitants et 0,25 € au-dessus de 5 000 habitants (forfait annuel)	Avril 2022
Eclairage public	**GESTION :** 2 € par habitant (forfait annuel)	Avril 2022
	MAINTENANCE : ➢ Support simple, doubles ou triples lanternes : **20 €** par point lumineux entretenu ➢ Support à LED : **8 €** par bloc LED	Septembre 2022
Energie	➢ **Conseil en Energie Partagé** : **0,60 €** par habitant pendant 4 ans ↳ **Etude thermographique** : **400 €** par bâtiment	Au fur et à mesure des projets
Numérisation cadastrale & SIG	**Numérisation du cadastre et SIG en Extranet :** ➢ Forfait complet **: 0,50 €** par habitant (forfait annuel) ➢ Forfait allégé : **0,10 €** par habitant (forfait annuel)	Avril 2022
Bornes de recharge véhicules électriques	**910 €** par borne installée et en service (forfait annuel calculé au *pro rata temporis* la 1ère année)	Avril 2022
Mission d'Aide aux Collectivités	➢ Chargé de projet : 161 euros / jour ➢ Assistante : 55,50 euros / jour	Au fur et à mesure de l'avancement des projets

Vu les articles L.5211-4-1 et L.5212-16 du Code général des collectivités territoriales,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

Vu les statuts du SDE 18,

Le Comité syndical, décide à l'unanimité, d'adopter le montant des contributions 2022 des collectivités adhérentes selon les modalités présentées ci-dessus.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_128-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_129-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-129 : Amicale du Personnel du SDE18 – Subvention année 2022

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_129-DE

(Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_129-DE

AMICALE DU PERSONNEL – SUBVENTION ANNEE 2022

M. le Président expose :

Chaque année, il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur le versement d'une subvention à l'Amicale du personnel du SDE 18.

Cette association, gérée par des représentants élus par le personnel du SDE 18, organise tout au long de l'année, ou participe financièrement, à différentes manifestations culturelles, sportives ou de loisirs, au profit des agents adhérents et de leur famille.

Pour 2022, il est proposé de reconduire le montant de la subvention allouée en 2021 à l'Amicale du Personnel à hauteur de 14 400 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-7,

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'attribuer à l'Amicale du Personnel du SDE 18 une subvention de 14 400 € pour l'année 2022
- d'inscrire les crédits correspondant au chapitre 65 du budget principal du SDE 18.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_129-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_130-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-130 : Modification calendrier d'achat d'Action SEM EneR Centre Val de Loire

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_130-DE

MODIFICATION CALENDRIER D'ACHAT D'ACTION SEM ENER CENTRE VAL DE LOIRE

Monsieur le Président expose :

Lors du Comité syndical du 18 juin 2019 a été approuvée l'entrée du SDE 18 au capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale EneR Centre-Val de Loire (ci-après la « SAEML EneR »).
Pour mémoire, la SAEML EneR a pour objet :

- L'aménagement et l'exploitation de moyens de production d'énergie décentralisée, la réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité ayant trait à l'achat, la fourniture ou à l'approvisionnement en énergie des personnes publiques ou privées.

- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité favorisant la maîtrise de la demande d'énergie et la réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre conformément aux dispositions des articles L. 2224-31 à L. 2224-37-1 du CGCT et la promotion de ces actions et activités.

- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité tendant à développer et à favoriser l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et les procédés recourant aux sources d'énergie renouvelables.

D'une manière générale, la SAEML EneR pourra accomplir toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
L'entrée du SDE 18 au capital de la SAEML EneR devait s'effectuer, à hauteur de 150 000 € soit 375 actions, selon le calendrier suivant :

- 50 000 € en 2020.
- 50 000 € en 2021.
- 50 000 € en 2022.

Toutefois, au regard de la situation résultant de la Covid-19, le Conseil d'Administration de la SAEML EneR a décidé de décaler le versement de la somme de 50 000 € au titre de l'année 2021. Il résulte de cette décision, qu'à ce jour, le SDE 18 n'a versé que 50 000 € (soit 125 actions) sur les 150 000 € (375 actions) prévus par la délibération n° 2019-29 du Comité syndical.
Pour permettre l'acquisition des 250 dernières actions de la SAEML EneR il est nécessaire de modifier le calendrier de paiement de la manière suivante :

- 75 000 € en 2022.
- 25 000 € en 2023.

Cette modification du calendrier permettra au SDE 18 de détenir les 375 actions (pour un montant de 150 000 €) de la SAEML EneR comme indiqué dans la délibération n° 2019-29 du Comité syndical.
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1521-1,
Vu la délibération du Comité syndical n°2019-29 portant adhésion du SDE 18 à la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale EneR Centre-Val de Loire,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

➢ D'approuver la modification du calendrier de paiement, pour l'acquisition des 250 dernières actions de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale EneR Centre-Val de Loire.

➢ D'autoriser le Président à prendre tout acte en ce sens.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_131-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-131 : Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC18) : contractualisation de la subvention pour 2022

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_131-DE

à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) ; Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_131-DE

COMPETENCE ÉNERGIE : AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC 18) : CONTRACTUALISATION DE LA SUBVENTION POUR 2022

Madame Isabelle AZEVEDO, Vice-Présidente, expose :

Les missions de l'ALEC 18 sont :

- Fédérer et coordonner les actions des acteurs locaux en matière d'énergie
- Lutter contre le changement climatique
- Lutter contre la précarité énergétique des ménages
- Promouvoir les énergies renouvelables

Pour l'année 2022, il est proposé de renouveler la subvention habituelle de fonctionnement d'un montant de 15 000 €.

Par ailleurs, pour rappel, le Comité syndical a autorisé, dans le cadre de la délibération n° 2019-46, le versement d'une subvention supplémentaire exceptionnelle pour une durée de trois ans (période 2020-2022). Celle-ci a pour vocation de financer les projets de développement de l'agence et notamment le recrutement d'un directeur. Il a été acté que ce financement serait dégressif sur 3 années : 15 000 € pour 2020, puis 10 000 € pour 2021 et 5 000 € pour 2022.

Pour l'année 2022, le montant total de subventionnement de l'ALEC 18 s'élèverait donc à 20 000 € répartis de la manière suivante :

- 15 000 € au titre de la subvention de fonctionnement,
- 5 000 € au titre de la subvention exceptionnelle.

L'aide financière versée doit faire l'objet d'une convention conclue entre le SDE 18 et l'ALEC 18.

Le projet de convention prévoit les objectifs en contrepartie desquels l'ALEC 18 percevra les 20 000 € de subvention :

- La poursuite de ses actions dans le cadre de ses missions de base,
- Le développement de l'offre d'intervention de l'ALEC 18 au-delà de son activité d'espace info énergie,
- Le lancement d'une réflexion sur le modèle économique et sur un business plan à court et moyen termes pour l'ALEC 18.

Le projet de convention prévoit la possibilité pour le SDE 18 de procéder par tout moyen à la vérification de ces objectifs. Par ailleurs, en fin d'année 2022, l'ALEC 18 fera parvenir un bilan annuel détaillant toutes les actions qui auront été menées durant l'année.

Ce bilan annuel permettra au SDE 18 d'obtenir une cartographie précise de l'activité de l'ALEC 18 justifiant l'attribution d'une subvention.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SDE 18,
Vu la délibération du Comité syndical n° 2014-58 du 16 décembre 2014, approuvant l'adhésion du SDE 18 à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher (ALEC 18),
Vu le projet de convention d'objectifs entre le SDE 18 et l'ALEC 18,

Le Comité syndical, décide à l'unanimité (non-participation au vote : Jean-Louis BILLAUT)

- d'acter pour l'année 2022 que le montant total de la subvention versée à l'ALEC 18 s'élèvera à 20 000 €, et d'autoriser ce versement,
- d'approuver le projet de convention d'objectifs entre le SDE 18 et l'ALEC 18,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_131-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_132-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-132 : Compétence Gaz : convention entre SDE 18 / les communes de la Chapelle Hugon, la Guerche sur l'Aubois et Cuffy / GrDF

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_132-DE

à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays [illegible]) ; Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_132-DE

COMPETENCE GAZ : CONVENTION ENTRE SDE 18 / LES COMMUNES DE LA CHAPELLE HUGON, LA GUERCHE SUR L'AUBOIS ET CUFFY / GRDF

Monsieur Christian LYON, Vice-Président expose :

Dans le cadre du développement d'un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de Sancoins, il est envisagé d'injecter le biométhane issu de cette production dans le réseau de distribution de gaz naturel.
GrDF prévoit la réalisation d'une canalisation de gaz reliant la future unité de méthanisation, située sur la commune de Sancoins, et un poste de détente public, situé sur la commune de Nevers pour permettre l'injection du biométhane dans le réseau de distribution de gaz naturel. Cependant, la présente convention ne concerne que le territoire du Cher, le périmètre du SDE ne pouvant pas dépasser les limites départementales.
Ce raccordement nécessite la pose de canalisations sur les communes de la Guerche sur l'Aubois, desservie en gaz, la Chapelle Hugon et Cuffy, non desservies en gaz naturel.
Le cahier des charges de concession signé le 23 novembre 2011 entre le SDE 18 et GrDF prévoit que des accords locaux interviennent entre collectivités délégantes géographiquement contigües et gestionnaires de réseaux, dans le cas où l'intérêt général justifierait l'établissement d'ouvrages franchissant les limites de concession, et ce sans remettre en cause le périmètre de la concession.
Un accord doit intervenir entre les parties pour contractualiser les modalités de raccordement du projet d'unité de production de biométhane, implanté sur la commune de Sancoins, au réseau de distribution de gaz naturel.
Cet accord, dont le projet est annexé à la présente délibération, prévoit notamment que :

- les ouvrages construits sur les communes de la Chapelle Hugon et Cuffy n'ont pas pour objet de desservir en gaz naturel les communes, ni de raccorder des clients consommateurs de gaz situés sur ces communes ;
- il n'a pas pour effet de modifier le périmètre concédé à GRDF tel que défini dans le cahier des charges de concession signé le 23 novembre 2011.
- il n'octroie pas à GRDF la qualité de concessionnaire de la distribution publique de gaz naturel des communes de la Chapelle Hugon et Cuffy et ne lui permet pas d'implanter sur celles-ci des ouvrages autres que ceux définis dans le présent accord.
- GrDF devra se conformer aux réglementations en vigueur pour l'installation, la maintenance et l'exploitation de cette canalisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'énergie, et notamment ses articles L. 453-10 et L. 432-8,

Vu le Code de l'environnement, en particulier son article L 555-25,

Vu les statuts du SDE 18, en particulier son titre II,

Vu le cahier des charges de concession entre le SDE 18 et GrDF signé le 23 novembre 2011,

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes du projet de convention entre le SDE 18, les communes de la Chapelle Hugon, la Guerche sur l'Aubois et Cuffy et GrDF pour l'installation, la maintenance et l'exploitation de la canalisation sur le domaine public,
- d'autoriser le Président à signer la dite-convention.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_132-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_133-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-133 : Compétence Eclairage Public – Règlement technique et financier (version 15)

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_133-DE

COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC – REGLEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER (VERSION 15)

Monsieur Philippe FRERARD, Vice-Président expose :

Par délibération n° 2010-64 du 21 décembre 2010, le Comité syndical a approuvé la 1ère version du règlement technique et financier de la compétence à la carte « éclairage public » du SDE 18. Sa dernière modification a été entérinée par délibération du Comité syndical n° 2020-63 du 08 décembre 2020.

Le document annexé synthétise, pour chaque nature de travaux, les modalités d'intervention technique et financière du SDE 18, au sein d'un document unique.

Dans cette nouvelle version les modifications portent principalement sur :

- ***Le financement de la compétence selon la « formule complète »***
    - ***Application de forfait de 20 € par foyer non Led quelque soit le nombre de foyers par point lumineux***
    - ***Pour les lanternes de type Led : Forfait de 8 € par foyer pour 2022 ; 11 € pour 2023 ; 14 € pour 2024 et 18 € pour 2025***
- ***Les travaux d'élagage nécessaires au passage des conducteurs pour les extensions en technique aérienne ou au bon fonctionnement du réseau d'éclairage public aérien pourront être réalisés dans le cadre des prestations du SDE18 avec une répartition des coûts HT à hauteur de 50% pour la collectivité et 50 % pour le SDE18.***

Afin de conserver le principe de document unique synthétisant l'ensemble des dispositions, tant techniques que financières, mises en œuvre par le SDE 18 concernant sa compétence éclairage public, il est proposé que la présente délibération annule et remplace la délibération précédente.

Vu les statuts du SDE 18,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-63 du 08 décembre 2020 relative à la version n° 14 du règlement technique et financier de la compétence à la carte « éclairage public »,

Il est proposé au Comité syndical d'approuver cette nouvelle version n° 15 du règlement technique et financier de la compétence à la carte « éclairage public » à compter du 1er janvier 2022.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_134-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en exercice	334
Nombre de présents avec voix délibérative	137
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	145
Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-134 : Informations au comité syndical des projets financés par la commission environnement au titre de l'Aide Innovation EP au cours de l'année 2021

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_134-DE

à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_134-DE

INFORMATIONS AU COMITE SYNDICAL DES PROJETS FINANCES PAR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT AU TITRE DE L'AIDE INNOVATION EP AU COURS DE L'ANNEE 2021

Madame Isabelle AZEVEDO, Vice-Présidente, expose :

Compte-rendu des décisions prises par la Commission Environnement, conformément à la délibération n° 2021-74 du 30 mars 2021 :

AFFAIRE n°	OBJET	COLLECTIVITE / TITULAIRE	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX HT	AIDES ATTRIBUEES HT
2021-01-028	**Mise en place de mâts autonomes**	SAINT-JUST	72 975,00 €	20 000,00 €
2020-02-197	**Mise en place d'un système de protection de passage piétons**	BRINON SUR SAULDRE	18 025,43 €	5 407,63 €
2021-04-086	**Mise en place d'un arbre d'éclairage « e.tree »**	SAINT-AMAND-MONTROND	50 000,00 €	15 000,00 €

Le Comité syndical, décide à l'unanimité, de prendre acte des décisions prises par la commission d'environnement, conformément à la délibération n° 2021-74 du 30 mars 2021.

Bourges, le 9 décembre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_134-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_135-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-135 : Compétence Électrification – Règlement technique et financier

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_135-DE

COMPETENCE ÉLECTRIFICATION – REGLEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Monsieur Patrick RICHARD, Vice-Président, expose :

Par délibération n° 2011-50 du 13 décembre 2011, le Comité syndical a approuvé le premier règlement technique et financier de la compétence électrification du SDE 18.

Il est rappelé que la compétence électrification, qui constitue le cœur de métier du SDE 18, recouvre différentes natures de travaux :

1. les travaux d'extension – raccordement, qui consistent à construire de nouvelles lignes électriques afin de desservir des usagers,
2. les travaux de renforcement, qui ont pour objectif de résorber les chutes de tension,
3. les travaux de sécurisation, qui consistent à résorber les coupures de courant sur les réseaux vétustes en fils nus,
4. les travaux d'enfouissement, qui ont pour objectif la sécurisation, mais aussi l'aménagement esthétique des centres bourgs,
5. les travaux de mise aux normes des réseaux électriques, obligatoires lors de modifications apportées au réseau d'éclairage public obsolète.

Le document annexé synthétise, pour chaque nature de travaux, les modalités d'intervention technique et financière du SDE 18, au sein d'un document unique.

S'agissant d'un document évolutif, il est nécessaire d'apporter régulièrement des précisions à ce règlement. Dans cette nouvelle version, elles portent en particulier sur :

- ***La prise en charge des travaux d'enfouissement sur les communes rurales et urbaines ne percevant pas la TCCFE : le SDE18 prendrait en charge les premiers 50.000 € de l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité et subventionnerait le solde du chantier à hauteur de 60% ; la participation de la collectivité serait donc égale à 40% du solde, avec un minimum de 20% du coût global du chantier HT.***
- ***Ce dispositif est mis en place pour trois ans à raison d'un chantier par an par commune et dans la limite des sommes inscrites au budget du SDE18 ; les chantiers non retenus seront traités avec une prise en charge à 60% par le SDE et 40% par la Collectivité.***

Afin de conserver le principe de document unique synthétisant l'ensemble des dispositions, tant techniques que financières, mises en œuvre par le SDE 18 concernant sa compétence électrification, il est proposé que la présente délibération annule et remplace la délibération précédente.

Le Comité syndical, décide à l'unanimité, d'approuver le règlement technique et financier de l'électrification à compter du 1er janvier 2022.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_136-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-136 : Convention relative a l'usage des supports du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT) Aérien pour l'installation d'un système de video protection (CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois)

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_136-DE

à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_136-DE

CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) AERIEN POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION (CDC PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS)

Monsieur Patrick RICHARD, Vice-Président, expose :

La communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois souhaite déployer de la vidéoprotection sur son territoire. Ce déploiement nécessite l'utilisation du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT).

L'article 3 du cahier des charges de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur le territoire du département du Cher, autorise l'utilisation des supports des réseaux publics de distribution d'électricité, à la condition qu'une convention soit conclue entre le maître d'ouvrage (la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois), l'autorité concédante (le SDE 18) et le gestionnaire du réseau de distribution (Enedis).

Le projet de convention annexé au présent rapport régit les échanges techniques et financiers entre les parties. Il prévoit notamment que la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois versera une redevance d'utilisation du réseau, au profit du SDE 18, d'un montant de 28,71 € HT par support utilisé. Cette redevance sera versée en une seule fois.

Vu le cahier des charges à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 19 décembre 2017 par le SDE 18, Enedis et EDF,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- D'approuver le contenu du projet de convention relatif à l'usage des supports du réseau public de distribution d'électricité basse tension (BT) aérien pour l'installation d'un système de vidéoprotection.
- D'autoriser le Président a signé la convention avec la communauté de communes Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois et la société Enedis.
- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_137-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-137 : Convention enfouissement coordonné avec Berry TRES HAUT DEBIT

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs) à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_137-DE

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le contenu du projet de convention cadre relatif à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques exploités par Berry Très Haut Débit et des réseaux aériens de distribution d'électricité sur le territoire du Cher.

- D'autoriser le Président a signé la convention avec la société Berry Très Haut Débit.

- D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bourges, le 9 octobre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

CONVENTION ENFOUISSEMENT COORDONNE AVEC BERRY TRES HAUT DEBIT

Monsieur Patrick RICHARD, Vice-Président, expose :

Le syndicat mixte ouvert BERRY NUMERIQUE est l'acteur public en charge de l'aménagement numérique sur le territoire du Cher. A ce titre, il pilote la mise en place d'un réseau Très Haut Débit en fibre optique sur les territoires des communes faisant parties de l'aire géographique « réseau d'initiative publique ». C'est-à-dire les communes non « fibrées » par des opérateurs privés.

Le 10 février 2021, le syndicat mixte ouvert BERRY NUMERIQUE a attribué la délégation de service public relative à « *la conception, à l'établissement, à la maintenance et à l'exploitation de la phase 2 du réseau très haut débit* [sur le territoire] *du Cher* » à la société AXIONE. Cette dernière a décidé de confier une partie l'exécution de ladite DSP à la société Berry Très Haut Débit (ci-après « Berry THD »). L'autre partie étant confiée à la société Berry Fibre Optique.

Ainsi, le SDE 18 pourrait être amené à procéder à l'enfouissement du réseau filaire aérien de distribution d'électricité qui serait voisin du réseau filaire aérien de fibre optique géré et exploité par la société Berry THD. Or, dans cette situation l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend l'enfouissement des lignes de communications électroniques obligatoire lorsque ces dernières sont apposées sur des poteaux électriques faisant l'objet d'un enfouissement. Cette obligation d'enfouissement coordonné doit permettre d'une part de favoriser la réduction du coût des travaux et d'autre part, de réduire la gêne provoquée par des chantiers successifs.

Ce même article prévoit la signature d'une convention entre le SDE 18 et la société Berry THD pour préciser les « *modalités de réalisation et, le cas échéant, d'occupation de l'ouvrage partagé, notamment les responsabilités et la participation financière de chaque partie* ».

Le projet de convention annexé au présent rapport, prévoit qu'en cas d'enfouissement coordonné des réseaux aériens de distribution d'électricité et de communications électroniques :

- Le SDE 18 assurera la maîtrise d'ouvrage pour les infrastructures communes de génie civil.
- La société Berry THD assurera la maîtrise d'ouvrage s'agissant des travaux de câblage.
- En contrepartie du renoncement, de la part du SDE 18, au droit d'usage prévu par l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales, la société Berry THD s'engage à prendre à sa charge 100 % des coûts de fourniture des Installations de communications électroniques comprenant les études et le matériel, ainsi que la quote-part des coûts de terrassement mentionnés à l'article L.2224-35 du CGCT.
- La quote-part des coûts de terrassement, prise en charge par la société Berry THD, correspond à 20 % des coûts forfaitaires de réalisation de la Tranchée Aménagée ainsi que des Infrastructures Communes de Génie Civil soit 12,00 €HT par mètre linéaire de tranchée. Ce montant forfaitaire est actualisable selon la formule contenue à l'article 10.3 du projet de convention.
- Le projet prévoit que la convention reste en vigueur tant que le droit d'établir ou d'exploiter un réseau ouvert au public ou de fournir au public un service de communications électroniques (article L.33-1 du Code des postes et communications électroniques) n'a pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait. En outre, les parties à la convention ont la possibilité de dénoncer la convention à la date anniversaire de sa signature, sous réserve de respecter un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2224-35,

Vu le cahier des charges à la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 19 décembre 2017 par le SDE 18, Enedis et EDF,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_138-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-138 : Compétence électrification – Avenant au contrat de concession de la distribution publique d'électricité.

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_138-DE

COMPETENCE ELECTRIFICATION – AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE :

PPI 2022-2025

Monsieur Patrick RICHARD, Vice-Président, expose :

Le contrat de concession conclu le 19 décembre 2017 intègre dans son annexe 2B un Programme Pluriannuel d'Investissements, ci-après désigné PPI.

Le PPI 2018-2021 étant venu à son terme, le SDE18 et ENEDIS se sont rapprochés durant l'année 2021 pour établir le bilan des investissements réalisés et élaborer le PPI pour la période suivante 2022-2025, conformément à l'article 11 du cahier des charges et aux articles 6 et 7 de l'annexe 2 au cahier des charges de concession.

L'annexe 2 B relative au PPI pour la période 2022-2025 précise :

- Les zones prioritaires d'investissements, et en particulier 10 départs HTA à traiter en priorité :

Poste source	Départ HTA
AUBIGNY	Blancs
BOUSSAC	St Priest
DUN	Annoix
HENRICHEMONT	Ivoy-le-Pré
LA FORTAIE	Léré
NÉRONDES	La Guerche
SAINT-DOULCHARD	Allogny
SANCERRE	Sens-Beaujeu
VERDIN	Th2nioux
VIERZON	Neuvy

- Le Programme pluriannuel d'investissements sur les postes sources
- Le Programme pluriannuel d'investissements sur les réseaux BT
- L'Engagement financier du gestionnaire de réseau de distribution, soit 15 millions d'€uros sur la période 2022-2025, pour mémoire le précédent PPI était valorisé à 13M€
- Les Modalités de suivi technique et financier, avec pour objectif de ramener le critère BHIX à l'issue du programme dans les 90 minutes de coupures.

Le présent avenant ci-annexé, vient compléter le cahier des charges de concession.
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le cahier des charges de concession signé le 19 décembre 2017 par le SDE 18, ENEDIS et EDF SA,

Vu l'avenant N°1 du 28 aout 2018,

Vu l'avis favorable de la CDSP du 7 décembre 2021,

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- ➢ d'approuver l'avenant au cahier des charges de concession intégrant le programme pluriannuel d'investissements de la période 2022-2025 ;
- ➢ d'autoriser le Président à signer cet avenant.

Bourges, le 9 octobre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_139-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-139 : Compétence électrification – Convention relative à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_139-DE

à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_139-DE

COMPETENCE ÉLECTRIFICATION – CONVENTION RELATIVE À L'INTÉGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DANS L'ENVIRONNEMENT

Monsieur Patrick RICHARD, Vice-Président expose :

Le 19 décembre 2017, le SDE 18 a signé un contrat de concession pour le service public de distribution d'électricité dans le département du Cher avec Enedis et EDF pour une durée de 30 ans.

L'article 8 du cahier des charges du contrat de concession prévoit qu'Enedis participe au financement des travaux, sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18, destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession.

Le projet de convention joint en annexe, qui a pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre de l'article 8 du cahier des charges de concession pour la période 2022-2025, prévoit que :

Enedis apportera une contribution d'un million quatre cent quarante mille euros (1 440 000 €) hors taxes sur la période 2022-2025 répartis de la manière suivante :

- une contribution plafonnée à trois cent soixante mille (360 000 €) euros pour l'année civile 2022
- une contribution plafonnée à trois cent soixante mille (360 000 €) euros pour l'année civile 2023.
- une contribution plafonnée à trois cent soixante mille (360 000 €) euros pour l'année civile 2024
- une contribution plafonnée à trois cent soixante mille (360 000 €) euros pour l'année civile 2025.

Conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession, cette contribution correspond à 40 % du montant hors taxe du programme de travaux proposé par le SDE 18 à Enedis, en tenant compte de l'évolution éventuelle du périmètre, des caractéristiques de la concession et de l'apport de ces travaux à la sécurisation des réseaux, en dehors des programmes aidés par le FACE ou de tout autre programme financé avec le concours d'Enedis.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le cahier des charges de concession relatif au contrat de concession, et ses avenants, pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité signé le 19 décembre 2017 entre d'une part le SDE 18 et d'autre part Enedis et EDF,

Vu le projet de convention 2022-2025 relatif à l'intégration dans l'environnement des ouvrages de la concession de distribution publique d'électricité,

Vu l'avis favorable de la CDSP du 7 décembre 2021,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe et relative à l'intégration des ouvrages de distribution publique d'électricité dans l'environnement,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bourges, le 9 décembre 2021

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_139-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_140-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	334
	Nombre de présents avec voix délibérative	137
	Nombre de pouvoirs	8
	Nombre de votants	145
	Date de convocation	01/12/2021

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUILLET (commune de Saint-Doulchard)

N°2021-140 : Compétence Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques – Règlement technique et financier (version 5)

Etaient présents avec voix délibérative :

Christine CHEZE-DHO, Olivier LE CAM, Bernard BAUCHER, Gilles GONTHIER, Antonietta SANTOSUOSSO, Philippe FRERARD, Lucien RELIEU, Gérard CLAVIER, François ANDRADE, Pascal COLLIN, Françoise FOUCHARD, Johann TRUMEAU, Xavier ADAM, Jill GAUCHER, Antoine LLOPIS, Joël BULLIER, Philippe STROOBANT, Jean-Claude TURPIN, François CHESNE, Bernard ZIMMERLI, Arnaud CHARLON, Alain ANDRÉ, Cyrille LAMOURET, Guy TARDIVON, Jean-Pierre CHALOPIN, Serge AUDONNET, Jean-Louis BILLAUT, Antoine GANGNERON, Jean-Pierre CHALMIN, Jean-Marc MAGNOUX, Pierre HERAUD, Jean-Marie VOLLOT, Joël DURIN, Jeanine JARRET, Monique GENNETEAU, Dominique PROTARD, Alain LE GOURIEREC, Daniel BONDOUX, Pascal COLLIN, Christian LYON, Jean-Paul RENAUD, François ROUX, François CHATAGNON, Philippe JARRY, Pierre LASKOWSKI, Stéphanie BRET-POISSON, Jacques ROMAIN, Robert CHOLLET, Dominique MAITREPIERRE, Eric PINSON, Jean-Charles FEUILLET, Alain CHENE, Bénédicte DUCATEAU, Jérémie DUPIN, Jean-Marc DESSEREY, Dominique CHAMPAGNE, Mathieu MENAN, Rémy VAN COSTER, Jean-Luc DOIREAU, Chantal CREPAT, Eric GANZMANN, Bernard DUPERAT, Jérôme de VILLELE, Alain BLIAUT, Patrice BILLON, Stéphanus HERMSEN, Isabelle AZEVADO, Jean-Pierre GORGE, Patrice LEFEL, Philippe COLDITZ, Christian ALLIER, Jean-Claude BAILLY, Violaine LEFEBVRE, Vincent MARTINAT, Jean MATHIEU, Joël ANCELIN, Jacques ROSSI, Patrick RICHARD, Francis GAYRARD, Armelle SOULAT, Bernard TROMPAT, Michel BONNET, Gilles LETOURNY, Nicolas GAUSSERAN, François ANDRADE, Lionel DELHOMME, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre GUILLET, Régis VAULLERIN, Michel TAILLANDIER, Thierry BEAUJOIN, Jean-Marc DUGUET, Etienne DURAND, Patrice DAVIN, Philippe PERRIN, Patrice COMBAUD, Colette LALANNE, José DELFOLIE, Philippe MOISSON, Laurent GITTON, Igor OLSEVSCHI, Claude AUBAILLY, Lidia MARGA, Christian KURZAWA, Dominique MALLERON, Philippe PELLUCHON, Sylvain BOUCHERAT, Fabrice LEFOLL, Denis GAUTRON, Marc PERRONNET, Bruno FOUCHET, Jean-Claude DERBIER, Claude CARREAU, Eric BEDU, Charles ADOLPH, Christian MANDRELIER, Michel KATITSCH, Christian HELIN, Aurélien CHOLLET, Gérarda DUC, Jeanne ROMERO, Simone TRINQUET, Jacques RAFFAITIN, Josette DOUCHY, Amélie JOCHYMS, Jean MERCIER, Jean-Luc AUBRET, Patrice JACQUET, Jean-Loup VAN DER BEKEN, Philippe MARIE, Didier LERIQUE, Sylvain BOURGOIN, Gilles DESROCHES, Martine MERCIER, Gaël CARRE, Pascal TULON, Christian HAYEZ.

Étaient présents sans voix délibérative :

Dominique GAZOUNAUD, Jean-Paul MARTINAT, Michel GODIER, Jean-Louis OGER, Christian VERNEUIL ;

Pouvoirs :

Olivier CROUZET (Sancerre) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Yannick GODARD (Bouzais) à Philippe MOISSON (Saint-Loup-des-Chaumes) ; Frédéric DURANT (Chateaumeillant) à Jean-Claude TURPIN (Aubigny sur Nère) ; Philippe AUDRIAU (Vallenay) à Philippe FRERARD (CDC La Septaine) ; Gabrielle MATTELINI (Thauvenay) à Jean-Marc DUGUET (Saint-Georges-Sur-La-Prée) ; Philippe GUILLARD (Civray) à Gilles GONTHIER (CDC Fer Cher Pays Florentais) ; Jacques DECOUT (Saint-Martin des Champs)

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_140-DE

à Dominique MALLERON (Sancergues) ; André THYSSANDIER (CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire) à Alain ANDRE (Bannay).

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_140-DE

COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES – REGLEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER (VERSION 5)

Monsieur Jean-Louis BILLAUT, Vice-Président, expose :

Par délibération n° 2013-17 du 3 juillet 2013, le Comité syndical a approuvé la modification des statuts du SDE 18 afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent, de confier au Syndicat la compétence relative aux infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Le Syndicat assume alors l'ensemble des obligations du propriétaire, conformément aux stipulations de l'article L.1321-2 du Code général des collectivités territoriales, comprenant :

- La définition d'un schéma cohérent de déploiement desdites infrastructures pour l'ensemble du département du Cher ;
- La maîtrise d'ouvrage des opérations de création, d'entretien et d'exploitation des infrastructures.

Par délibération n° 2017-51 du 26 octobre 2017, le Comité syndical a approuvé la modification du règlement technique et financier de la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques. Il décrit notamment :

1. le déroulement des études et des travaux,
2. les prestations de maintenance et d'exploitation,
3. les prestations de monétique, le principe de paiement des recharges et de reversement des recettes.

Le règlement synthétise, pour chaque service, les modalités d'intervention technique et financière du SDE 18. S'agissant d'un document évolutif, il est nécessaire d'apporter régulièrement des précisions à ce règlement. La version 5 intègre :

- ***La subvention du programme ADVENIR dans le plan de financement pour l'année 2022.***
- ***La prise en compte de l'arrêt de la délégation de service public et la mise en place du contrat de quasi-régie avec la SPL Modulo.***
- ***La suppression du reversement des recettes de recharge au SDE et aux collectivités.***

Afin de conserver le principe de document unique synthétisant l'ensemble des dispositions, tant techniques que financières, mises en œuvre par le SDE 18 concernant sa compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques, il est proposé que la présente délibération remplace la délibération précédente.

Vu les statuts du SDE 18,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2019-67 du 17 décembre 2019 relative à la version n° 4 du règlement technique et financier de la compétence à la carte infrastructures de recharge des véhicules électriques,

Il est proposé au Comité syndical d'approuver cette nouvelle version 5 du règlement technique et financier de la compétence infrastructures de recharge des véhicules électriques, applicable à compter du 1er janvier 2022.

A Bourges, le 9 décembre 2021

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 09/12/2021

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211209-2021_140-DE

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
Décision n° 2021-56
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_56-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	11
	Date de convocation	02/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-56 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Mairie-Logement – commune de SAINT-AMBROIX

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Philippe ANDRIAU.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE Johann TRUMEAU, Philippe FRERARD et Gilles GONTHIER.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-26	SAINT-AMBROIX	Mairie-logement	Remplacement des menuiseries	1 030, 00€

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_56-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 17 novembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_57-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	11
	Date de convocation	02/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-57 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Restaurant – commune de MAISONNAIS

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Philippe ANDRIAU.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE Johann TRUMEAU, Philippe FRERARD et Gilles GONTHIER.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-27	MAISONNAIS	Restaurant	Remplacement des menuiseries	819,00 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_57-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 17 novembre 2021

Le Président,

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
Décision n° 2021-58
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_58-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	11
	Date de convocation	02/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-58 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Rénovation – Mairie– commune de LAPAN

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Philippe ANDRIAU.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE Johann TRUMEAU, Philippe FRERARD et Gilles GONTHIER.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2019-FEE-31	LAPAN	Mairie	Rénovation	2 470,35 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_58-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 17 novembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
Décision n° 2021-59
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_59-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	11
	Date de convocation	02/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-59: Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Mise en place d'une pompe à chaleur air/eau – Ecole– commune de VENESMES

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Philippe ANDRIAU.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE Johann TRUMEAU, Philippe FRERARD et Gilles GONTHIER.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-30	VENESMES	Ecole	Mise en place d'une PAC air/eau	1 283.50 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_59-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 17 novembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_60-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	11
	Date de convocation	02/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N° 2021-60 : Convention de cession des certificats d'économie d'énergie : subvention du SDE 18 pour une opération de travaux – Remplacement des menuiseries – Bâtiment MAM– commune de VILLABON

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Philippe ANDRIAU.

Étaient excusés :
Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE Johann TRUMEAU, Philippe FRERARD et Gilles GONTHIER.

M. le Président expose :

Dans le cadre de la politique énergétique menée par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, celui-ci propose une étude thermique avant travaux aux communes souhaitant faire des travaux de rénovation sur leur patrimoine.

La collectivité s'engage à céder exclusivement au Syndicat Départemental d'Energie du Cher les Certificats d'Economies d'Energie générés par ses travaux de rénovation et à ne pas signer de document similaire avec un autre acteur du dispositif.

En contrepartie de la cession consentie au SDE 18 et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre des diverses opérations de rénovation éligibles au dispositif effectuées par la Collectivité, le SDE 18 s'engage à subventionner une partie des travaux de la Collectivité.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de cession des certificats d'économie d'énergie

Par délibération n° 2021-83 du 6 juillet 2021, le Comité syndical a délégué au Bureau syndical les décisions relatives à la conclusion desdites conventions.

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° DOSSIER	COMMUNE	BATIMENT	TRAVAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
2021-FEE-23	VILLABON	Bâtiment MAM	Remplacement des menuiseries	3 284,40 €

Il est proposé au Bureau syndical :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5711-1 et L.5211-4-1 ;

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_60-AU

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1417 du 22 novembre 2016 entérinant la modification des statuts du SDE 18 ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Le Bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention de cession des certificats d'économie d'énergie au SDE 18 avec la collectivité ci-dessus ;
- d'attribuer une subvention pour l'opération de travaux décrite ci-dessus.

À Bourges, le 17 novembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL d'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_61-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021		
	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	11
	Date de convocation	02/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-61 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Route de Raymond – à JUSSY CHAMPAGNE

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Lionel DELHOMME, Patrick RICHARD, Violaine LEFEBVRE et Philippe ANDRIAU.

Étaient excusés :

Isabelle AZEVEDO, Hugo LEFELLE Johann TRUMEAU, Philippe FRERARD et Gilles GONTHIERM. le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2021-05-184	COMMUNE	JUSSY CHAMPAGNE	Route de Raymond	22 552,67 €	20 571,01 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211109-BUREAU21_61-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 17 novembre 2021

Le Président,

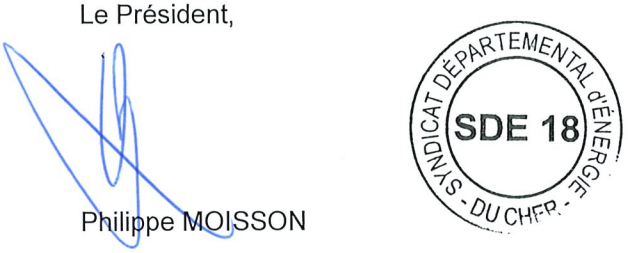

Philippe MOISSON

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 17/11/2021

Envoyé en préfecture le 06/12/2021
Reçu en préfecture le 06/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211202-BUREAU21_62-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	10
	Date de convocation	22/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-62 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Route de Villeneuve – à SAINT THORETTE

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Philippe FRERARD, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD et Gilles GONTHIER.

Étaient excusés :

Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Hugo LEFELLE, Isabelle AZEVEDO, et Philippe ANDRIAU.

Le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2020-02-173	COMMUNE	SAINTE-THORETTE	Route de Villeneuve	14 388,34 €	14 388,34 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 02/12/2021

Envoyé en préfecture le 06/12/2021
Reçu en préfecture le 06/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211202-BUREAU21_62-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 2 décembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 02/12/2021

Envoyé en préfecture le 06/12/2021
Reçu en préfecture le 06/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211202-BUREAU21_63-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

BUREAU SYNDICAL SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2021	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de présents avec voix délibérative	10
	Date de convocation	22/11/2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre, le Bureau syndical, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SDE 18 à Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

N°2021-63 : Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour une opération de travaux – enfouissement des réseaux de télécommunication – Route de Souesmes, rues Cognée du Jour et du Jeu de Boules à NANÇAY

Étaient présents :
Philippe MOISSON, Christian LYON, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Claude TURPIN, Johann TRUMEAU, Philippe FRERARD, Lionel DELHOMME, Violaine LEFEBVRE, Patrick RICHARD et Gilles GONTHIER.

Étaient excusés :

Frédéric DURANT, Olivier CROUZET, Jean-Marc DUGUET, Hugo LEFELLE, Isabelle AZEVEDO, et Philippe ANDRIAU.

Le Président expose :

Les articles L.2224-35 et L.2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que le SDE 18, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'électricité, peut également assurer, accessoirement à cette compétence, dans le cadre d'une même opération et en complément à la réalisation de travaux relatifs aux réseaux de distribution électrique, la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques, incluant les fourreaux et les chambres de tirage.

Il est alors nécessaire de conclure entre la commune et le Syndicat une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux de télécommunications.

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Considérant que le SDE 18 a été sollicité pour le projet de travaux présenté ci-dessous :

N° D'AFFAIRE	SIGNATAIRE	COMMUNE	LIEU	MONTANT DEPENSES	MONTANT RECETTES
2020-02-198	COMMUNE	NANÇAY	Route de Souesmes, rues de Cognée et du Jeu de Boules	33 016,01 €	33 016,01 €

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour la restitution des réseaux de télécommunications au titre des opérations présentées ci-dessus.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical n° 2021-83 du 6 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoirs de l'assemblée délibérante au Bureau syndical,

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 02/12/2021

Envoyé en préfecture le 06/12/2021
Reçu en préfecture le 06/12/2021
Affiché le
ID : 018-241800549-20211202-BUREAU21_63-AU

Le Bureau autorise, à l'unanimité, le Président à signer ladite convention.

À Bourges, le 2 décembre 2021

Le Président,

Philippe MOISSON

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE - DU CHER - SDE 18

Acte rendu exécutoire
Date de publication : 02/12/2021